

*Concours Direct d'Entrée à
Ecole Nationale d'Administration*

ENEA
CYCLE B
CULTURE GENERALE

☞ **ANCIENS SUJETS**

☞ **METHODOLOGIES DETAILLEES**

☞ **SUJETS TRAITES**

☞ **DOCUMENTS ANNEXES SUR LES THEMES**

PROPOSES A L'ENEA/CYLE B

RESUME DE TEXTE

ANNEE 2019-2020

DOCUMENT COMPLET

COURS PREPARATOIRES
AUX CONCOURS ADMINISTRATIFS

ENA

SOMMAIRE

- Anciens sujets
- Méthodologies détaillées
- Réalisation de plans portant sur :
 - les sujets analytiques ;
 - les sujets synthétiques ;
 - les sujets dialectiques.
- Esquisses de plans détaillés
- Sujets traités
- Documents annexes sur les thèmes
proposés à l'ENA/CYLE B

Banque de sujets de culture générale

Sujets proposés aux concours d'entrée à l'ENA:

1979

SUJET N°1 : Paul RICAM écrivait dans un article de la revue « ESPRIT », 1951.

« C'est un fait, toute culture ne peut supporter et absorber le choc de la civilisation mondiale. Voilà le paradoxe: comment se moderniser et retourner aux sources? Comment réveiller une vieille culture endormie et entrer dans la civilisation universelle? »

Commenter cette réflexion tout en appliquant aux pays en voie de développement.

SUJET ~2: le titre d'un livre est intitulé « l'aide ou la recolonisation ».

Ce titre est-il justifié?

1980

SUJET N°1 : la compétence donne-elle des droits?

SUJET:N02 : démocratie et développement.

1981

SUJET N°1: dans un article consacré au droit au développement le président Kéba Mbaye écrit:
« Le souci de sauvegarder la paix est une autre justification du droit au développement. Nul n'a su mieux que le Pape; exprimer cette idée Rappelons-nous son mot devenu fameux:» le développement est le nouveau nom de la paix». Commenter et discuter

1982

SUJET N01 :« les ressources alimentaires sont une nouvelle forme de la puissance, un nouvel atout dans la diplomatie ».

Expliquer ces mots de M. Hubert Humphrey, ancien =vice-président américain.

SUJET N02 : est- il vrai que notre époque est celle de la fin des grands mythes?

1983

SUJET. N01 : en vous fondant sur les rapports politiques et économiques du monde moderne, commenter et discuter ce mot:

« Il n'y a pas d'idées morales, il n'y a que les sentiments et le rapports de force ».

SUJET N02 : Développement et langues nationales.

1984

SUJET N01 : un vieux fonctionnaire disait:

« Je ne reconnais plus cette administration: trop aucun respect pour le bien de l'Etat, et, plus grave encore, traitent le public avec souverain mépris »,

Quelles peuvent être, selon vous, les causes de tels comportement et les conséquences qui peuvent en découler?

Quelles suggestions feriez- vous pour renforcer la crédibilité, l'autorité et le prestige de l'Etat?

SUJET 2: De tous les pouvoirs qui menacent la démocratie, celui de l'argent n'est pas le moins dangereux.

Expliquez.

1985

SUJET ~1:« un Etat n'est pas seulement un peuple, une armée, une culture; c'est aussi une entreprise ».

Expliquez cette réflexion de SAMUEL PISAR.

SUJET N02:« le développement d'un pays comme le notre est, dans son ampleur comme dans son rythme, directement fonction de la qualité de son administration ».

Commentez cette réflexion d'un homme politique africain.

1986

SUJET 1: «il y a quelque honte à être heureux devant certaines misères» affirmant un auteur.

Expliquez, commenter cette opinion et dites ce qu'elle vous inspire dans votre conduite d'homme et de fonctionnaire.

SUJET N02: « Ce qui rend la civilisation si dangereuse, c'est qu'elle flatte nos appétits, tout en affaiblissant nos possibilités de résistances tant physique que morale».

Commentez cette assertion.

1987↔

SUJET N°1.....: dans son livre« la ressource humaine », Samuel PISAR a dit:

« Les percées contemporaines réussies, contre toute attente, par certaines nations les plus pauvrement dotées, ne viennent pas de leur mines, de leurs puits ou de leur champs. Elles en possèdent peu. C'est le fruit d'une nouvelle mentalité, de leur volonté, de leur aptitude à saisir l'information de l'heure, à adopter la technologie la plus avancée, à développer des méthodes de recherche, de production et de distribution qui leur permettent de rivaliser, efficacement, dans leurs

ENA 2018-2019 / CYCLE B

ANCIENS SUJETS CORRIGES

économies locales. Cette voie transcendante la politique et l'idéologie et ouvre une perspective dominante ».

SUJET N02 : le système de formation au Sénégal est-il en adéquation avec les besoins du pays.
1988

Que pensez-vous de cette réflexion du philosophe Alain:

« la liberté ne va pas sans l'ordre; l'ordre ne vaut pas sans la liberté ».

1991

Au moment d'entreprendre, l'homme doit, sous peine d'échouer, tenir compte de trois données essentielles: des autres hommes, de la nécessité extérieure et de lui-même.

Après avoir expliqué et commenté cette assertion, vous montrerez qu'une telle recommandation vaut, également, pour le pays en général, et pour les autres pays sous -développés, en particulier.

1993

Expliquez et discuter cette assertion:

« Les hommes de progrès sont ceux qui ont, pour point de départ, un profond respect du passé ».

1996

La sanction de l'opinion publique exerce Une influence prépondérante sur la plupart d'entre nous.

Montrez qui si cette influence est parfois toute puissante pour le bien, il est des cas ou il faut lui résister avec énergie virile.

1999

les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) constituent-elles une opportunité pour les pays en voie de développement?

2000

Alternance et enjeux politiques.

2002

Discutez cette affirmation de MICHELET :

« Celui qui voudra s'en tenir au présent, à l'actuel, ne comprendra pas factuel ».

2002

Paul VALERY déclarait:

ENA 2018-2019 / CYCLE B

ANCIENS SUJETS CORRIGES

« L'histoire justifie ce que l'on veut. Elle n'enseigne rigoureusement rien, car elle contient tout, et donne des exemples de tout ».

Partagez- vous ce procès de l'histoire?

LA DISSERTATION DE CULTURE GÉNÉRALE

L'épreuve de dissertation de culture générale désigne la dissertation d'ordre général donnée

dans les grands concours administratifs et qui débouche à la spécialité.

Réussir la dissertation d'ordre général revient à envisager successivement à la distinction de

certaines dissertations venues avant de déterminer la problématique de la rédaction de son

plan.

PREMIÈRE PARTIE :

DISSERTATION DE CULTURE GÉNÉRALE ET DISSERTATION LITTÉRAIRE OU

PHILOSOPHIQUE

Elle se distingue de la dissertation littéraire à plusieurs points de vue et emprunte une forme

particulière quant à la rédaction de son plan.

DISSINCTION DISSERTATION DE CULTURE GÉNÉRALE ET DISSERTATION

LITTÉRAIRE

Elle se distingue de la dissertation littéraire ou philosophique à plusieurs points de vue.

A) Différence dans l'architecture de développement.

La dissertation de culture générale est plus structurée que la dissertation littéraire dans la

mesure où elle comporte des parties et des sous parties qui contrairement à la dissertation

doivent être soulignées.

Le plan en deux parties

I. Introduction

II. Développement

A. Première partie

B. Deuxième partie

III. Conclusion

IV. Bibliographie

V. Annexes

VI. Références

LA DISSERTATION DE CULTURE GENERALE

L'épreuve de dissertation de culture générale désigne la dissertation d'ordre général donnée dans les grands concours administratifs et qui déroge à la spécialité.

Réussir la dissertation d'ordre général revient à envisager successivement à la distinguer de certaines dissertations voisines avant de déterminer la problématique de la réalisation de son plan.

PREMIERE PARTIE :

DISSERTATION DE CULTURE GENERALE ET DISSERTATION LITTERAIRE OU PHILOSOPHIQUE

Elle se distingue de la dissertation littéraire à plusieurs points de vue et emprunte une forme particulière quant à la réalisation de son plan.

I/DISTINCTION DISSERTATION DE CULTURE GENERALE ET DISSERTATION LITTERAIRE

Elle se distingue de la dissertation littéraire ou philosophique à plusieurs points de vue.

A) Différence quant à l'architecture du développement

La dissertation de culture générale est plus structurée que la dissertation littéraire dans la mesure où elle comporte des parties et des sous parties qui contrairement à la dissertation doivent être soulignées.

Le plan en deux parties

I/.....
.....

A.....
.....

B.....
.....

II/.....
.....

A.....

.....
B.....
.....

I PARITE : réalité: une réalité juridique acquise

Chapeau introductif qui annonce les sous parties. A et B (2 lignes)

A Sur le plan socio professionnel

.....
.....
.....
.....
.....

La fin du A annonce le B

B Sur le plan politique

.....
.....
.....
.....
.....

La fin du B coïncide avec la phase de transition qui permet de glisser vers le lit

I) Parité : une réalité non ineffective en pratique

Chapeau introductif qui annonce les sous parties. A et B (2 lignes)

A Les résistances d'ordre socio culturel

.....
.....
.....
.....
.....

B Les résistances d'ordre physiologiques

.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
Conclusion
.....
.....
.....

La construction des paragraphes

Dissertation littéraire

- 1-idée
- 2-explicitation de l'idée
- 3-argumentation
- 4-illustration
- 5-conclusions partielles

dissertation de culture générale

- 1-idée
- 2-argumentation
- 3-illustration

Donc la dissertation de culture générale est plus sobre, plus dépouillée quant à la construction du paragraphe.

Le plan en trois parties

I/.....
.....

A.....

B.....

II.....
.....
.....

A.....

B.....

B / Différence quant à l'introduction

C'est la partie la plus importante du travail de par son volume .C'est le tiers du travail, c'est le portrait du devoir en miniature. C'est ce qui est justifié que dès la fin de l'introduction on connaît à peu près tout sur le candidat, tout sur la réponse apportée par le candidat quant à la question qui lui a été posée. Or s'il s'agissait d'une dissertation littéraire il faudrait attendre la fin de la conclusion.

Elle comprend cinq phases qu'il faudra respecter dans la mesure du possible.

-L'annonce

-La définition ou le rapport des termes du sujet

-Délimitation

-Intérêt et problématique

-Justification du plan ou réponse à la problématique, l'annonce du plan ou des parties

1 L'annonce

Elle peut être faite de différente manière :

a) Par contextualisation :

Comme son nom l'indique, l'annonce sert ici à poser le sujet dans son contexte général, lequel contexte l'a vu naître .Ce contexte peut être varié, il peut être juridique, économique, social, culturel, politique...il s'agira pour le candidat d'évoquer ce contexte en utilisant la formule de l'entonnoir c'est-à-dire allant du général au particulier.

Le général étant le contexte et le particulier la question à étudier.

Sur le plan méthodologique, il est toujours conseillé de l'annonce par la question à étudier.

NB : n'importe quel sujet qu'on vous pose ne peut pas ex-nilo c'est à dire qu'il y'a toujours une préoccupation qui justifie l'égalité entre l'homme et la femme.

b) Par actualisation :

L'annonce peut se faire en invoquant l'actualité de la question.

Exemple : si notre sujet porte sur l'égalité entre l'homme et la femme, on dira par exemple pour l'annoncer

De nos jours, la parité entre l'homme et la femme demeure une préoccupation fondamentale, des acteurs internationaux de développement, des gouvernants et de la société civile qui tous plaident en faveur de l'égalité entre l'homme et le femme.

Si le sujet porte sur **biocarburant et autosuffisance alimentaire** .L'annonce peut être ainsi faite.

- La recherche d'une politique efficace devant promouvoir une couverture énergétique tout en préservant la sécurité alimentaire a été et demeure une préoccupation fondamentale des décideurs que sont les acteurs internationaux de développement et les pouvoirs locaux. C'est toute la question des biocarburants et autosuffisances alimentaires.

NB :

Sur le plan méthodologique il est toujours conseillé de terminer l'annonce par la question à étudier.

1) Définition

Cette deuxième étape se fera en allant à la ligne tout en respectant un alinéa de 3 cm.

Il revient de définir les termes du sujet ou le rapport entre les termes du sujet .Cette deuxième étape se fera en allant à la ligne tout en respectant un alinéa de 3 cm.

Si le sujet comporte deux termes tel que biocarburant et autosuffisance alimentaire, la définition du deuxième terme se fera en allant à la ligne en utilisant l'expression **quant à ou quant au (x)** mais en allant à la ligne.

2) La délimitation

Elle recouvre deux choses

a) Sur le plan théorique

L'étude d'une question peut être si vaste qu'on ne puisse pas la traiter en quatre heures de temps, il va falloir alors la délimiter. La délimitation consiste à montrer quels sont les aspects de la question qui méritent d'être traités. Et pourquoi. C'est à dire en justifiant brièvement.

b) Sur le plan géopolitique

La délimitation consiste à dresser un échantillon à partir duquel l'étude serait pertinente.

L'échantillon peut être une activité, un secteur d'activité, un domaine, une ville, une région, un continent...

Exemple : si le sujet porte sur le processus démocratique votre échantillon peut porter sur le Maghreb et on dira :

- L'étude de la question ne serait pas pertinente si l'on faisait fi du Maghreb où la question est plus que jamais d'actualité avec le réveil des peuples arabes désigné sur le vocable le « printemps Arabe » qui a déposé la plus part des dictateurs.
- Exemple : si le sujet porte sur biocarburants et autosuffisance alimentaire, on dira par exemple.
- - l'étude de cette question ne serait pas pertinente si l'on faisait fi du continent africain en général et du Sénégalais en particulier dépourvu de source d'énergie, et confronté à une dépendance alimentaire sans précédent et où la question est plus que jamais d'actualité.

c) Intérêt et problématique

N'importe quel sujet peut susciter un débat passionnant ou un intérêt particulier tout dépendra de la formulation du sujet .Ce débat va opposer les pour et les contre, c'est ce que l'on appelle les controverses doctrinales ceci pour la simple raison que personne n'a le monopole de la vérité. Le candidat devra montrer soit l'importance de la question soit le débat qu'elle fait naître. Mais cette partie ne doit pas être développée.

Donc, d'importantes controverses doctrinales peuvent naître à propos d'une question et opposer différentes écoles de pensée, courant de pensée, voir d'éminents spécialistes ou auteurs. Il va falloir pour le candidat de les évoquer brièvement sans les développer et au besoin d'en donner les chefs de file ou précurseurs. Exemple par rapport au sujet sur la parité.

Cette question a suscité un débat passionnant qui ne cesse de diviser les spécialistes .Si pour certains, parité et approche genre est un levier pour le développement, en revanche pour les détracteurs, ce débat est stérile, puéril et utopique. Dès lors la question qui se pose a trait à l'effectivité de la parité, autrement dit cette parité est elle acquise au sein de la société ?

En ce qui concerne la problématique, c'est la moelle épinière du devoir d'où doivent dériver les axes fondamentaux du développement.

Le sujet comporte deux termes, vous déterminerez la problématique de manière implicite d'abord en se demandant : **quels sont les rapports entre les deux termes X et Y ?**

Exemple : quels sont les le rapport entre biocarburant et autosuffisance alimentaire ?

Ensuite on la déterminera de manière explicite .Et là on peut utiliser certains verbes tels que **rimer, introduire, impliquer**, se demander si X Induit Y. Cela peut aussi revenir à se demander s'il y'a complémentarité entre X et Y, s'il y' a antinomie entre x et y mais tout dépendra de la formulation du sujet .Dans l'exemple sur les biocarburants, on ne pourra dire de manière explicite si les biocarburants riment avec autosuffisance alimentaire ?

Regroupé cette phase de l'introduction peut être illustrée de la manière suivante :

Dés lors la question fondamentale qui se pose ici a trait au rapport entre biocarburants et autosuffisance alimentaire. Autrement dit, les biocarburants riment-ils avec autosuffisance alimentaire.

5) Justification et annonce du plan

Les éléments de justification sont les sous parties de chaque partie principale du développement et elles sont juxtaposées. Ils doivent être exposés de manière subtile.

Pour déterminer la justification, il faut d'abord esquisser son plan sur le brouillon.

Soit le sujet Parité et approche genre

Le plan ci-dessous peut être esquissé

I Parité : une égalité juridique non acquise

A) Au plan politique

B) Au plan professionnel

II Parité : une égalité NON EFFECTIVE EN PRATIQUE

A) Les résistances d'ordre socio-culturel

B) Les résistances d'ordre physiologiques

Dans l'exemple les sous parties A et B chaque partie en constitue la justification.

Illustration

A l'analyse, il s'avère que les raisons politiques (A) voir professionnelles (B) militent en faveur de la thèse malgré les faits que des résistances socio culturelles (A) et physiologiques (B), entament profondément sa pertinence.

Au moment de rédiger on peut omettre les grands A et B mis entre parenthèses

L'annonce du plan ou des parties

Il s'agira pour le candidat d'utiliser des phrases courtes brèves et concises qui doivent servir d'intitulés des parties. Les intitulés doivent être denses et percutants.

- ✓ Donner son avis définitif sur la question posée c'est-à-dire donné une réponse au problème posé,
- ✓ Faire une ouverture sur un autre sujet pouvant ainsi constituer une réflexion pour un autre devoir,

Ceci doit être fait à partir des résultats de la démonstration

C/ Différence quant au style

La dissertation littéraire obéit à un style qui lui est propre donc différent du style de la dissertation générale, on peut se permettre d'introduire des nuances et des sentiments, par l'utilisation judicieuse de certaines ponctuations, telles que les points d'interrogation, d'exclamation, de suspension ou par l'utilisation des parenthèses ou des phrases incises les procédés doivent être évités dans la dissertation d'ordre général qui doit rester un texte froid et objectif, un texte qui doit convaincre par sa rigueur.

D- Différence quant au ton

Enfin, le ton de la dissertation littéraire est plus intime plus confidentiel que celui de la dissertation d'ordre général qui lui doit rester impersonnel. Le littéraire fait un large usage des prénoms à la première personne : je, nous. Voilà l'utilisation de...Je et ce ...nous est fondamentalement interdite en dissertation de culture générale.

E- Différence quant au raisonnement

La dissertation de culture générale fait appel à la méthode déductive alors que la dissertation littéraire fait appel à la méthode inductive.

La déduction est le procédé de raisonnement qui consiste à aller du général au particulier tandis que l'induction va du particulier au général. Le candidat qui utilise la méthode déductive emploie plus le raisonnement que les faits alors que celui qui utilise la méthode inductive combine le raisonnement aux faits. Les faits sont les citations, les anecdotes, les portraits, les images, les connaissances tirées d'œuvre au programme. Cela veut dire que le candidat qui utilise la méthode déductive appropriée à la dissertation de culture générale sera jugé non pas sur les faits mais sur sa rigueur, sa cohérence, sur l'originalité des solutions qu'il préconise, sur la pertinence de ces jugements.

II PROBLEMATIQUE DE LA REALISATION DU PLAN DE LA DISSERTATION DE CULTURE GENERALE

La réalisation du plan de la dissertation de culture générale dépend selon qu'on est présence de sujets analytiques, de sujets dialectiques et de sujets synthétiques.

A Les sujets analytiques

Seront étudiés ici, les notions, des comparaisons d'idées, et les commentaires d'idées.

1-Les notions

Ex : la démocratie sénégalaise, la mondialisation, les libertés publiques.

Elles ne posent pas de problèmes majeurs et en cas de difficultés, le candidat peut adopter le plan bouée de sauvetage consistant à dire.

I Le contenu

A.....

B.....

II La portée

A.....

B.....

Illustration

SUJET : LA DÉMOCRATIE SÉNÉGALAISE

I/Contenu de la démocratie sénégalaise

A/Une démocratie libérale

-Le préambule de la constitution s'inspire des grandes déclarations de droits

- La charte africaine des droits de l'homme et des peuples
- La convention sur la non-discrimination à l'égard des femmes
- La convention sur la protection des droits de l'enfant
- -la constitution proclame certaines libertés fondamentales voir les articles 7 à 21 de la constitution

B/Une démocratie représentative

Le système sénégalais admet la représentation du peuple ; il existe un parlement où siègent les élus du peuple qui représente la volonté du peuple voir la constitution du pouvoir législatif

C) Une démocratie pluraliste

Le système sénégalais admet le pluralisme politique. En effet, on est parti du multipartisme limité avec la reconnaissance du PDS en 1974 au multipartisme illimité ou intégral en 1981 avec l'accession du Président Abdou Diouf au pouvoir.

Aujourd'hui, le pays compte plus de 150 partis politiques.

II/ La portée de la démocratie sénégalaise

Là, le candidat doit être très prudent. Il doit faire des analyses objectives, scientifiques. Il devra pour chaque point analysé donner les acquis et les insuffisances c'est-à-dire être nuancé.

A/Sur le plan socio-économique

Le candidat s'interrogera sur les points ci-dessous :

- Qu'en est-il de la libre entreprise ?

Il pourra saluer les avancées faites en matière de célérité et de simplification des procédures du guichet unique de l'APIX quant à la création d'entreprise au Sénégal ?

Toutefois, il faudra montrer les insuffisances.

- Qu'en est-il de l'allocation efficiente des ressources ?
- Qu'en est-il des stratégies de réduction de la pauvreté ?
- Qu'en est-il de l'attente des objectifs du Millénaire du Développement ?etc..

B/SUR LE PLAN JURIDIQUE

- Qu'en est-il du respect des droits et libertés individuelles et collectives ?
- Qu'en est-il de l'Etat de droit ?

C/SUR LE PLAN POLITIQUE

Selon le Professeur Jacques Mariél Nzouankeu, l'existence de la Démocratie Pluraliste Majoritaire se mesure par les indicateurs suivants :

- Qu'en est-il de la liberté de la presse et de l'information ?
- Qu'en est-il de l'organisation d'élections libres régulières et transparentes ?
- Qu'en est-il de l'alternance au pouvoir ?
- Qu'en est-il de l'existence d'une véritable opposition ?
- Qu'en est-il de l'existence d'une véritable opposition ?
- Qu'en est-il de l'indépendance de la magistrature ?

2- Les comparaisons d'idées

Elles consistent à montrer les ressemblances

Elles consistent généralement à comparer deux notions

Exemple : comparer Liberté et ordre public

Ces sujets consistent à montrer les ressemblances et les dissemblances entre les deux notions à comparer.

Toutefois tous les deux n'impliquent pas **ipso facto** comparaison certains traduisent l'idée de complémentarité ou de comptabilité.

3 –Les commentaires d'idées

a) Si la consigne est introduite par des verbes ou expression verbales tels que :

Discuter, au besoin discuter, le travail demandé au candidat est d'expliquer ou commenter.

b) Si la consigne est introduite par des par les expressions tels que :

–Partager –vous

-Etes –vous d'avis que ... ?

-Peut –on dire que... ?

-Selon vous...

-Que pensez –vous de ...? **Le travail demandé au candidat est d'expliquer clairement la position de l'auteur dans un premier temps et de discuter dans un second temps cette position de l'auteur.**

La discussion peut revenir à corriger, critiquer, nuancer la part d'erreur contenue dans la position de l'auteur et ceci peut en adoptant une antithèse et une synthèse après avoir montré clairement la position de l'auteur.

N.B		
<p>Le commentaire d'un jugement est plus exigeant qu'une simple explication.</p>		
<p>Quant la consigne est introduite par commenter elle invite selon le Professeur Samba THIARE apporter l'énoncé d'un fait des éléments personnels d'appréciation.</p>		
<p>N.B Expliquer, analyser, montrer on pour but de rendre plus accessibles l'idée exprimée dans les sujets , de découvrir les zones d'ombre et de chercher des arguments pertinents.</p>		
<p>Parfois le candidat se trouve en face d'un sujet présenté sous la forme d'une pensée ou d'une citation relativement longue.</p>		
<p>Ce candidat peut adopter la démarchez suivants :</p>		
<p>Soit le plan binaire</p> <p>I Explication</p>		

II Commentaire

Ou le plan ternaire

I Explication

II Commentaire

III Discussion

Définition de mots indicateurs de progression

Discuter : examiner les arguments qui sont en faveur et en opposition d'une affirmation.

Quant on discute seulement, il faut éviter de se lancer dans des explications.

Expliquer : rendez clair, analyser des éléments qui composent un ensemble quand on explique il faut éviter de faire de son opinion, de son jugement, car expliquer ce n'est pas juger.

Donner : donner son appréciation, dites des réflexions à propos d'une pensée, faites des remarques, des jugements.

Montrer : démontrer, trouver des justifications

VOIR LES DIFFÉRENTS TYPES DE PROGRESSION

Progression	Formulation régulière	variantes
Dialectique	Discuter	Que pensez-vous ? Jugez-vous ? Partager-vous ? Quelles sont les réflexions ?
Partie essentiellement explicative	Commenter	Expliquer et discuter Expliquer s'il y'a lieu discuter
Partiellement explicative	Expliquer	Comment comprenez-vous ? Analysez
Totalement explicative	Montrer	Démontrer Justifier Donner des preuves

B Les sujets dialectiques

Cette méthode part du principe que toute idée contient en elle-même une contradiction, sa propre contradiction ; une affirmation (**thèse**), contient une contradiction interne (**antithèse**), en sorte que la vérité (**synthèse**) résulte de la conciliation de la thèse et de l'antithèse

Les libertés publiques peuvent être définies comme les droits de l'homme reconnus, définis et protégés juridiquement par le droit positif et qui peuvent être classés par trois grandes catégories :

- les droits individuels ;
- les droits politiques ;
- les droits socio économiques.

Quant à la sécurité publique, elle peut être définie comme un des éléments de la tryptique composant la police administrative et qui comprend un volet préventif consistant à prévenir les troubles à l'ordre public et un volet protection consistant à mettre un terme à l'insécurité, la tranquillité et la salubrité. Elle fait partie des exigences de l'Etat démocratique sans lesquelles la société ne pourrait pas exister.

L'étude de cette question ne saurait être exhaustive si l'on faisait fi des démocraties africaines et sénégalaises ou la question est plus que jamais d'actualité avec la montée des revendications autoritaires des pouvoirs en place.

Dés lors, la question qui se pose a trait aux rapports entre liberté publiques et sécurités publiques .Autrement dit, traiter une telle question revient à s'interroger sur la coexistence entre ces deux notions.

De telles considérations justifient que l'on montre que liberté publique et sécurité publique demeurent deux notions antinomiques (I) mais la réalité montre également qu'i s'agit de deux notions conciliables car indispensables à la démocratie (II).

I - Liberté publique et sécurité publique : deux notions antinomiques

A. Quant à leur contenu

Quant à la sécurité publique, elle concerne des activités administratives ayant pour objet l'édiction de règles générales et de mesure individuelles nécessaires au maintien à l'ordre public.

Cette notion d'ordre public a trait à la sécurité, tranquillité, salubrité et vise à veiller à ce que la sécurité publique soit assurée par le maintien de l'ordre partout où se font les grands rassemblements tels que les marchés, cérémonies publiques, spectacles, lieux de culte et autres lieux publics en vue d'éviter les dangers qui menacent les particuliers ou la collectivité.

Mais aussi la prévention des atteintes contre l'Etat, la lutte contre les catastrophes.

B-Quant aux buts poursuivis

La sécurité publique implique une mission de contrôle et de surveillance .Elle vise donc à maintenir l'ordre .C'est-à dire à prévenir les troubles afin de ne pas avoir à les réprimer. La sécurité publique se limite à la prévention des infractions, rôle essentiel est celle de la police administrative.

Quant aux libertés publiques, elles visent à permettre à l'épanouissement de l'individu dans la société démocratique.

II – LIBERTES PUBLIQUES ET SECURITE PUBLIQUES : DEUX NOTIONS CONCILIAIBLES POUR LA SURVIE DE LA DEMOCRATIE.

Il existe une dialectique entre la liberté publique et la sécurité publique.

A- La sécurité publique est nécessaire à l'exercice des libertés publiques.

Les libertés publiques sont proclamées par la constitution .Il faut cependant remarquer que la constituant manifeste le souci permanent pour que les libertés publiques s'exercent dans des conditions où la sécurité publique est garantie.

En principe, il y'a une liberté totale dans l'exercice de la liberté en permettant l'exercice immédiat. C'est le cas de la liberté de Réunion, de la liberté d'association des manifestations à caractère religieux ou tradition

Toutefois l'exercice de certaines libertés nécessitant une intervention à posteriori ou à priori de l'autorité administrative pour garantir la sécurité publique.

Autrement dit , sauf en ce qui concerne les rassemblements ordonné par l'administration , toute manifestation sur la voie publique est interdite lorsqu'elle n'est pas préalablement déclarée.

Dans l'arrêt LD/MPT/ préfet de Dakar, le Conseil d'Etat a considéré que la marche est l'expression d'une liberté publique qui n'est pas soumise qu'à une déclaration préalable et qu'en conséquence l'autorité administrative responsable ne saurait l'interdire sans qu'il y'ait d'une part , un risque de perturbation de l'ordre public et, d'autre part , une insuffisance de moyens nécessaires pour le maintien de l'ordre.

A- La limitation des libertés publiques pour la sauvegarde de la sécurité publique

Il est clair que les libertés publiques doivent être sauvegardées mais la sécurité publique aussi au risque de détruire les libertés .Il est prévu certaines situations où les libertés

sont strictement limitées au profit de la sécurité publique. Il s'agit de l'état de siège, l'état d'urgence et les circonstances exceptionnelles.

LES CONNECTEURS LOGIQUES

Renforcer une idée	S'opposer
<ul style="list-style-type: none"> ✓ D'ailleurs ✓ De même ✓ De plus ✓ Egalement ✓ En outre ✓ Et surtout ✓ Ensuite ✓ Puis 	<p>Opposition plus forte</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Au contraire ✓ En revanche ✓ A l'inverse <p>Opposition plus faible</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mais ✓ Cependant ✓ Toutefois ✓ Pourtant ✓ Or <p>Opposition plus nuancée</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ En réalité ✓ En fait ✓ En vérité ✓ Certes <p>Compléter</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Par exemple ✓ C'est –à-dire ✓ En effet
<p>Exprimer une conséquence</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ C'est pourquoi ✓ Si bien que ✓ Par conséquent ✓ Par la suite ✓ De ce fait ✓ Dés lors ✓ donc 	

DEUXIEME PARTIE : ETUDE THEMATIQUE

THEME 2 : LA GARANTIE DES LIBERTES PUBLIQUES

Sujet 1 : La garantie des libertés publiques en droit sénégalais

Plan	
I – <u>Les garanties juridictionnelles</u>	
A Les organes compétents : les cours et tribunaux	
1- Le conseil constitutionnel	
2- La chambre administrative de la cour Suprême	
3- Le tribunal d'instance	
B Les moyens :	
1-l'annulation ou la non application d'un acte inconstitutionnel ou illégal ;	
2-la réparation pécuniaire du préjudice subi	
II Les garanties non juridictionnelles	
A l'équilibre des règles du jeu démocratique	
B Le recours au médiateur	
Sujet 2 : la garantie des libertés publiques en Afrique	
Plan	

I La consécration de droits et devoirs par la charte africaine des droits de l'homme et des peuples

A l'Existence de droits de l'homme et des peuples

Distinction droits de l'homme et des peuples

II L'institution de mesures de sauvegarde

A l'instauration de la cour africaine des droits de l'homme et des peuples

B les compétences de la cour africaine des droits de l'homme et des peuples

Sujet 3 : La garantie des libertés publiques en Droit international

I La reconnaissance de droit et devoirs

A En Afrique : la charte africaine des droits de l'Homme et des peuples

B En Europe : la convention européenne des droits de l'Homme

II L'institution de mesures de sauvegarde

A L'instauration de la cour africaine des droits de l'Homme et des peuples

B L'instauration de la cour de justice européenne

Sujet 4 Les libertés publiques en droit sénégalais

I Des droits proclamés par la constitution

A Par le juge constitutionnel : l'annulation d'actes inconstitutionnels

B Par le juge administratif

1- L'annulation par la chambre administrative de la Cour Suprême d'actes illégaux

2- La réparation pécuniaire des atteintes par le tribunal régional

THEME DROIT À LA CITOYENNETÉ ET LIBRE EXPRESSION DU CULTE

Exposé : Droit à la citoyenneté et libre expression du culte

L'installation dans les démocraties modernes du citoyen au cœur des préoccupations étatiques est assez édifiante pour l'érection d'un droit à la citoyenneté. Ce dernier consacre par conséquent certaines libertés au profit des citoyens.

Ainsi le droit à la citoyenneté peut être défini comme la reconnaissance du lien ombilical qui l'individu à l'état auquel il appartient et qui se manifeste par la reconnaissance de droits et libertés à son profit et en contre parties de devoirs et obligations sont mis à sa charge.

Quant à la libre expression du culte, elle peut s'entendre comme le doit reconnu et garantie à tout citoyen de pratiquer pleinement sa religion par l'accomplissement d'actes de dévotions, l'enseignement, les rites entre autres.

Dès lors la question fondamentale qui se pose ici a trait aux rapports entre droit à la citoyenneté et libre expression du culte. Autrement dit, il s'agit de s'interroger sur la coexistence entre ces deux notions.

On se rend compte à partir des éléments sus évoqués que c'est en Europe en général et plus particulièrement en France et en Suisse que l'actualité de la situation se pose avec plus d'acuité avec le port de la burka, de la voile et les problèmes liés aux minarets. Toutefois la question est quasi universelle.

Ce sujet recèle plus d'un intérêt. Thématiquement d'abord, le concept de la libre expression du culte a fait et continue de faire l'objet d'un débat pour le moins passionnant.

Historiquement ensuite le contenu du débat sur la laïcité a fait l'évolution d'une significative.

Actuellement, enfin, avec la montée en puissance de l'Islam en occident, le débat a pris d'autres tournures au point de ne laisser personne indifférent.

Ainsi, la question qui se pose a trait aux rapports qu'entretiennent les concepts de droit à la citoyenneté et libre expression du culte. Il s'agira de s'interroger sur la coexistence entre ces deux notions

A l'analyse, il s'avère que la résurgence du choc des civilisations et les exigences sécuritaires des Etats ravivent les relations heurtées que le respect par l'Etat des principes de la laïcité et le culte de la tolérance pourraient atténuer.

Par conséquent, il s'agira de montrer que droit à la citoyenneté et la libre expression du culte entretiennent des rapports conflictuels (I) qui du reste ne sont pas sans être apprivoisables (II).

PLAN

I Droit à la citoyenneté et libre expression du culte : des rapports conflictuels

A Du fait des chocs des civilisations gréco (romaines et orientales)

B Du fait des chocs des préoccupations sécuritaires dans les démocraties modernes

II Droit à la citoyenneté et libre expression du culte : des rapports apprivoisables

A Par le respect par l'Etat de la laïcité

THÈME : RELIGION ET CONSOLIDATION DE LA NATION AU SÉNÉGAL

Esquisse d'introduction

La préservation de la paix et de la bonne entente entre les couches sociales, quelque soit leurs convictions et appartenances a été et demeure une préoccupation des autorités publiques et religieuses, c'est toute la question de la religion et consolidation de la nation au Sénégal.

La religion peut être définie comme la croyance, la conviction à une idéologie ou à des pratiques religieuses.

Quant à la consolidation de la nation, elle renvoie aux caractères qui renforcent le dialogue social, l'harmonie ainsi que le raffermissement des liens qui existent entre les différentes composantes de la société.

L'étude de ce sujet serait plus pertinente si l'on s'intéressait au Sénégal où la question est plus que jamais d'actualité avec les récents événements relatifs à la destruction de lieux de cultes et les heurts de plus en plus nombreux entre confréries.

Cette question de la religion et de la consolidation ne cesse de diviser les opinions. En effet, si pour les tenants du dialogue islamo chrétien, la religion est le fer de lance de l'unité nationale, d'autres estiment que la diversité des religions sans respect des principe de la laïcité risquerait de ruiner la consolidation de la nation.

Dés lors, la problématique qui se pose a trait aux rapports entre la religion et la consolidation d'une nation ?

A l'analyse, il s'avère que le dialogue (A) et la tolérance (B) militent en faveur de la thèse malgré l'existence d'obstacles ethnique (A) et religieux (B) qui entament profondément sa pertinence.

De telles considérations justifient que l'on montre d'une part que la religion est un facteur de consolidation de la nation (I) avant de montrer d'autre part les limites (II)

Thème GEOPOLITIQUE DE L'ENERGIE

PLAN

I L'énergie : un fondement stratégique des relations internationales

A La forte dépendance énergétique

Le fonctionnement des économies est tributaire. L'énergie est devenue une denrée très prisée.

B La maîtrise de l'énergie

Ruée vers les champs pétrolifères d'où le jeu d'alliance, guerre d'occupation : l'énergie devient un facteur déterminant dans la géopolitique.

II Les conséquences

A Sur le plan politico-administratif

B Sur le plan environnemental

AUTRE ESQUISSE DE DEVELOPPEMENT SUR LA GEOPOLITIQUE DE L'ENERGIE

I) L'énergie : un fondement stratégique des relations internationales

L'énergie est soit source de bonne relations diplomatiques soit source de tensions.

A La forte dépendance énergétique

L'énergie constitue le socle du développement économique. Aucune économie ne peut raisonnablement se passer d'énergie, elle permet de la faire fonctionner.

Ainsi du secteur primaire au quaternaire en passant par le secondaire et le tertiaire, l'énergie joue un rôle central.

L'agriculture moderne dépend presque entièrement de l'énergie et plus particulièrement du pétrole.

Le transport quant à lui joue aussi un rôle vital dans le fonctionnement de l'économie moderne et utilise quatre-vingt sept pour cent des carburants dérivés du pétrole.

Il y'a lieu de noter que la santé de l'économie mondiale est très liée au pétrole. C'est la raison pour laquelle toute fluctuation sur le prix du pétrole se fait immédiatement sur la conjoncture économique mondiale.

Cela se justifie en partie par la mondialisation, l'indexation du baril du pétrole sur le dollar américain et la spéculation.

Sur le plan national, la hausse du prix du pétrole a pour conséquence l'alourdissement de la facture pétrolière qui affecte les finances publiques.

Ce qui, par conséquent, risque d'impacter négativement sur le développement social.

Du fait de ces enjeux, chaque pays cherche à assurer sa sécurité énergétique.

B Les relations internationales : fortement influencées par l'énergie

En géopolitique, chaque Etat cherche à mettre en avant ses propres intérêts stratégiques. En matière de géopolitique énergétique, il en est exactement de même. Ainsi, les relations entre Etats qui en découlent peuvent être classées en deux catégories.

La deuxième est relative aux rapports entre pays producteurs de pétrole qui, en raison de la communauté d'intérêts, se regroupent au sein d'une organisation internationale ; chargée notamment de défendre les intérêts de ses membres. Il s'agit généralement d'un cadre de concertation et de prise de décisions communes, ayant trait notamment à la fixation au volume de production pour faire face à la demande mondiale pour faire face à la demande mondiale ou en tout cas l'attitude à adopter. L'exemple type de ce genre d'organisation est l'OPEP. Il y'a aussi d'autres types d'organisation comme l'AIE l'association internationale de l'énergie).

La deuxième est relative aux rapports entre pays producteurs de pétrole et pays importateurs de pétrole et pays importateurs de pétrole.

Ainsi, chaque pays ou groupes de pays (UE par exemple), ceux non producteurs notamment intègrent dans leurs politiques internationales de la dimension énergétique. C'est ainsi que des alliances se nouent, des accords bilatéraux se signent et de bonnes relations diplomatiques s'entretiennent.

En réalité c'est la course à la sécurité énergétique qui est lancée et les pays producteurs se voient caresser dans le sens du poil.

Toutefois, si cette stratégie diplomatique ne produit pas l'effet escompté, il s'agit de faire recours à des solutions plus radicales qui peuvent être source de tensions.

Le ministre saoudien du pétrole ALI AL NAIMI disait « **le pétrole n'est pas un char ; le pétrole n'est pas un f16, le pétrole n'est pas un missile, il ne sera pas utilisé comme une arme. Il est une source de prospérité** »

Cette affirmation, certes véridique, mérite à l'heure actuelle surtout avec la crise énergétique et celle économique d'être relativisée pour plusieurs raisons.

D'abord sur un plan strictement interne, il s'avère nécessaire de préciser que les zones riches en énergie (surtout sur le pétrole) sont généralement des zones de tensions voire les conflits armés.

Le pétrole a été à l'origine de récentes guerres. Ainsi peut-on citer la guerre en Irak et Libye d'où l'intérêt de voir les conséquences engendrées par cette nouvelle donne.

II LES CONSEQUENCES

Elles peuvent se manifester sur les plans politiques et sur le plan environnemental.

A Sur le plan politique

Sur un registre international, l'énergie est triplement source de tensions.

Primo, l'énergie est un moyen de pression. En effet afin d'obtenir certains avantages ou pour amener certains Etats à adopter une attitude ou une position géo énergétique. C'est le cas notamment de la Russie à l'égard de l'Ukraine et de l'UE. C'est le cas aussi du Venezuela qui en un moment donné est allé en grève en refusant d'exporter du pétrole.

Secundo, l'effet inverse peut se produire. En d'autres termes l'énergie peut conduire un pays à subir des rétorsions internationales. Exemple les embargos contre l'Irak, la Lybie et l'Iran.

Tercio, des tensions peuvent résulter de disputes à propos des zones énergétiquement riches. L'exemple peut vous être fourni à travers le différend qui a opposé le Nigéria au Cameroun à propos de l'enclave de Bakassi qui a nécessité un arbitrage international. Il y'a aussi l'exemple du Sénégal et de la Guinée Bissau.

Avec la fonte des glaciers dans l'antarctique, zone potentiellement riche en énergie et voie de navigation potentielle fait l'objet d'une convoitise sans précédent.

En fin l'énergie peut véritablement constituer le mobil d'un conflit armé. On peut affirmer sans se tromper que le pétrole a été la cause de nombreuses guerres du monde contemporain. Ainsi on peut citer la guerre en Irak et en Lybie.

B. Sur le plan environnemental

Si l'énergie actuellement utilisée a un impact sur l'économie, elle a au contraire un impact négatif sur l'environnement.

En effet la quasi-totalité des énergies n'est pas selon les écologistes propres. Cela signifie qu'elles ont des sources d'énergies les plus usitées, comme le pétrole, le charbon, l'uranium.

Ces énergies ne favorisent pas le développement durable .Elles sont responsable de la pollution qui entraîne la destruction de la couche d'ozone par l'émission de gaz à gaz à effet de serre et le réchauffement climatique avec son lot de désolation.

Du fait aussi de leur caractère fossile elles sont appelés à disparaître car pour les scientifiques le « peak oil » étant atteint, il ne reste plus que quarante ans voire cent ans de consommation de pétrole .Pour les autres sources d'énergie la situation est aussi désespérée mais avec moins de pessimisme que le pétrole. Pour les raisons parmi tant d'autres, l'environnement ou du moins sa préservation est devenu un thème central de la gouvernance mondiale.

Pour ces mêmes raisons aussi la communauté aussi la communauté internationale n'est pas insensible, pour la préservation de l'humanité et au-delà de la planète toute entière, à l'impératif de trouver de des énergies alternatives, renouvelables et propres.

Ainsi des rencontres se multiplient au niveau international et mondial .

Il en découle des décisions et convention (protocole de Kyoto notamment) destinées à réduire les émissions des GES (gaz à effet de Serre).

Toutefois celles-ci posent le problème de leur efficacité puisque les plus grands pollueurs se refusent de la ratifier.

Cependant le monde devient de plus en plus « énergivore » avec l'émergence de nouvelles puissances économiques comme la Chine et l'Inde.

La question se pose alors de savoir comment concilier les besoins de l'économie planétaire avec la préservation de l'environnement.

En tout cas une certitude demeure c'est que ces enjeux énergétiques justifient largement que l'énergie soient devenue actuellement fondement stratégique des relations internationales.Du fait aussi de leur caractère fossile elles appelés à disparaître car pour les scientifiques le « peak oil » étant atteint, il ne reste plus que quarante ans voire cent ans de consommation de pétrole. Pour les autres sources d'énergie la situation est aussi désespérée mais avec moins de pessimisme que le pétrole. Pour les raisons parmi tant d'autres, l'environnement ou du moins sa préservation est devenu un thème central de la gouvernance mondiale.

Pour ces mêmes raisons aussi la communauté internationale n'est pas insensible, par la préservation de l'humanité et au-delà de la planète toute entière, à l'impératif de trouver des énergies alternatives, renouvelables et propres.

Ainsi des rencontres se multiplient au niveau international et mondial. Il en découle des décisions et conventions (protocole de Kyoto notamment) destinées notamment à réduire les émissions de GES (gaz à effet de serre).

Toutes fois celles-ci posent le problème de leur efficacité puisque les grands pollueurs se refusent de le ratifier.

Cependant le monde devient de plus en plus « Energivore » avec l'émergence de nouvelles puissances économiques comme la Chine et l'Inde.

La question se pose alors de savoir comment concilier les besoins et énergétiques de l'économie planétaire avec la préservation de l'environnement.

En tout cas une certitude demeure c'est que ces enjeux énergétiques justifient largement que l'énergie soit devenu actuellement fondement stratégique des relations internationales

CULTURE GÉNÉRALE : THÈME GENRE ET SOCIÉTÉ

Sujet : L'égalité entre l'homme et la femme est-elle effective ?

Point n'est besoin d'être juste pour remarquer qu'une année ne se passe plus dans le monde sans que des réflexions ne soient menées sur le statut de la femme et les voies et moyens qui permettraient d'améliorer sa condition. Des événements majeurs survenus se et là dans le monde depuis un quart de siècle environ, peuvent être considérés comme les signes précurseurs d'un changement dans la destinée des femmes.

La valorisation de la femme est par conséquent, un signe des temps. Il s'agit de la garantie des droits de la femme au sein de la famille et de la société, mais aussi l'assurance d'une protection juridique, en prenant les dispositions applicables à tous les êtres humains sans distinction de sexe. Déjà Mexico en 1975, décidait de la mise en place de plans d'actions mondiaux, pour les femmes. La même année fut proclamée l'année internationale de la femme (1975-1985) ainsi qu'une journée mondiale le 08 Mars de chaque année. A cela s'ajoute la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de Décembre 1979.

L'égalité peut être ici entendue comme le devoir d'égalité entre les sexes, se traduisant en politique et en droit par l'égal accès sans discrimination, des femmes aux instances politiques au même titre que les hommes.

L'étude de la question ne serait pas pertinente si l'on faisait fi des sociétés africaines en générales et sénégalaise en particulier ou la question est plus que jamais d'actualité.

Sur le plan théorique, la question a suscité d'importantes controverses doctrinales.

En effet, si les défenseurs, l'égalité est un véritable facteur de développement, en revanche, les détracteurs n'y voient qu'un débat stérile et utopique.

Dés lors, il convient de s'interroger sur l'effectivité de l'égalité entre hommes et femmes. Autrement dit, cette égalité est-elle acquise dans la société ?

De nos jours, la tendance est que des considérations juridiques prouvent que cette situation est entrain de changer même si dans la pratique de résistances demeurent.

Déjà, en Juin 1999 en France une loi constitutionnelle a été adoptée par le parlement français pour imposer une parité dans les élections politiques entre les femmes. Cette loi, qui fut très contestée lors de son vote a rappelé que se problème d'égalité entre les hommes et les femmes est réel et qu'il n'a pas trouvé de solution satisfaisante dans la vie politique.

De façon plus générale, les hommes détiennent la quasi-totalité des postes importants dans les domaines culturels, politiques et surtout économiques. Au Sénégal, le code de la famille, fut jusqu'à présent, le reflet de cette infériorité de la femme qui était juridiquement « incapable » comme l'est un enfant mineur. Elle était donc, comme épouse soumise à son mari.

En droit, la femme est maintenant l'égale de l'homme. Cette égalité juridique n'est plus sérieusement contestée(I), elle est confirmée par une émancipation des femmes dans la vie sociale bien que , dans les faits des inégalités demeurent même si la situation est moins grave que dans la plus part des autres pays (II)

II Parité-Approche genre: une égalité juridiquement acquise

De nos jours, le développement de l'éducation et de la conscience politique a fait que l'égalité homme- femme est acquise au double plan politique et professionnel.

A) Sur le plan politique

La prise de conscience du rôle important que joue la femme dans leur développement a milité en faveur de son rapprochement juridique avec l'homme.

En effet, au Sénégal, une loi visant à réduire l'écart numérique important en faveur de l'homme sur les listes électorales a été adopté par le parlement. Même si elle n'est pas encor entré en vigueur, c'est un jalon qui montre la montré la volonté des autorités de reconnaître de reconnaître à la femme l'égal accès aux instances décisionnelles. En outre noter un nombre croissant de ministères dirigés par des femmes. Dans la même optique, des volets destinés spécifiquement à valoriser le statut social de la femme se multiplient. C'est le cas, entre autres de la création du ministère de la femme, de celui de l'entrepreneuriat féminin visant à renforcer ses capacités financières. De telles initiatives visant à renforcer le statut professionnel de la femme.

B/le plan professionnel

Fondé depuis longtemps sur le des considérations biophysologiques, l'activité professionnelle de la femme a été généralement reléguée au second plan. Mais les revendications féministes ont permis de combattre les idées machistes. En plus, la femme a fait preuve, dans différents secteurs de l'administration, de compétences avérées qui ont fait d'elle l'homme dans plusieurs domaines qui du reste furent la chasse gardée des hommes. Si par exemple la tâche de secrétaire a jadis été le domaine par excellence de la femme, ce stéréotype est une phase de disparaître. D'ailleurs dans des professions traditionnellement masculines, la femme faisant preuve d'efficacité autant que l'homme et développant des capacités physiques et intellectuelles suffisantes, à tendance à investir tous les domaines d'activités. Depuis belle lurette, elle a démontré ces capacités à occuper des fonctions de directions ou de suppression dans la haute administration et au sein des grandes entreprises ou agences.

C'est le cas de la direction de l'APIX avec à sa tête Aminata Niane ou de la Awa Marie Cole Seck qui gère un programme international de lutte contre le paludisme. Dans la même lancée, le Sénégal a opté pour l'insertion des filles dans l'armée nationale couronnant ainsi sa volonté de faire de la parité une réalité.

Mais malgré ces avancées significatives au plan juridique, force est de constater des limites effectives en pratique de la parité.

II) Une égalité pratique non effective:

Dans la la pratique, la parité est loin d'être une réalité tant au plan économique que socioculturel.

A) Sur le plan économique:

En tant que facteur déterminant de la personnalité *et* de l'image de l'individu, l'économie est un élément fondamental discriminatoire entre les sexes. En vérité, pour la femme, malgré les garanties juridiques qui lui auraient permis de bénéficier des mêmes avantages financiers que l'homme, il est toujours avéré qu'elle traîne encore derrière. En effet l'autorité paternelle a été un prétexte pour un traitement de faveur pour l'homme. Le slogan « à travail égal, salaire égal » n'est pas toujours respecté. Dans la fonction publique au Sénégal, le salaire de la femme subit un prélèvement fiscal plus consistant que pour un homologue masculin ayant le même grade et occupant les mêmes fonctions. Même si la femme mariée a bénéficié récemment d'une baisse des impôts sur le revenu, cette faveur, soumise à une procédure administrative plus ou moins rigide, reflète une certaine discrimination. En réalité, la femme est tenue de renouveler un dossier pour pouvoir bénéficier chaque année de cette baisse d'impôts, ce qui n'est pas le cas pour les hommes qui l'obtiennent

. Définitivement. Ce traitement discriminatoire est beaucoup plus visible dans le secteur privé qui brandit des raisons de faible rentabilité de la femme. En effet, les employeurs de ce

Secteur évoquent les longs congés de maternité qu'ils jugent compromettants pour la bonne marche des affaires. Cette situation empêcherait à la femme de prétendre à des postes de responsabilités qui requièrent de la constance. Pour l'accès à l'emploi est même difficile car l'entreprise préférerait recruter un homme. Cette attitude semble se justifier car la réglementation en la matière (code de la famille) accorde à la femme un congé de maternité de quatorze semaines «:fui peut être prorogé en cas de maladie dument constaté par un médecin et établie par un certificat médical. Ces entraves d'ordre économique soient aussi notées au plan socioculturel.

B) sur le plan socioculturel

Des facteurs socio- culturels entament considérablement la réalisation de la parité. Les survivances traditionnelles mettent généralement l'homme au-dessous de femme. En effet celles -ci est perçue dans la société comme une simple ménagère, une gardienne du foyer. Ses activités doivent alors se limiter aux tâches domestiques et ne doit pas prétendre à aucune fonction valorisante ou rémunératrice. Ces valeurs lui ont inculquées dès le bas âge dans le cercle restreint de la famille dont le père reste le chef incontesté. Elles seront ensuite relayées par l'instruction publique et l'éducation religieuse. Aussi les jeunes garçons se targuent ils, très tôt, d'être au-dessus de leurs sœurs. Les parents en fait un proteste pour ne mettre à l'école que les garçons en leur accordant tout au moins la faveur au détriment des filles.

Dans cette quête d'hégémonie sur la femme, la religion fourrait un argument prépondérant. Dans le christianisme comme dans l'islam, Eve est le compagnon d'Adam. Selon le coran Eve (la femme) provient des franco d'Adam (l'homme). Une telle révélation corrobore l'idée selon laquelle, la femme n'est que la moitié de l'homme et qu'il peut s'en servir comme un simple instrument de plaisir. Dans la société sénégalaise par exemple, l'épouse moderne est celle qui est obéissante, soumise et entièrement dévoué a son mari. Elle ne doit prendre d'initiative que sous l'autorisation préalable de l'épouse. De même, dans les pays Arabes fortement, le port obligatoire du par la femme musulmane est obligatoire. On voit donc que ces restrictions du milieu socio culturel constituent dans la société actuelle, une entrave aux valeurs fondamentales de liberté et d'égalité inhérentes à toute vie humaine.

Tout compte fait, on constate que le monde contemporain a compris le rôle important que joue la femme dans le développement socio culturel et économique.

Conscient du caractère impératif de la parité et de l'approche genre dans la bonne marche de la quasi-totalité des secteurs d'activités et en -égard à la supériorité numérique des femmes dans le monde, les nations avertiront raison de mettre sur pied les garanties juridiques donnant à la femme l'égal accès aux instances de décisions.

Seulement, cette parité tarde à se concrétiser vu les facteurs socio culturels qui entament largement sa réalisation.

THÈME : BIOCARBURANTS ET AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

Sujet : Cultures des biocarburants et cultures vivrières

Utilisation : Support de la méthodologie de la dissertation de culture générale

Le réchauffement climatique est une préoccupation pour tous. L'adoption de nouvelles productions énergétiques influence fortement les marchés agricoles en particulier ceux des produits permettant la fabrication des biocarburants. Il n'est dès lors pas très surprenant que la quasi-totalité des pays riches, mais aussi de plus en plus de pays en développement, se mobilisent résolument en faveur des biocarburants. Ainsi, ces pays ont un double objectif à savoir mettre en place une politique énergétique satisfaisante tout en assurant leur sécurité alimentaire. C'est là, toute l'actualité de la question relative à la culture des biocarburants et la culture vivrière.

La culture des biocarburants peut être définie comme la production de toutes formes de biocarburants de substitution de produits à partir de matériaux organiques non fossiles et renouvelables.

Quant aux cultures vivrières on peut les définir comme étant les cultures permettant de produire de la nourriture pour la population.

L'étude de la question ne serait pas pertinente si on faisait fi du continent africain en général et l'Afrique subsaharienne en particulièrement, pauvres en ressources énergétiques et ou la production vivrière est des précaires instable et aléatoire.

Le sujet présente un intérêt politique car la plupart des gouvernements des pays de l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) encourageant la production et l'utilisation de biocarburants qui permettront de réduire les émission de gaz à effet de serre.

Dès lors, la question qui se pose a trait aux rapports entre culture des biocarburants et cultures vivrières. Autrement dit, il s'agira de s'interroger sur l'impact de la culture des biocarburants sur la culture vivrière ? Autrement dit la culture des biocarburants sur la culture vivrière ?

A l'analyse, il s'avère que des raisons politiques, économiques et environnementales militent en faveur du développement de la culture des biocarburants malgré le fait que des raisons économiques limitent sa pertinence.

De telles considérations justifient que l'on montre d'une part les atouts de la culture des biocarburants par rapport à la culture vivrière et d'autre part l'influence de la culture des biocarburants sur la culture vivrière.

Les atouts de la culture des biocarburants par rapport à la culture vivrière :

La culture des biocarburants est une source de revenus pour le développement (A) et favorise la réduction des gaz à effet de serre (B).

La culture des biocarburants : une source de revenus pour les pays en développement

Les biocarburants utilisés par les pays riches peuvent provenir de pays en développement, comme l'éthanol produit au Brésil à partir de la canne à sucre ou le bio gazole tiré de l'huile de palme en Malaisie. L'accroissement de la consommation de biocarburants dans les pays de l'OCDE peut alors constituer une source de revenus pour les pays en développement et par conséquent améliorer leur sécurité alimentaire. C'est le cas lorsque le surcroît de revenu est redistribué aux catégories défavorisées de ces pays ce qui dépend essentiellement des politiques poursuivies par les pays en développement concernés et fort peut de l'action des pouvoirs publics des pays consommateurs.

En outre, la culture des biocarburants contribue à maintenir et à créer des emplois. Par conséquent la consommation et la production des carburants vert s'ils se développent de nombreux emplois pourraient être créés grâce à eux. Les biocarburants favorisent aussi la réduction des gaz à effet de serre.

Réduction des gaz à effet de serre

L'atout majeur des biocarburants et la réduction considérable des émissions des gaz à effet de serre. L'utilisation de biocarburants est très intéressante écologiquement. Les biocarburants sont nettement moins nocifs pour l'environnement. En effet les énergies d'origine fossiles font des rejets massifs de CO₂ que rien ne compense et qui sont libérés lors de la consommation de l'essence et du gazole. Tout au contraire le CO₂ émis par les plantes tout au long de leur culture. C'est cette compensation qui explique la réduction des émissions de gaz à effet de serre lors de culture des biocarburants. De plus ces biocarburants ne dégagent ni particule ni azote lors de leur combinaison.

Cependant les biocarburants ont une influence négative sur la culture vivrière.

L'influence négative de la culture des biocarburants sur la culture vivrière

La culture des biocarburants entraîne la réduction des surfaces utilisées pour la culture vivrière (A) ce qui a pour conséquence l'inflation des prix alimentaires.

Réduction des surfaces utilisées pour la culture vivrière

La culture des biocarburants nécessite des surfaces agricoles très importantes. En effet, il faut des tonnes de biocarburants par an pour remplacer totalement les énergies fossiles.

Les biocarburants demandent des surfaces agricoles de plus en plus importantes ce qui entraîne bien souvent un défrichement des forêts. A ceci s'ajoutent les avantages économiques qu'il procure les agriculteurs ont consacré à la culture des biocarburants d'où l'inflation des prix alimentaires.

L'inflation des prix alimentaires

Les biocarburants entraînent une hausse du prix de l'alimentation. En effet des millions d'hectares sont consacrés à la production des biocarburants ce qui entraîne la flambée des prix des matières premières et des besoins alimentaires. Selon la FAO les biocarburants sont responsables d'un tiers de l'augmentation des prix agricoles, les populations les plus pauvres ont donc de plus en plus du mal à s'alimenter.

L'humain est la marque distinctive selon le sexe. L'approche genre est donc celle basée sur le sexe.

La parité quant à elle, peut être entendue comme le devoir d'égalité entre les sexes, se traduisant en politique et en droit par l'égal accès sans discrimination, des femmes aux instances politiques au même titre que les hommes.

L'étude de la question ne serait pas pertinente si l'on faisait fi dans la société africaine en général et sénégalaise en particulier, des violences faites aux femmes et des discriminations dont elles sont victimes dans presque tous les domaines.

Le débat passionnant que suscite cette question ne cesse de diviser les spécialistes.

Si pour les partisans, parité et approche genre est un véritable facteur de développement, en revanche, les détracteurs n'y voient qu'un débat stérile et utopique.

Dés lors, il convient de s'interroger sur l'effectivité de la parité. Autrement dit, cette parité est-elle acquise dans la société.

A l'analyse, il s'avère que des raisons politiques voire professionnelles militent en faveur de la thèse malgré le fait que des facteurs d'ordre économique et socio culturel entament profondément sa pertinence. De telles considérations justifient que l'on montre d'une part que la parité est une égalité juridiquement acquise et d'autre part qu'elle est en pratique non effective.

Thème : La bonne gouvernance

Sujet : La multiplicité des partis politiques au Sénégal : un critère ou un obstacle à la bonne gouvernance ?

Introduction :

Situation du sujet dans son contexte et clarification conceptuelle

Au Sénégal, le préambule mentionne sans équivoque l'attachement du peuple à la transparence dans la conduite et la gestion des affaires publiques ainsi qu'au principe de bonne gouvernance considérée une gestion économique rigoureuse et saine des affaires publiques et privées mais également un Etat fonctionnant selon un jeu loyal et équitable entre une majorité qui gouverne et une opposition comme pilier fondamental de la démocratie.

De ce point de vue, il n'est pas étonnant que le législateur influencé par le constituant pose le principe de la libre création des partis. Lequel principe, faut-il le souligner, a automatiquement entraîné une garantie de la multiplicité des partis considérée, contrairement au multipartisme qui peut être limité, comme une multiplication à l'infini d'association de personnes partageant une même cause ayant pour objectif la prise et l'exercice du pouvoir.

Amorce de la problématique

Cependant, pour peu qu'on s'intéresse aux faits, on se rend vite compte la création illimitée de partis politiques révèle souvent des distorsions inquiétantes de nature à altérer la démocratie.

Problématique

Dés lors, il est plus que légitime de se poser la question de savoir : la relation entre bonne gouvernance et multiplicité des partis politiques est-elle conflictuelle ou exprime-t-elle une complémentarité ? (vous pouvez reprendre fidèlement la question telle qu'elle est posée dans le libellé du sujet)

Annonce et Justification du plan

Deux réponses en apparence contradictoires peuvent être données à cette question : l'absence de partis suppose un modèle politique porté par le monopartisme entraînant ainsi un néopatrimonialisme dans la gestion des affaires de l'Etat, l'accaparement des ressources et des élections qui ne sont que de nom. Par là, il ne fait de doute que le parti unique ne saurait s'accommoder avec la démocratie (I).

En revanche, l'inflation de partis politiques poussant comme des champignons au point de friser l'insolence est de nature à les fragiliser tant sur le plan idéologique que sur le plan programmatique. En pareille occurrence, la multiplicité des partis constitue un obstacle à la bonne gouvernance (II)

I/ La bonne gouvernance : une option compatible la multiplicité des partis politiques

La multiplicité de partis politiques garantit la bonne gouvernance d'une part (A) et légitime dans tout système démocratique le pouvoir (B)

A/ La multiplicité des partis politiques : une garantie de bonne gouvernance

Pour rappel, au-delà de la gestion rigoureuse et saine des affaires publiques, la bonne gouvernance suppose un cadre légal d'expression des frustrations et du malaise social, un lieu de dialogue et d'échanges d'idées, de confrontation de projets et de programmes.

Autant dire, la bonne gouvernance est incompatible d'avec le parti unique. En effet, l'absence de partis d'opposition favorise la confusion entre le parti et l'Etat, un présidentielisme monocentré ou pouvoir hyper présidentiel. Faute d'opposants, les postes de direction des services nationaux ou d'organismes du secteur parapublic sont pourvues selon des critères tenant aux rapports sociaux, aux affinités, au degré d'implication dans les activités politiques telles que le militantisme ou le rapport à l'électorat.

Par là, il ne fait de doute que le critère de base pour exercer une fonction dans l'administration semble ne pas être la compétence, l'expérience reconnue par rapport au travail, autant d'éléments déterminants dans le choix des hommes pour une mission de bonne gouvernance.

En termes simples, les fonctionnaires sont nommés non en fonction de leur compétence technique mais en raison de leur militantisme et de leur fidélité. Dans une telle logique, la transparence administrative est plus théorique que pratique. Le contrôle administratif, si tant qu'il existe, vise plus à neutraliser des adversaires qu'à lutter contre l'opacité dans la gestion des affaires publiques. Ce qui n'est ni plus ni moins qu'une atteinte au principe d'impartialité de l'Etat, pilier plus essentiel dans un système démocratique.

Egalement, il faut remarquer que sans partis politiques, la représentation nationale est portée par des députés issus généralement d'élections qui ne le sont que de nom. De ce point de vue, l'Assemblée censée, en principe, contrôler des dirigeants, se réduit à une chambre d'applaudissement et de validation formelle de la volonté du chef. Il ne peut en être autrement en ce sens cette représentation résulte non pas d'élections transparentes et sincères mais de la volonté du Prince.

Enfin, on ne saurait perdre de vue dans un système où l'opposition n'existe la justice est inféodée au pouvoir exécutif : les droits de l'homme notamment ceux des contestataires sont bafoués. Ce qui ne milite pas en faveur d'une bonne gouvernance.

B/ Une légitimation du pouvoir par la multiplicité des partis politiques

On n'est pas sans savoir que la multiplicité des partis politiques favorise l'idée d'une participation plurielle à la conquête du pouvoir et à la gestion des affaires de l'Etat. Sous ce rapport, la multiplicité des partis contraint les régimes en place à mettre en place des structures de supervision et de contrôle à travers la création de commissions autonomes indépendantes.

Au-delà de l'indépendance et de l'impartialité qu'elles garantissent, ces commissions permettent de gagner la confiance des électeurs et des partis politiques.

On ne peut manquer également de souligner que la multiplicité des partis est de nature à pousser les dirigeants à déclarer leur patrimoine : ce qui est une marque de transparence.

Egalement, il faut faire observer que la multiplicité des partis politiques favorise le jeu des coalitions, la recomposition du champ politique et la redistribution du pouvoir. De ce fait, elle consacre le dialogue et la concertation entre le parti au pouvoir et l'opposition pour une définition consensuelle des règles du jeu avec son corolaire la pacification du champ politique. Ces concertations ont généré au Sénégal l'adoption du code consensuel de 1992. L'acceptation de cette grande concertation nationale sur la gestion du processus électoral a radicalement changé les représentations négatives qu'une certaine opinion se faisait du président sénégalais d'alors, maintenant perçu comme un démocrate.

Peut-on terminer ce aspect de la question sans faire remarquer que la multiplicité des partis politiques est de nature à favoriser la formation de gouvernement d'union nationale ce qui contribue à pacifier et à légitimer le pouvoir souvent secoué par des contestations postélectorales.. Grace à la gestion collégiale permet à l'opposition d'accéder aux ressources. En outre, la multiplicité des partis politiques influence des rapports de force dans la mesure où les partis politiques vont contraindre le pouvoir à respecter l'Etat de droit.

II/ La multiplicité des partis politiques : un obstacle à la bonne gouvernance

La multiplicité de partis politiques n'est pas forcément synonyme de bonne santé démocratique. La multiplication à l'infini des partis politiques frise l'indécence et constitue un facteur d'affaiblissement de leur rôle. On peut alors parler de crise des partis en ce que d'une part, la multiplicité rend difficile la régulation (A) ce qui constitue une dérive dangereuse pour la démocratie (B)

A/ Une crise de régulation politique liée à leur pléthore

Il faut se faire à l'idée que bon nombre de partis politiques sont souvent créés dans une absence totale d'implantation géographique réelle et profonde et pour des objectifs purement prébendiers. Ils ne font pour la majorité, que remplir le décor électoral. Et dans ce contexte, pas étonnant de voir certains disparaître au lendemain des scrutins. Beaucoup de partis n'existent que par leur nom. Ils ne participent à aucune élection locale ou parlementaire ou présidentielle. Ils ne tiennent pour ainsi dire aucun congrès et n'ont aucune activité connue.

Ces structures ont fini de devenir au Sénégal, « d'incontestables entreprises de promotion sociales » et de fabrication de couches parasites. Dans cette perspective, il n'est pas inexact de penser que ces partis politiques sont créés non pour conquérir et conserver le pouvoir mais plutôt comme un moyen d'accéder aux ressources publiques, voire au partage du gâteau.

D'ailleurs cela inspire l'étiquetage fait sur certains partis politiques appelés « partis cabines téléphoniques ». Les éléments de la famille proche sont les principaux membres sur la liste d'adhérents, si ce ne sont les amis d'enfance ou une bande de copains.

Et il faut à ce propos déplorer entre autres problèmes constatés à leur analyse, l'absence de véritables projets de société, la prédominance de la doxa sur la mort des idéologies, les alliances contre nature pour la sauvegarde complice d'intérêts, les puériles querelles de

positionnement et de tendances, mais aussi la généralisation regrettable du débat crypto-personnel.

Autant de problèmes qui ont fini d'imposer à notre pays une véritable neutralisation de la vertu et l'éthique politique et l'installation d'une « démocratie anarchique et moutonnaire ». Ce problème de régulation est à la base d'une crise de confiance entre partis et société, et d'un désenchantement politique.

Cette complexité de la régulation des partis politiques pose également le problème de leur financement et la gestion des élections. Les dépenses lors des campagnes électorales sont incontrôlables. Et le risque est que certains partis peuvent être sous le coup des multinationales. En outre, la multiplicité des partis rend difficile la constitution des majorités parlementaires ce qui conduit à un affaiblissement des partis et de leur rôle. Par conséquent, rien d'étonnant qu'on assiste de plus en plus à une crise politiques personnalisation du débat politique. En effet rares sont les débats sérieux et respectueux des citoyens Sénégalais, portant sur la place de la diplomatie sénégalaise dans l'échiquier mondial, la question agricole et industrielle, les véritables blocages relativement à l'éradication de la pauvreté, la réflexion sur la pertinence de la décentralisation, l'emploi des jeunes, l'éducation, la fiscalité, l'intégration juridique, politique et économique, les enjeux de bonne gouvernance et de transparence, la réforme du système sanitaire, la retraite, les problèmes de sécurité sociale, les questions liées à l'environnement etc.... En ce sens, la multiplicité apparaît comme une source d'instabilité politique, voire de dérive démocratique.

B/ Une multiplicité constitutive d'une déconsolidation démocratique

L'absence de démocratie interne dans les partis politiques explique, en partie, la multiplicité des partis. Les divergences les plus élémentaires dans les directoires de partis ne sont jamais soldés par une explication franche, une délibération des instances mais par une fronde suivie d'une volonté de créer un autre parti. On claque la porte pour faire bande à part. Et la plupart considère que l'activité politique se résume à un commerce, un deal, soumis aux lois ingrates du marché.

Egalement, la multiplicité des partis politiques laisse à penser que la plupart d'entre eux sont une pure création des pouvoirs politiques en place, visant ainsi à fragiliser les partis d'opposition ou à maintenir un semblant de démocratie.

En outre, la multiplicité des partis est accentuée par la pratique de la corruption et du clientélisme. L'utilisation des moyens de l'Etat ou des deniers publics pour l'achat d'allégeances politiques en vue de la constitution de majorités présidentielles constitue un mal pour la démocratie. Pour rappel, lors d'un meeting à Ziguinchor, le premier ministre d'alors, Souleymane Ndéné Ndiaye, sur un ton péremptoire, affirme du haut de sa tribune casamançaise que Landing Savané a reçu comme leader d'AJ/PADS trente millions de francs chaque année, de 2000 à 2010, sur les fonds politiques. Cette déclaration fracassante a été à l'origine de la scission de ce parti.

Si la bonne gouvernance repose sur l'impulsion d'une dynamique vertueuse fondée sur une vision consensuelle à long terme, les comportements déviants des acteurs politiques résultent

de la multiplicité des partis. Par conséquent, on assiste à une crise de la représentation politique.

On relève, de ce point de vue, un véritable problème d'appropriation des règles de bonne gouvernance. Or, la bonne gouvernance désigne la capacité d'un pays à créer un cadre d'ordre et de stabilité, à formuler et exécuter des politiques performantes et à construire un environnement favorable au développement économique et social. Le multipartisme intégral a souvent du mal à instaurer un dialogue politique. Pourtant, du point de systémique, cette coopération entre acteurs est nécessaire pour stabiliser le système politique.

Par ailleurs, on note des indices de malaise démocratique avec le nombre élevé des partis. Il s'agit surtout d'une baisse de la participation électorale qui se manifeste par des taux élevés d'abstention. Celle-ci met en relief un problème de crise de confiance entre les gouvernants africains et leurs électeurs. Cette désaffection du politique constitue une menace pour la démocratie si l'on la perçoit au sens d'Abraham Lincoln « gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple »

CONCLUSION

Au regard des idées développées, il est plus que difficile de ne pas soutenir que la multiplicité des partis politiques, au-delà de ses manifestations positives, est un facteur d'instabilité politique et institutionnelle. Et la conviction est bien établie et l'histoire politique l'a démontré à suffisance, que ce n'est pas la « quantité » de partis politiques qui fait la démocratie, mais c'est plutôt la qualité de leurs prestations, dans la prise en compte des préoccupations effectives des populations. Pour dire tout bonnement et simplement, que le Sénégal doit rechercher, pour enfin de compte trouver lui-même, sa propre voie vers la démocratie

Introduction

Les économistes s'accordent à dire que la survie d'un peuple dépend de sa capacité à travailler pour accéder au bien-être matériel et moral. Autant dire, plus qu'une option, le travail est une nécessité en ce qu'il constitue une expression de liberté, un moyen de libération et de réalisation de l'essence de l'homme. C'est d'ailleurs ce qui explique que tout le combat des dirigeants a été et demeure pour l'emploi et la lutte contre le chômage considéré comme un état d'inactivité d'une personne ayant la capacité de travailler, salariée ou non, et qui, à la recherche d'un travail rémunéré mais n'en trouve pas.

Pourtant, malgré les schémas et méthodes mis en place par les régimes qui se sont succédé à la tête du pays pour lutter contre le chômage des jeunes, l'emploi est plus que rare, aussi rare que les larmes d'un chien et le stage introuvable pour ces individus dont la tranche d'âge est comprise entre la période se situant entre l'enfance et l'âge adulte et marquée par un accès progressif à l'autonomie.

C'est pourquoi, on ne peut manquer de se poser un certain nombre de questions : le chômage des jeunes est-il le simple reflet des changements affectant la société sénégalaise ou a-t-il des causes propres ? Existe-il une politique de nature à garantir une réelle insertion des jeunes dans la vie professionnelle ?

Sur un tel sujet le plan semble s'imposer. En effet, la question posée demande les causes et solutions du chômage au Sénégal. De ce point de vue, nous avons fait le choix d'évoquer dans une première partie les causes du chômage (I) et dans une seconde partie les solutions (II)

I/ Les causes du chômage

Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut dire que le chômage s'explique, en partie, d'une part par l'inadéquation entre les formations initiales et les besoins du marché de l'emploi (A) et d'autre part par un secteur privé national faible (B)

A/ L'inadéquation entre les formations initiales et les besoins du marché de l'emploi

Il faut faire observer que les réflexions portant sur la question de l'emploi au Sénégal ont longtemps animé les écrits et les diverses contributions. S'il en est ainsi c'est qu'en réalité, l'emploi demeure l'une des questions les plus pressantes de la vie en société et recoupe aussi bien une dimension individuelle que globale.

La dimension « Individuelle » s'explique par le fait que tout individu, en un moment ou à un autre de sa vie, aspire à un emploi décent ; celle « globale » se justifie par le fait que les questions de l'emploi et du chômage font partie des priorités majeures pour les gouvernements et représentent surtout un facteur de cohésion sociale

Ces précisions étant faites, il faut dire que l'une des causes principales du chômage au Sénégal est l'absence d'une adéquation entre la formation et les besoins du marché. En termes simples, l'offre ne correspond pas aux besoins de main d'œuvre au sein des entreprises.

Le système éducatif sénégalais qui date de l'époque coloniale ne permet pas aux étudiants de développer des compétences utiles pour le pays. Non seulement le nombre de jeunes a beaucoup évolué et leur niveau d'instruction avec. Or, c'est le même type de formation qui est offert dans les universités publiques. La plupart des bacheliers qui y sont orientés choisissent des filières saturées telles que les sciences sociales plutôt que des formations techniques.

Et nos écoles de formation, très nombreuses ces dernières années, dispensent souvent des formations inadaptées : marketing, commerce international, information, communication, transport-logistique ne contribuant pas ainsi à diversifier la main d'œuvre sénégalaise. A l'arrivée des milliers de diplômés présentant le même profil sur le marché de l'emploi qui ne sait pas les absorber limitant ainsi les débouchés tant au niveau de la fonction publique qu'au niveau du secteur privé. Et ce dernier ne fait guère preuve de dynamisme pour pouvoir résorber la vaste main-d'œuvre qui arrive chaque année sur le marché de l'emploi. Résultat des courses : beaucoup se retrouvent sur le carreau ou vivent de petits boulots n'ayant rien à voir avec la formation subie.

De ce qui précède, on peut dire que le chômage des jeunes tient, pour partie, à une déconnexion du système éducatif des secteurs économiques, à une faible diversification de l'offre de formation, une faible culture de l'évaluation de l'efficacité externe des formations le manque d'expérience professionnelle des jeunes diplômés et les difficultés d'accès au crédit pour les jeunes entrepreneurs

Autant dire, le dispositif de gestion institutionnelle du marché de l'emploi reste marqué depuis des décennies par les insuffisances du système d'intermédiation entre l'offre et la demande suite au recul du service de la main d'œuvre et aux limites sérieuses du système d'information. Toute chose qui affecte négativement la transparence, la lisibilité, l'équité et l'efficacité du marché du travail

B/ Un secteur privé national faible

Dans la pratique, il faut dire que la difficulté des Etats africains et particulièrement au Sénégal réside dans le fait que c'est non seulement l'Etat qui définit les politiques d'emploi mais est également chargé de recruter. Or la fonction publique traditionnelle ne peut être une source de création massive d'emplois. Avec la promotion des technologies de l'information et de la communication au sein de l'administration publique et le souci de rationalisation des dépenses publiques, les recrutements massifs ou le remplacement systématique de chaque départ à la retraite ne sont plus opportuns.

Dans les grandes démocraties, le rôle de l'Etat se limite tout au plus à la création des conditions pour favoriser l'emploi des jeunes. C'est dire que le rôle de l'Etat n'est pas de donner l'emploi, le recrutement qu'il fait est un moyen non pas pour lutter contre le chômage mais pour avoir un personnel qui va se charger d'exécuter les missions administratives.

A vrai dire, dans tous les Etats, il incombe au secteur privé de procéder au recrutement des jeunes. Mais malheureusement à cause de sa faiblesse et de son profil, le secteur privé national embauche à un rythme insuffisant pour absorber la demande nationale d'emplois.

La faiblesse des ressources budgétaires, constituées essentiellement de prélèvements fiscaux et de taxes à l'importation, pose la problématique de l'accroissement du volume des

investissements par une création massive d'entreprises en vue d'élargir l'assiette fiscale. Le secteur privé national est plus que central dans ce dispositif. Or, le constat est que celui-ci semble jouer un rôle de faire-valoir.

Aucun pays ne peut bâtir une économie viable sans un secteur privé national fort, des entreprises mues par le seul développement du pays. Une économie en décroissance ne porte pas les germes de l'emploi. Or, ce que nous constatons est que nos entreprises sont loin d'être un levier de la croissance et du développement, une disposition clé pour la création d'emplois. Mais de 1969 à nos jours, la désindustrialisation du pays n'a fait que s'accroître. La faiblesse du rythme de création d'entreprises locales ne favorise guère l'émergence d'un secteur privé national fort capable de porter l'économie et le développement du Sénégal.

Il faut oser le souligner : au Sénégal, les plus grandes banques sont des banques étrangères. Celles-ci, malgré leur surliquidité rechignent à accompagner l'activité économique. Faute de crédits, les entreprises nationales sont asphyxiées entraînant à la longue leur fermeture. Les banques en surliquidité, les assurances, les industries extractives, les sucriers, les cimenteries brassent beaucoup d'argent : malheureusement cet argent n'est pas réinvesti au pays, ni dans la recherche encore moins dans l'emploi. L'essentiel des ressources est capté par le secteur privé national. Beaucoup de sociétés étrangères bénéficient d'importantes exonérations fiscales. Malgré les chiffres faramineux qu'elles font, leur incidence sur l'emploi est sans importance. Une économie portée par un secteur privé national aurait, à partir de 2% de points de croissance, créé beaucoup d'emplois.

II/ La nécessaire mise en place d'une véritable politique de l'emploi

Elle passe par une consolidation des mesures jusque-là prises par les autorités d'une part (A) et par une protection du secteur national privé (B)

A/ Le renforcement des mesures déjà prises par les autorités

Il faut être animé d'une mauvaise foi ou atteint d'une cécité intellectuelle ou les deux à la fois pour ne pas reconnaître que l'Etat multiplie les initiatives de lutte contre le chômage dans l'optique d'améliorer l'environnement des affaires et d'accroître les opportunités d'accès à l'emploi pour un plus grand nombre : L'instauration du fonds de garantie et d'investissement prioritaire (Fongip), de la banque nationale pour le développement économique (BNDE) et du fonds souverain d'investissement sécuritaire (Fonsis) s'inscrit dans ce sillage et constitue, sans contredit, une mesure salutaire dans le dynamisme de l'accompagnement du privé national. En effet, ces institutions ont permis d'engager plus de dix mille jeunes volontaires dans l'agence nationale de sécurité de proximité.

Mais, il faut reconnaître que la modicité des moyens financiers disponibles sape le moral. Ces trois structures ne pèsent même pas cinquante milliards. C'est une goutte d'eau dans l'océan des moyens financiers que requiert une bonne politique de l'emploi d'où la nécessité pour l'Etat de revoir à la hausse le budget de ces institutions. Egalement, considérant qu'une bonne économie suppose la construction d'une agriculture moderne pourvoyeuse d'emplois adossée à une industrie agro-alimentaire performante, il a été adopté un plan quinquennal de 300 forages dans des domaines agricoles communautaires dédiés aux jeunes. Egalement, d'importantes sommes ont été investies pour la promotion de l'emploi des jeunes. A cet effet, l'Etat a

consenti un prêt de 18 milliards auprès de la banque africaine de développement destiné au Projet d'appui à la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes (PAPEJF) aux fins de soutenir et d'accompagner les projets structurants, les petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries.

Par ailleurs, les effets combinés d'une croissance de la population active et d'un taux de chômage de plus en plus élevé ont convaincu l'Etat de l'urgence de définir des politiques de promotion plus ambitieuses et articulées. C'est pourquoi, jugeant que l'efficacité n'est pas dans la multiplication de structures de lutte contre le chômage, les autorités ont décidé de fusionner toutes les structures en une seule appelée ANPEJ apparaissant comme une agence dont l'apport est plus substantiel dans l'auto-emploi, l'employabilité et l'accès à l'information sur le marché de l'emploi. Les économies générées par cette rationalisation devraient être investies des programmes économiques et sociaux susceptibles de créer de l'emploi.

On ne peut ne pas souligner que le Sénégal a initié des réformes dans le secteur de l'enseignement secondaire afin de mieux l'adapter aux besoins en main d'œuvre et aux exigences d'un enseignement rénové et de qualité. Cela s'est traduit par une articulation entre l'offre d'enseignement et les besoins de l'économie nationale en réduisant notamment la forte prédominance de l'enseignement général et en facilitant la mise en place de séries scientifiques, techniques, minières et industrielles. Cette politique doit être encouragée. C'est pourquoi, nous souhaitons qu'elle soit orientée davantage dans les formations qualifiantes à courte durée. Mieux, il faut aller dans le sens de construire des lycées techniques et professionnels ainsi que des instituts d'enseignement professionnels dans les régions en fonction de leurs potentialités et vocations premières.

Malgré ces mesures, qui faut-il le rappeler sont loin d'être exhaustives, les résultats sont plus que mitigés en raison de la croissance exponentielle de la démographie et des tensions du marché de l'emploi. C'est pourquoi, avons-nous considéré qu'il faut dans le sens de protéger davantage le secteur privé national.

B/ Pour une protection accrue du secteur privé

On ne saurait ignorer qu'une économie faible ne favorise guère une création d'emplois. Or, au Sénégal, la faiblesse des ressources budgétaires, constituées essentiellement de prélèvements fiscaux pose la problématique de l'accroissement du volume des investissements par la création massive d'entreprises en vue d'élargir l'assiette fiscale.

Le rôle du secteur privé national, clé de voute du développement, est plus que central dans ce dispositif. Le secteur ne peut et ne doit jouer un rôle de faire-valoir. L'urgence est à l'encadrement, à l'accompagnement, notamment par la structuration, la facilitation de la création d'entreprises et l'accès au financement.

Aucun pays ne peut bâtir une économie viable sans un secteur national privé fort, des entreprises citoyennes mues par le seul développement du pays. L'Etat du Sénégal doit davantage élargir les compétences dévolues au privé national, contribuer à la rencontre de l'université, de la recherche, de l'entreprise et des milieux financiers.

Dans les appels d'offres, la priorité doit être de favoriser le partenariat avec les groupes étrangers dans l'exécution des travaux pour un renforcement des capacités de nos artisans et un transfert de technologie. La capacité d'innovation, de création détermine le futur de l'entreprise sénégalaise, sa survie et sa compétitivité pour une maîtrise du marché intérieur, une conquête du marché régional et international. L'accroissement du nombre d'entreprises est un moyen de desserrer la pression fiscale. Il faut, à tout prix redéployer, réorienter l'entreprenariat vers des domaines d'activités vierges comme l'agro-alimentaire.

Nos entreprises nationales doivent être le levier de la croissance et du développement, une disposition clé pour la création d'emplois, l'accroissement des revenus, la stimulation du pouvoir d'achat. Une économie en décroissance ne porte guère les germes de l'emploi. De 1969 à nos jours, la désindustrialisation du pays n'a fait que s'accroître. La faiblesse du rythme de création d'entreprises locales et leur morosité ambiante ne favorisent guère l'émergence d'un secteur privé national fort capable de porter l'économie et le développement du Sénégal.

On constate que l'essentiel des ressources est capté par le secteur privé étranger. Les opérateurs de téléphonie, à eux seuls, capitalisent en chiffres d'affaires plus de 10% du PIB. Les banques, pour la plupart étrangères, en surliquidité peinent à accompagner les entreprises nationales. Faute de crédits, la plupart d'entre elles baissent pavillon. Les marchés sont là, beaucoup de demandes, mais l'offre peine à être satisfaites par les entreprises distancées par leurs concurrentes étrangères bénéficiant des largesses et de l'appui de leurs banques partenaires recevant directement l'ordre et l'incitation à les accompagner.

Les cimenteries, les sucriers, les assurances et industries extractives étrangères brassent beaucoup d'argent, mais malheureusement cet argent n'est pas réinvesti au pays, ni dans l'emploi ni dans la recherche. Beaucoup de sociétés étrangères bénéficient d'exonération fiscales malgré les chiffres faramineux qu'elles font, leur incidence sur l'emploi est sans importance d'où la nécessité pour l'Etat d'accompagner le secteur privé national. Une économie portée par un secteur privé national aurait, à partir de 2% de points de croissance, créé beaucoup d'emplois.

Conclusion :

Le chômage au Sénégal est la résultante de plusieurs facteurs dont les principaux sont d'une part l'inadéquation de la formation avec les besoins du marché de l'emploi en ce que le même type de formation offert par nos écoles ne contribue pas à diversifier la main d'œuvre. D'autre part, la faiblesse du secteur privé national liée manque d'investissements et d'accompagnement des entreprises est un frein évident à l'emploi.

De ce point de vue, diverses solutions sont envisagées :le besoin de reformer le système éducatif, d'encourager les métiers STEM (Science, technologie, ingénierie, mathématiques). d'investir dans la recherche et le développement, de former des entrepreneurs capables de proposer des solutions adaptées à l'environnement des affaires et de créer des espaces pour favoriser l'accompagnement des entrepreneurs et leur faciliter l'accès aux investissements..

Thème : Développement durable et Environnement

Sujet : Les atteintes à l'environnement sont-elles conciliables avec le développement durable?

Introduction générale

La croissance économique qui ne peut s'obtenir que par l'utilisation de ressources a longtemps été perçue comme l'instrument exclusif et indispensable pour améliorer le bien-être de l'ensemble de la population. Aujourd'hui encore les hommes politiques s'inquiètent de la croissance à venir, gage d'emplois et de marge de manœuvre budgétaires. Toutefois, il suffit de s'attarder sur la canicule, l'ouragan Katarina, le réchauffement climatique pour comprendre qu'il est difficile de soutenir que l'utilisation de ressources naturelles est suffisante pour assurer le bien-être des générations tant actuelles que futures.

Cette prise de conscience de la dégradation de l'environnement a poussé la communauté internationale à remettre en question les effets de la croissance et à comprendre que notre modèle productiviste, en tant qu'il fasse fi de techniques de production irrespectueuses de l'environnement, ne semble pas assurer le développement durable.

Par-là, la question qu'on se peut se poser est celle de savoir s'il est possible d'assurer le bien-être des populations actuelles sans respecter la nature tout en léguant aux générations futures un monde vivable ?

Si l'augmentation de la production est de nature à entraîner la dégradation de l'environnement, constituant ainsi un réel obstacle au développement durable(I), alors force est de reconnaître que la prise en compte des facteurs environnementaux peut permettre une croissance économique favorable au développement durable (II)

I/ La dégradation de l'environnement, un obstacle au développement à long terme

La dégradation de l'environnement entraîne non seulement une croissance destructrice (A) mais aussi une croissance sans développement (B)

A/ Une croissance destructrice

On ferait preuve de cécité intellectuelle si on pensait que la croissance pourrait s'obtenir sans une augmentation de prélèvement de matières premières et d'énergies fossiles. En raison de la forte demande, on assiste à une explosion des prix des matières premières comme le nickel et le pétrole. Or ces matières ne sont pas renouvelables d'où un obstacle à la croissance. Si l'on s'en tient à la prévision de certains experts la fin du pétrole et du gaz naturel est prévue au plus tard pour la fin du 21esiècle.

L'utilisation des engrais et des pesticides entraîne une grave pollution des nappes phréatiques et eaux souterraines contaminant ainsi les eaux souterraines rendant, du coup, le traitement de l'eau difficile voire impossible. Dans ces conditions, il n'est étonnant qu'une partie importante (1/6) de la population n'ait accès à l'eau potable et 1/3 non reliée à des systèmes d'assainissement.

Par-là, il est difficile de ne pas soutenir que l'activité productive peut faire émerger des incidences négatives sur la satisfaction d'autrui, sans être intégrées par le marché, telles la pollution ou la disparition d'eau potable. Ces conséquences n'ont pas de prix : les prix reflètent non plus la satisfaction d'ensemble, mais uniquement la satisfaction privée du vendeur et de l'acheteur. Ces effets externes ne sont en aucun cas pris en compte par le marché, d'où une surévaluation du bien-être actuel de l'ensemble de la société.

Autres que les effets de l'agriculture sur la faune et la flore, l'apparition de forge, de verrerie, de constructions navales, de tanneries,... a contribué à défricher les forêts et à polluer les rivières. Ceci a concerné une partie limitée de l'Europe, puis ça s'est généralisé à une grande partie du monde

Par ailleurs, l'acidification des sols (résultant notamment des pluies acides) a pour conséquence une dégradation de plus 40% des terres cultivables, une disparition de plus de 50% des zones humide et une diminution de la fertilité des milieux naturels et des cultures

Au plus, il faut faire observer que le développement des activités humaines nécessaires à la réalisation de la croissance n'est pas sans entraîner une forte augmentation des polluants et une diversification des formes de pollution dites anthropiques (c'est-à-dire provoquées par l'homme). C'est dire que la pollution considérée comme la dégradation d'un milieu de vie (eau, terre, mer) peut être d'origine non humaine (éruption volcanique).

En tout état de cause, qu'elle soit humaine ou non la pollution entraîne la rareté de plus en plus accrue de métaux indispensables à la vie, l'épuisement des ressources de la mer avec la pêche industrielle, la destruction de la faune et de la flore des zones côtières terrestres due surtout à la marée noire. En outre, elle a des répercussions graves sur la santé des populations actuelles et auront des conséquences plus lourdes sur les générations futures. Chez les êtres humains, la pollution augmente la fréquence de certains cancers, des maladies respiratoires et de la mortalité associée, et perturbe la reproduction.

B/ Une croissance sans développement

L'importance du niveau de vie des pays développés n'assure pas une dignité à tous. Il s'y ajoute que du fait de leur puissance économique, les pays développés protègent leur propriété intellectuelle creusant ainsi leur écart avec les pays moins avancés, qui ne bénéficient d'aucun transfert de technologie. Cette situation fait qu'aujourd'hui, une partie importante de la population mondiale n'a ni accès à l'eau potable, ni aux soins de base, ni à une alimentation équilibrée.

A cela il faut noter que la forte croissance provoque l'exode rural. Or, les créations d'emplois ne correspondent pas toujours aux mouvements migratoires d'où faiblesse des salaires, absence d'un marché local développé d'autant que les productions sont destinées à l'exportation.

On ne saurait terminer sans signaler la construction de certaines infrastructures comme les autoroutes s'il est vrai qu'elles sont destinées à faciliter la circulation des personnes et biens il n'en reste pas moins qu'elles sont souvent de nature à modifier profondément le paysage et à provoquer le déplacement des populations agrandissant du coup les bidonvilles.

Comme on le voit les atteintes à l'environnement en vue de réaliser la croissance entraînent une aggravation des inégalités mondiales et une paupérisation de maints citoyens. C'est dire

que le modèle productiviste adopté depuis la révolution industrielle a favorisé le développement des pays développés d'aujourd'hui. Dans les premiers temps de la croissance, les dommages causés à l'environnement ont passé inaperçus, tant sur la croissance future que sur la santé. De même les inégalités mondiales ne cessent de s'aggraver, une partie de l'humanité ne pouvant satisfaire ses besoins les plus essentiels. Pour autant, les prises de conscience et les nouvelles formes de croissance peuvent résoudre ces contradictions. La solution passe par une réelle prise en compte des facteurs environnementaux.

II/ La nécessaire prise en compte des facteurs environnementaux

Pendant longtemps, les dommages causés à la nature sont passés presque inaperçus, tant sur la croissance future que sur la santé. Mais, à partir du milieu du 20^e siècle, on a assisté à la mise en place de politiques économiques favorables au développement durable (A) et à une croissance au bien-être des populations (B)

A/ Des politiques économiques favorables au développement durable

La remise en question des effets de la croissance économique (Club de Rome) débouche sur des conférences internationales dans le cadre de l'ONU (1972 ; déclaration de Stockholm). Mais c'est le sommet de la Terre, à Rio, en 1992, qui va fixer les grands thèmes de la négociation internationale tels que le changement climatique, la biodiversité ou la lutte contre la diversification.

Au niveau international, une véritable prise de conscience a eu lieu sur la nécessité d'intervenir : le protocole de Kyoto en est un exemple. A l'exception des Etats Unis, tous les pays développés s'étaient engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Il s'agissait d'adopter le principe du pollueur-payeur.

L'autre solution envisageable est la création de taxes sur les produits polluants. Ainsi la taxe carbone proposée par le Pacte écologique et signée par les candidats à l'élection française de 2007 permettait de faire monter les prix des produits polluants, incitant producteurs et consommateurs à choisir des solutions plus écologiques. En 2009, l'Union européenne a adopté le Paquet Climat, lequel prévoit une réduction des émissions de -20% en 2020.

Au plus, pour éviter l'épuisement des ressources de la planète le recyclage et le développement des énergies renouvelables ont été optés. Ainsi, certains pays développés ont opté pour le développement de l'éolien et le recyclage des métaux. Le recyclage des métaux est également de plus en plus important, et la Chine lance un vaste programme de recherche sur les énergies renouvelables. Il est ainsi possible de produire plus, sans accroître les prélèvements naturels.

B/ Vers une croissance au service du bien-être

Aujourd'hui il les pays les plus développés ont opté des techniques productives moins polluantes d'où possibilité de produire plus tout en ayant une empreinte écologique réduite. Autre voie possible est de développer l'efficacité énergétique des appareils comme des logements : ainsi, des normes de construction des logements et le prix de l'énergie ont permis d'améliorer l'isolation des logements. Egalement l'adoption de techniques de production moins polluantes est de plus en plus en vogue sans compter les techniques agricoles plus

économiques en eau et en phytosanitaire permettant ainsi d'abandonner une agriculture hyper productiviste associée actuellement à des jachères.

De même, l'orientation de la consommation vers les services et les technologies de l'information, qui sont peu polluantes, permettent une réelle réduction de la pollution des pays du Nord, voie indiquée pour accéder à certains biens et services des populations des populations défavorisées. Loin d'être une décroissance qui est coûteuse en emplois et en bien-être pour les citoyens, il s'agit plutôt d'une croissance respectueuse de l'environnement.

Il faut souligner que les menaces actuelles ont accéléré la naissance du droit de l'environnement. Celui-ci est constitué d'un large corpus de traités bilatéraux et multilatéraux portant sur la prévention des dommages collatéraux

On ne saurait terminer sans mettre l'accent sur des faits et pas des moindres : d'abord en 2004, le prix Nobel de la paix a été décerné à Wangari Maathai, une militante qui défend la forêt kenyane et ensuite en 2007 à Al Gore, auteur d'un film à succès sur les dangers du réchauffement climatique. Ces faits sont l'illustration parfaite que l'environnement, thème secondaire dans les relations internationales, a gagné en importance, sans pour autant s'appuyer sur un vrai consensus.

Conclusion

Au regard des idées soulignées, un constat s'impose : la croissance condition essentielle pour la satisfaction des besoins vitaux ne prend pas souvent en compte les effets négatifs sur le long terme. Eu égard aux contraintes écologiques, elle ne permet pas d'accroître, et cela de manière durable, le bien-être de l'ensemble de l'humanité. Si ce constat fait l'unanimité, il en va autrement pour ce qui est des solutions à apporter.

Pour notre part, une croissance économe en matières premières et respectueuse de la nature centrée sur le respect du droit de l'environnement serait une solution plus satisfaisante voire pertinente. Pour qu'elle soit efficiente, faudrait-il que la communauté internationale la fit sienne. Au plus, il faut aller dans le sens d'une création d'une organisation mondiale de l'environnement afin de pallier aux limites de la soft Law (dont la seule contrainte est l'examen par les pairs) et d'unifier les instances de suivi et de financement des divers mécanismes.

S'il est facile de proposer il est difficile de résoudre la question suivante : quelle organisation, quel mouvement seraient assez puissants pour convaincre de converger vers de telles pratiques ?

Thème : La laïcité

Sujet : Peut-on parler d'une menace de la laïcité au Sénégal

« C'est l'ancrage de la laïcité au Sénégal qui puisse expliquer le fait qu'un non musulman ait pu diriger un pays à plus de 90% de musulmans et de surcroît confrériquement très structuré ». Cette remarque du Professeur Moussa Daff est l'illustration la plus pertinente que l'affirmation du caractère laïc de l'Etat sénégalais en tant que principe primordial de son organisation et de son fonctionnement aussi bien dans l'ordre politique que juridique plus qu'une fiction est une réalité.

Pourtant, depuis un certain temps, il est aisé de constater une absence d'étanchéité se traduisant par la revendication de certains groupes désireux d'affirmer leur identité religieuse dans l'espace public. Cette absence d'étanchéité de plus en plus marquée entre les sphères publique et religieuse se traduisant par des comportements haineux ou discriminatoires peut créer une confusion pouvant affecter à terme la laïcité considérée comme un principe de relation objective entre le spirituel et le temporel c'est-à-dire une séparation de l'Etat et de l'église, une indépendance du politique vis-à-vis du religieux mais également neutralité de l'Etat vis-à-vis de l'ensemble des croyances.

Dès lors la question posée est celle de savoir : ces comportements autorisent à considérer l'existence d'une réelle menace de la laïcité au Sénégal ?

Si au plan politique, la laïcité est l'interdiction faite aux religions de ne point s'arroger le pouvoir encore s'immixer dans les affaires de l'Etat. Et que si au plan juridique, elle ne saurait être la traduction juridique des préceptes d'une religion alors il ne serait inexact de dire que la laïcité au Sénégal est un pilier fortement ancré (I) . Cependant, pour peu qu'on s'attarde sur le comportement du politique vis-à-vis du religieux à l'approche des joutes électorales et de la radicalisation du discours religieux, on serait en droit de considérer que la menace est plus que réelle (II)

I/ La laïcité, un pilier du pacte républicain fortement ancré

Au Sénégal, l'un des attributs de la République se trouve être la laïcité qui a reçu une consécration constitutionnelle (A) une consécration qui a fortement inspiré le législateur (B)

A/ La consécration constitutionnelle du principe de la laïcité de la République

Pour rappel, un système juridique est un ensemble organisé de règles de droit, de normes, régissant une société donnée. Il comprend des règles relevant du droit public et d'autres appartenant au droit privé. Toutes ces règles ne sont pas sur le même plan, toutes n'ont pas la même valeur. Des subordinations apparaissent nécessairement en ce sens que les liens s'établissent entre elles, où des règles inférieures se doivent de respecter les règles qui leur sont supérieures : on dit que les règles de droit, les normes sont hiérarchisées.

Cet ordonnancement juridique s'impose à l'ensemble des personnes juridiques tant les gouvernés que pour les gouvernants. Au sommet de la pyramide se trouve la constitution.

L'on perçoit alors toute la portée de l'acte qui consiste à faire figurer une règle ou un principe dans la constitution. La constitutionnalité d'un principe traduit une volonté de le placer hors d'atteinte du législateur ordinaire. En faisant figurer le principe de la laïcité dans la constitution parmi les attributs de la République et en mentionnant dans le préambule l'adhésion du peuple sénégalais à la déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui dispose en son article 10 que « nul ne peut être inquiété pour ses opinions religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble l'ordre public, il ne fait de doute que le principe de la laïcité est une réalité consacrée par la Constitution sénégalaise.

C'est au nom de la laïcité que l'article 4 interdit aux partis de s'identifier à une religion. Cette neutralité vis-à-vis des religions ne signifie pas ignorance de la religion par l'Etat. Au contraire, il doit entretenir de relations normales avec toutes les confessions religieuses. C'est ce qui explique la participation de l'Etat sénégalais aux manifestations religieuses les plus solennelles, subventionne les écoles privées catholiques, accorde des journées chômées et payées à l'occasion des fêtes religieuses. C'est ce qui permet de comprendre le Professeur Seydou Madani Sy lorsqu'il souligne « la laïcité sénégalaise est une laïcité compréhensive ».

Le succès de la laïcité sénégalaise résulte dans le fait qu'elle permet l'expression des diverses convictions religieuses pour peu qu'elles soient respectueuses des libertés fondamentales et de l'ordre public. L'Etat sénégalais, quoiqu'on puisse dire, contrairement à certains Etats, s'échine à respecter toutes les religions et s'est montré jusque là équidistant des chapelles religieuses faisant ainsi sienne l'idée si chère à Aristide Briand que « l'Etat ne doit religieux, ni antireligieux mais areligieux. Au-delà de la consécration constitutionnelle, le principe de la laïcité a inspiré le législateur sénégalais.

B/ La consécration législative diffuse du principe de la laïcité

On ne saurait nier le fait qu'au Sénégal, il n'y a aucune loi qui fait apparaître de façon expresse le principe de la laïcité. Ce qui ne veut pas dire que ledit principe n'a pas inspiré le législateur sénégalais. L'article 2 de la loi n° 81-17 du 06 mai 1981 interdit de façon stricte aux partis politiques de s'identifier à une religion. Un parti peut bien se garder de s'identifier à une religion au moment du dépôt de ses statuts, mais plus tard, mener des activités ou prendre des positions renvoyant sans équivoque à une religion. En pareille occurrence, la loi prévoit purement et simplement sa dissolution.

Egalement aux termes de l'article 1^{er} de la loi 97-17 du 1^{er} décembre 1997, l'Etat assure une égalité de chance et de traitement des citoyens en ce qui concerne l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi, sans distinction d'origine, de race, de sexe et de religion. Aucun travailleur ne peut être lésé en raison de ses opinions religieuses ou de son appartenance religieuse. L'article 20 du Statut général de la fonction publique s'inscrit dans le même sillage : les conditions de recrutement sont liées à la nationalité, à l'âge, à la moralité et à la jouissance des droits civiques. Il ne fait aussi de doute que le Code de la famille sénégalaise est d'inspiration laïque. Il ne fait nulle part dans les conditions du mariage état d'une appartenance à une religion. La loi d'orientation de l'Education, son article 4, en rappelant que l'éducation au Sénégal est laïque, est la preuve par mille d'une reconnaissance par le législateur sénégalais du principe de la laïcité.

Au-delà de cet aspect, par cette loi, le législateur entend faire bénéficier aux apprenants un système éducatif qui préserve leur liberté religieuse et assure leur épanouissement. Il s'agit, pour le législateur, de s'inscrire dans un système apte à former un apprenant fier de soi-même, n'ayant aucun complexe, ni d'infériorité ni de supériorité à l'égard de qui que ce soit, ayant une ouverture d'esprit suffisante large pour s'inspirer des autres sans risque de se faire assimiler.

La consécration tant constitutionnelle que législative du principe de laïcité ne doit faire perdre de vue que ce principe souffre de plusieurs atteintes dans les faits.

II/ La laïcité, un pilier républicain de plus en plus fragilisé

L'assujettissement du politique au religieux (A) et la radicalisation du discours religieux sont de nature à fragiliser le principe de laïcité (B)

A/ L'assujettissement du politique au religieux

La mise à contribution de la confrérie par les gouvernants sénégalais dans le but d'élargir leur base sociologique est une pratique très ancienne. Sous la colonisation, le colon a utilisé l'influence non dans un dessein d'élargissement de son aura mais pour « les diviser pour mieux régner ». A l'accession du Sénégal à l'indépendance, il n'y a pas de rupture par rapport à cette pratique consistant pour le politique à s'adosser au religieux. L'amitié entre l'ex-Président Léopold Sédar Senghor d'avec le khalife général des mourides d'alors, Serigne Fallou, pour le nommer, est un secret de polichinelle.

Arrivé au pouvoir en 1981, le Président Abdou Diouf n'a pas affiché de claire son appartenance confrérique mais apparaissait très lié à Tivaoune tout en cultivant de bonnes relations avec Touba. Cela lui a valu un soutien de taille en la personne du calife Serigne Abdou Lahad lors des élections de 1988.

Le Président Wade n'a pas dérogé à la règle. Il a affirmé son allégeance au calife général des mourides Il est allé jusqu'à se faire accompagner par son groupe parlementaire à l'Assemblée Nationale pour acte d'allégeance, devant les caméras, au calife. Cela avait, à l'époque, choqué les défenseurs de la laïcité.

L'accession du Président Macky Sall à la magistrature suprême n'a pas changé la donne. Il serait très lié au marabout de Médina Gounass mais contrairement à son prédécesseur, il s'est jusque-là montré discret et adopte une attitude de neutralité d'une clarté cristalline vis-à-vis des chapelles confrériques.

Il apparaît donc que cette collaboration plus étroite entre le temporel et le spirituel est une donnée constante au Sénégal. La nouveauté est l'apparition des marabouts politiques disposant de milices confondant souvent les deux sphères. Un phénomène encouragé par le Président Wade pourtant censé incarner l'unité nationale.

L'espoir de bénéficier d'un Ndiguel justifie largement cette cour assidue faite aux marabouts. Cela, à dire vrai, ne fait qu'affaiblir la laïcité qui, par principe, doit être à l'avant-garde du combat contre les discriminations.

B/ La radicalisation du discours religieux

La laïcité a été au cœur du débat public en 2001, au moment de l'élaboration de la Constitution. Les nouvelles autorités avaient commis l'imprudence de gommer la laïcité du projet constitutionnel en cours d'élaboration. Ce qui avait réveillé des passions. Par souci de préserver la concorde nationale, les autorités étaient obligées de faire figurer à nouveau la laïcité parmi les attributs de la République.

Il ne s'agissait pas là d'un premier assaut de la laïcité. Déjà, en 1981, lors des Etats généraux de l'Education, une recommandation avait été faite. Elle allait dans le sens d'une introduction de l'enseignement religieux dans le secteur formel et une contribution financière de la République à l'éducation religieuse non formelle. Finalement, les Etats l'ont préconisé non sans souligner le caractère laïc du système d'enseignement. Dans un passé récent, le Comité Islamique pour la Réforme du Code de la famille a adopté et vulgarisé un code en conformité avec la Charia pour régir les relations entre musulmans en lieu et place du Code de la Famille. Ce comité qui se dit mandaté par les toutes les familles religieuses avait été reçu par le Président Wade. A l'occasion de la Journée mondiale de la Jeunesse catholique, Monseigneur Adrien Sarr, sans citer le projet, avait déclaré « Parfois nous percevons des signes qui sont source d'inquiétude, et nous nous demandons si cette laïcité qui, jusqu'à présent est la gloire du Sénégal, une garantie de la paix n'est pas rognée de plus en plus. » Et de lancer à l'endroit des jeunes « Veuillez à lutter pour le maintien de la laïcité positive »

Mais ce qui semble constituer un réel danger est la radicalisation du discours religieux. Certains prétendent ne pas comprendre que dans un pays où les musulmans soient majoritaires et que le vendredi ne soit pas un jour férié comme l'est le dimanche. Ils s'indignent également du fait que le divorce entre époux musulmans n'est valable que s'il est prononcé devant le juge alors que le droit musulman considère que la présence de témoins suffit pour rendre le divorce valable.

En réalité, certains hommes politiques conscients du bénéfice que leur confère leur poids électoral et de la dévotion sans faille de leurs disciples ne se contentent plus d'être de simples pourvoyeurs de voix, mais ont franchi le Rubicon pour créer des mouvements, tiennent des discours radicaux dans le but, le plus souvent, de s'attirer les faveurs du pouvoir en place ou de constituer un moyen de pression pour obtenir des privilèges et conserver des prébendes.

En tout état de cause, cette radicalisation a entraîné des dérives dans la persécution des homosexuels comme si ce phénomène n'a jamais existé au Sénégal et la profanation et la mise à sac par certains illuminés de l'église. Cette chasse à l'homosexuel est allée jusqu'à l'exhumation d'un corps d'un homme accusé de ce genre de pratiques. Le discours religieux est passé par là.

Conclusion

Si la laïcité, c'est la liberté, l'égalité des citoyens quel que soit leurs croyances, il ne fait l'ombre d'aucun doute qu'elle est une réalité au Sénégal. Il suffit de s'attacher sur les principes consacrés par la Constitution pour s'en convaincre. Il revient à l'Etat de veiller à ce qu'une section de la Cité ne puisse s'imposer en raison d'une appartenance religieuse ou confrérique. Pour ce faire, l'Etat gagnerait à être plus regardant et vigilant sur certaines

pratiques ou discours de quelques illuminés car la laïcité est le seul instrument permettant de vivre ensemble dans le respect des différences religieuses spirituelles et confessionnelles. Sur ce point, nous sommes en droit de considérer que les pays confrontés au terrorisme ne nous démentiront pas.

Les économies consistent à justifier l'absence de la croissance rapide du développement de nos activités de base, la production manufacturière, le transport et les échanges commerciaux. A partir du milieu du 19^{ème} siècle, ces derniers ont connu un véritable accroissement lié au besoin des entreprises en matières premières (importations) et à la demande croissante de produits manufacturés (exportations). Celle-ci fait qu'aujourd'hui tous les Etats ont mis en place une politique économique favorable aux exportations.

L'irruption de certains Etats comme la Chine au nombre de grands exportateurs est la preuve la plus évidente du rapport existant entre la croissance désignée comme une variable positive de la production de biens et services dans une économie sur une période donnée et les échanges extérieurs désignés comme tout commerce de marchandises entre Etats par l'intermédiaire de la monnaie. Tous les succès économiques des trente dernières années semblent aller de pair avec une politique économique favorable aux exportations.

Pour les pays en développement (PED), importations et exportations de biens et de services font apparaissent les ressources, les savoir-faire et les comportements économiques qui leur font encore défaut pour s'intégrer à un premier monde c'est à dire celui des pays développés rejoint par la Corée, Singapour, Taiwan.

Mais si l'expérience historique récente compare des succès spectaculaires, il reste que les efforts de nombreux pays pour s'intégrer aux échanges mondiaux ne les ont pas encore menés au décollage économique d'où la question de savoir : dans quelle mesure l'ouverture aux échanges commerciaux internationaux permet-elle le développement économique des pays en développement ?

Pour peu qu'on prenne le parti de la pondération, on se rend vite compte qu'en tant qu'ils constituent de véritables outils pour les pays dans la construction de l'amélioration des conditions de vie des populations elles-mêmes, la force est de reconnaître que les échanges accompagnent le développement (I). Mais dans certains pays, malgré le rôle important des échanges, le constat est qu'ils peuvent à l'occasion être envahissants ainsi à dire si les échanges sont nécessaires, ils n'en constituent pas pour autant une condition suffisante (II).

II) Une condition nécessaire au développement

Les échanges commerciaux consistent en à pas de lever de véritables outils de développement en regard aux avantages qu'ils procurent tant aux pays industrialisés qu'aux pays en développement (A). Egalement, tant sur le plan social qu'économique, ils sont la source à apporter de réels changements (B).

A) Des outils de développement

Pour l'entrepreneur, il ne suffit pas de produire ; il lui faut aussi vendre car le profit n'est de la vente de ses produits consistant sa raison d'être.

THEME : LA MONDIALISATION

Sujet : Les échanges commerciaux assurent-ils toujours la croissance ?

Les économistes considèrent à juste raison que la croissance repose sur le développement de trois activités de base : la production manufacturière, le transport et les échanges commerciaux. A partir du milieu du 20^e siècle, ces derniers ont connu un véritable accroissement lié au besoin des entreprises en matières premières (importations) et à la demande croissante de produits manufacturés (exportations). Celle-ci fait qu'aujourd'hui tous les Etats ont mis en place une politique économique favorable aux exportations.

L'irruption de certains Etats comme la Chine au nombre de grands exportateurs est la preuve la plus éclatante du rapport existant entre la croissance désignée comme une variation positive de la production de biens et services dans une économie sur une période donnée et les échanges extérieurs définis comme tout commerce de marchandises entre Etats par l'intermédiaire de la monnaie. Tous les succès économiques des trente dernières années semblent aller de pair avec une politique économique favorable aux exportations..

Pour les pays en développement (PED), importations et exportations de biens et de services leur apporteraient les ressources, les savoir-faire et les comportements économiques qui leur font encore défaut pour s'intégrer « au premier monde » c'est à dire celui des pays développés rejoints par la Corée, Singapour, Taiwan.

Mais si l'expérience historique récente comporte des succès spectaculaires, il reste que les efforts de nombreux pays pour s'intégrer aux échanges mondiaux ne les ont pas encore menés au décollage économique d'où la question de savoir : dans quelle mesure l'ouverture aux échanges commerciaux internationaux permet-elle le développement économique des pays en développement ?

Pour peu qu'on prenne le parti de la profondeur, on se rend vite compte qu'en tant qu'ils constituent de véritables outils pour les pays dans la construction de l'amélioration des conditions de vie des populations alors force est de reconnaître que les échanges accompagnent le développement (I). Mais, dans maints pays malgré le volume important des échanges, le constat est qu'ils peinent à prendre leur envol autorisant ainsi à dire si les échanges sont nécessaires, ils n'en constituent pas pour autant une condition suffisante (II)

I/ Une condition nécessaire au développement

Les échanges commerciaux constituent, en à pas douter, de véritables outils de développement eu égard aux avantages qu'ils procurent tant aux pays industrialisés qu'aux pays en développement (A). Egalement, tant sur le plan social qu'économique, ils sont de nature à apporter de réels changements (B)

A/ Des outils de développement

Pour l'entrepreneur, il ne suffit pas de produire : il lui faut aussi vendre car le profit tiré de la vente de ses produits constitue sa raison d'être.

Pour vendre davantage, il lui faut produire davantage et trouver de nouveaux marchés. Il doit donc sortir des limites de sa région pour se tailler une place sur le marché intérieur, l'accroissement des ventes lui permettant généralement de réduire les prix et de stimuler le commerce. Par-là, de relations commerciales étroites s'établissent entre pays industrialisés. Lesquels se tournent vers les pays en développement à la fois pour vendre leurs produits et acheter certaines matières premières.

Ces exportations permettent aux pays industrialisés de financer les importations des matières premières et de biens d'investissements moteurs du développement, mais aussi de stimuler production industrielle entraînant ainsi la construction de nouvelles usines pour fabriquer plus de produits. En produisant plus, on crée des emplois qui absorberont l'exode rural et les travailleurs des secteurs traditionnels concurrencés par les importations.

De ces échanges, il est utile de faire observer que les pays en développement y trouvent des avantages non négligeables. Sans prétendre à l'exhaustivité, il faut souligner que ces échanges ont aidé de nombreux pays à se développer plus vite. Des pays comme la Corée, Singapour, Taiwan sont là pour en attester.

Egalement, ils ont réduit le sentiment d'isolement qui régnait dans maints Etats pauvres et donné à beaucoup de leur habitants un accès au savoir très supérieur à celui dont pouvait jouir l'individu le plus riche de n'importe quel pays voilà un siècle. Il s'y ajoute que les importations et exportations de biens et services leur apporteraient des ressources, des savoir-faire et comportements économiques qui leur font défaut pour accéder au monde des pays développés.

B/ De véritables vecteurs de changements

Les échanges commerciaux, pour leur accroissement, ont besoin d'un réel développement de nouveaux moyens de transport car indispensables pour pouvoir déplacer rapidement de grandes quantités de matières premières et de produits manufacturés, et de réduire ainsi les coûts de la production industrielle.

On n'est pas sans comprendre que les moyens de transport traditionnels n'étaient pas conçus pour un tel transport de masse. Non seulement ils étaient lents, de faible capacité et très chers. C'est pourquoi, les transports ont fait l'objet de véritables transformations dans les sociétés industrielles du 19^e siècle. Ces transformations étaient si considérables qu'on a pu les désigner sous le nom de « révolution des transports ».

Aujourd'hui, les échanges ont permis aux entreprises d'accéder dans des marchés plus vastes afin de réaliser des économies d'échelle. En effet, pour une large commercialisation de leurs produits, les entreprises sont tenues de s'établir sur des marchés plus vastes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur pays.

Les entreprises emploient une main d'œuvre rendue disponible par l'exode rural, et lui dispensent des revenus supérieurs à ceux procurés par l'agriculture et l'industrie traditionnelle. Cela est de nature à favoriser l'épargne permettant ainsi aux banques d'utiliser les capitaux détenus pour financer des activités commerciales stimulées par l'industrialisation. Le marché intérieur en est dynamisé. La diffusion de nouveaux produits crée un marché pour leur

réparation qui prépare le terrain pour leur imitation. De même, le mode de vie urbain suscite de nouveaux besoins.

Ces arguments prouvent l'importance des échanges commerciaux pour le développement. S'agit-il pour autant d'une condition suffisante ?

II/ Une condition indispensable mais insuffisante

Si les échanges commerciaux ont connu un franc succès en Asie du Sud-est, il faut, néanmoins, faire remarquer aussi bien en Afrique qu'en Amérique Latine la stagnation économique et l'appauvrissement sont toujours là. La non-maitrise de la croissance (A) et l'inégale capacité de ces Etats à intégrer le commerce extérieur dans leur stratégie de développement (B) ne sont étrangères à cette situation.

A/ Une croissance souvent mal maîtrisée

Les pays africains et latino-américains disposent d'une main d'œuvre à bon marché, et parfois d'abondantes ressources naturelles. Mais ils manquent de capitaux placés qu'ils sont par les dirigeants à l'étranger, de techniciens et cadres et d'un marché intérieur étroit. Ces facteurs font que le commerce extérieur peine à entraîner le reste de leurs économies.

Autre constat, et pas des moindres, c'est que les exportations des Etats africains et de l'Amérique latine dépendent encore et parfois d'une ou de deux matières premières dont les prix, très fluctuants d'une année sur l'autre, augmentent moins vite que ceux des produits manufacturés qu'ils achètent aux pays industrialisés. C'est ce qu'on appelle détérioration des termes de l'échange. Les volumes de café exportés par l'Ethiopie ont connu une évolution irrégulière de 1985 à 2003, mais au final ont doublé. En revanche, dans la même période, le prix de ce café s'est effondré de 80%. Tous les producteurs de primaires sont confrontés à cette dégradation des termes de l'échange ; ils ne peuvent y échapper qu'en transformant leur spécialisation par une politique volontariste.

L'essor démographique est considérable. La croissance de la population atteignait les 3% par an en moyenne dans les années 2000 contre 0,5 pour les pays industrialisés. Liée à la diminution de la mortalité (due à la vaccination, aux antibiotiques et règles d'hygiène) et au maintien d'un taux de natalité élevé (les comportements natalistes étant favorisés par la faiblesse du niveau de vie, l'imprégnation religieuse des populations), elle rend plus aigus les problèmes d'emploi, de scolarisation et de logement, et explique en partie l'exode rural.

En partie ? Assurément car les importations agricoles et/ou l'attrait du mode de vie occidental vident les campagnes sans que l'emploi urbain puisse absorber l'afflux de main-d'œuvre. Cela est source de prolifération de bidonvilles et de sous-emploi.

B/ L'absence d'intégration du commerce extérieur dans la stratégie de développement

Dans les pays africains, les plus grandes banques sont des banques étrangères. Celles-ci, malgré leur surliquidité rechignent à accompagner l'activité économique de ces pays. Faute de crédits, les entreprises nationales sont asphyxiées entraînant à la longue leur fermeture. On a pu dénombrer au Sénégal, en 2013, quatre cents fermetures d'entreprises.

Toute l'économie vibre à l'unisson pour l'importation. La production locale est en croissance, mais la chaîne de froid qui doit l'accompagner n'existe pas. Les denrées périssent vite. La conséquence de cet état de fait est que les Etats industrialisés qui disposent d'installations frigorifiques attendent les périodes de rupture pour inonder le marché africain de leurs fruits.

L'Afrique compte de menuisiers, de tapissiers, d'ébénistes, de cordonniers disséminés à travers le pays et qui sont très talentueux. Mais, ils peinent à s'imposer sur le marché local. Au même moment, les bureaux du ministère de l'artisanat et des institutions touristiques sont équipées en made in Asia.

A cela il faut faire remarquer, loin de nous toute idée de xénophobie, que la présence massive des Chinois signe la mort du consommateur local. Par là, il revient à l'Etat de protéger nos artisans afin qu'ils puissent tirer leur épingle du jeu. Il est malsain de les laisser entre les griffes acérées du dragon asiatique. Cette protection n'est pas un obstacle à l'accroissement de l'ouverture extérieure, car les exportations restent nécessaires pour l'importation des biens de production. Mais pour qu'ils soient bénéfiques faudrait-il que les pouvoirs publics africains saisissent les opportunités du commerce extérieur. C'est dire que les échanges commerciaux sont insuffisants pour produire le développement

Conclusion

A partir des arguments développés on est en droit de considérer que les échanges commerciaux sont plus qu'indispensables pour la réalisation de la croissance. Si fondamentaux soient-ils ils ne sauraient à eux seuls assurer la croissance. Pour parler simplement ils sont insuffisants.

Les échanges commerciaux supposent que les dirigeants africains soient prévoyants, rigoureux, prêts à relever les défis. Ils doivent contracter avec le monde sans se renier ni hypothéquer ses ressources, son pays ou l'avenir des générations. Ils doivent rejeter les plans directeurs de la banque mondiale et les mesures d'ajustement structurel du fonds monétaire international. Ceux-ci ont montré leurs limites en ce sens qu'ils sont des schémas conçus par des non- africains et inadaptés à nos réalités.

Thème : Les objectifs du millénaire pour le développement et Associations sportives

Sujet : Les objectifs du millénaire pour le développement et les associations sportives et culturelles

Pour engager le 21^e siècle sous de bons auspices, les États Membres des Nations Unies sont convenus de huit objectifs essentiels à atteindre d'ici à 2015. Ces objectifs plus connus sous le nom d'objectifs du Millénaire pour le développement considérés comme d'une part un ensemble d'objectifs mesurables et assortis de délais fixés par les dirigeants du monde entier pour lutter contre la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination à l'égard des femmes et d'autre part une vaste gamme d'engagements dans des domaines comme les droits de l'homme, la bonne gouvernance et la démocratie.

La réalisation de ces objectifs ne peut se faire sans une réelle implication des membres du secteur privé de la société civile notamment les associations sportives et culturelles considérées comme des groupements reconnus et protégés juridiquement étant pourvus d'une possibilité d'expression collective pour la défense d'intérêts licites et dignes et intervenant dans la gestion et l'organisation des tournois de football organisés entre équipes de quartier.

Cependant, quelques temps après l'année que s'étaient fixée les Etats pour la réalisation de ces objectifs, le constat est que malgré l'implication des associations sportives et culturelles et les ressources allouées par les Etats développée aux pays en voie de développement, les résultats sont toujours hors d'atteinte. C'est pourquoi, il est légitime, pour une bonne analyse de ce sujet de se poser la question suivante : dans quelle mesure les associations sportives et culturelles pourront-elles contribuer efficacement à la réalisation de ces objectifs ?

Cette prise de conscience de cet échec doit inciter les Etats à reconsidérer les stratégies jusque-là mises en place. Ainsi, il est plus qu'urgent qu'ils associent les associations sportives et culturelles dans la mise en œuvre des politiques allant dans le sens de réaliser les engagements pris. Cette association n'aurait aucun sens si les conditions de leur participation n'auraient été posées préalablement.

De ce point de vue, il nous plaira de montrer que les associations sportives peuvent jouer un rôle efficace pour peu qu'elles soient appuyées par l'Etat **(I)**. Toutefois, cet appui, quoique nécessaire ne saurait à lui seul suffire à permettre aux associations de réaliser les objectifs du millénaire pour le développement d'où la nécessité de mettre à leur disposition des ressources humaines **(II)**

I/ L'appui financier de l'Etat aux associations sportives: une nécessité pour la réalisation des objectifs

La réalisation des objectifs du millénaire pour le développement ne peut se faire sans un appui financier des associations **(A)** et la mise en place de structures chargées de contrôler l'utilisation des moyens mis à leur disposition **(B)**

A/ La mise à la disposition de moyens financiers aux associations : voie indiquée pour la réalisation des objectifs

Les autorités sénégalaises, pour peu qu'elles veuillent faire jouer aux associations sportives un rôle efficace, se doivent de mettre à leur disposition des moyens à la hauteur de leurs ambitions. Il leur revient de les appuyer financièrement, condition plus que nécessaire d'une part pour susciter un véritable engouement des associations, d'autre part pour mobiliser leurs énergies, mettre à contribution l'ensemble de leurs compétences. En effet, les moyens mis à la disposition permettront, à coup sûr, aux associations de réorienter leurs activités vers d'autres secteurs plus productifs.

Au-delà de cet aspect, l'appui financier permettra à ces associations de mener à bien les missions qui leur sont confiées et de pouvoir fonctionner durant toute l'année et ce sans discontinuité. Ainsi, ces moyens faciliteront la mise en œuvre d'actions allant dans le sens de réduire la pauvreté, d'assurer l'éducation des enfants et un environnement durable, réduire de la mortalité maternelle, combattre les maladies, promouvoir l'égalité des sexes, bref assurer un mieux-être aux populations.

On n'est pas sans ignorer qu'il y' a un véritable maillage de l'ensemble du territoire par les associations. On les rencontre partout : dans les villes et dans les villages et campagnes les plus reculés. Ce qui n'est pas sans intérêt. En effet, les ressources collectées par l'Etat et mises à la disposition des associations, dans un court et moyen terme, sont de nature à former des enfants et citoyens capables de se muer et de s'adapter aux impératifs socio-éducatifs de leur époque et qui grâce à leur savoir-faire est à même de transformer leur environnement et partant dominer la nature afin de la mettre à leur service.

Par cet appui financier, les associations pourront mettre en place des mutuelles d'épargne qui pourront financer les couches les plus défavorisées voire engluées dans la misère et la pauvreté. En leur octroyant des financements, on est en droit de penser qu'ils leur assureront de meilleures conditions de vie. S'y ajoute que, par ces ressources financières, il sera aisé pour ces associations sportives de concocter une panoplie de programmes qui, tout en apportant une solution idoine aux brûlants problèmes de l'heure pourront, à n'en pas douter, améliorer le quotidien des citoyens par la création de centres de santé, la mise en place de structures censées encadrer les enfants en âge d'aller à l'école et lutter contre les maladies comme le Sida et le paludisme .

Comme on le voit, l'appui financier est plus qu'indispensable pour permettre aux associations sportives et culturelles de jouer pleinement un rôle à même de réaliser les objectifs ainsi déclinés. Encore faut-il que l'utilisation de ces moyens soit contrôlée tant par des institutions étatiques que par les citoyens eux-mêmes.

B/ La mise en place des mécanismes de contrôle des fonds alloués aux associations, une nécessité pour l'atteinte des objectifs

Pour éviter que les moyens mobilisés et remis aux associations en vue de réaliser les engagements pris par les autorités sénégalaises ne passent par pertes et profits, il est plus nécessaire que l'Etat mette en place des structures de contrôle chargées de veiller à une utilisation rationnelle, vertueuse et transparente desdits moyens. Ainsi, il s'avère plus qu'indispensable que les personnes en charge de la gestion de ces moyens rendent compte de leur gestion et ce en application de l'article 15 du principe de la Constitution du Sénégal du 22 janvier 2001 qui dispose « la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration ». Et que toute à leur gestion soit sanctionné avec toute la rigueur qui sied. Les

structures de contrôle mises en place doivent collaborer en parfaite intelligence avec les associations. Ce qui permettra de les aider à concevoir des politiques et des programmes, à renforcer leurs capacités et à essayer des méthodes novatrices. Au-delà, ces structures se doivent d'appuyer les associations à établir des rapports indiquant leur activité. Ces rapports, qui sont le produit de la collaboration entre le gouvernement et les associations doivent décrire les domaines où les associations sont en bonne voie pour atteindre les objectifs, ceux où des efforts urgents sont nécessaires et la façon dont les fonds sont dépensés.

Toutefois, il faut faire observer que le contrôle des moyens alloués ne doit être l'affaire exclusive d'institutions mises en place par l'Etat mais de tous en ce que l'intérêt national commande non seulement la synergie de toutes les actions de quelque bord qu'on se situe mais aussi la mise à contribution de l'ensemble des compétences humaines. Ce qui ne devrait, en principe, poser de difficultés majeures d'autant que dans les associations sportives et culturelles on rencontre d'hommes et de femmes dynamiques, hyper motivés attendant d'être utiles à leur quartier.

La mise en place du contrôle citoyen constitue une solution palliative à la problématique de la corruption et de la mal gouvernance qui gangrènent notre économie. C'est dire que la mise en place de ce contrôle est une belle manière d'assainir, de dépolluer la vie des quartiers où chaque association sportive et culturelle légalement constituée disposerait de moyens pour faire face à ses obligations, accomplir des choix programmatiques directionnels, assurer des alliances sans contrainte et financer des activités en toute transparence dans une parfaite autonomie.

La mise à la disposition de moyens conséquents aux associations sportives et culturelles par les gouvernants et un véritable suivi peuvent contribuer un tant soit peu à réaliser les objectifs du millénaire pour le développement. S'il est vrai que cela est nécessaire, il n'en demeure pas moins qu'elle insuffisante.

II/ La mise à la disposition de ressources humaines de qualité aux associations : une condition plus qu'impérieuse

L'appui financier est une nécessité pour la réalisation des objectifs mais s'avère insuffisante. C'est pourquoi, il est plus qu'indispensable qu'on mette à la disposition des associations des ressources humaines susceptibles de sensibiliser (A) et de former les membres aux techniques de gestion (B).

A/ De la nécessité de porter à la connaissance des populations le contenu des objectifs

Les populations ne pourront montrer un certain engouement et ce quelle que soit la volonté et les efforts consentis par les associations si elles n'ont pas une claire conscience du contenu des objectifs du millénaire pour le développement. C'est dire que les associations doivent abattre un travail consistant à faire comprendre aux populations qu'elles gagneraient à s'impliquer davantage dans la mise en œuvre de ces engagements pris par le gouvernement sénégalais en ce qu'ils vont dans leur sens de leurs intérêts. Pour ce faire, il faut qu'au sein des associations qu'il ait des personnes assez outillées pour porter à la connaissance des citoyens le contenu des objectifs.

Ce n'est qu'à ce prix que les campagnes de sensibilisation à la Déclaration du Millénaire, fondées sur les stratégies et les besoins nationaux lancées par les associations pourront avoir un franc succès.

Les campagnes consisteront principalement à mobiliser l'opinion publique de façon à créer des coalitions d'action et d'aider les gouvernements à fixer des priorités, notamment dans leurs budgets nationaux, et à utiliser les ressources de façon plus efficace. Ce qui ne peut réussir que s'il y a à la base des individus informés et cultivés. C'est dire que les associations sportives et culturelles ne doivent être laissées à la main de quelques désœuvrés ou ignorants en quête de notoriété le temps des vacances.

Faire comprendre aux populations que ces objectifs visent, entre autres, la réduction de moitié l'extrême pauvreté et la faim, de trois quarts la mortalité maternelle, de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans, l'éducation primaire pour tous, le combat contre les maladies, en particulier le VIH/sida et le paludisme, la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, à assurer un environnement durable n'est pas à la portée de n'importe qui.

L'on conçoit aisément que les associations gagneraient à avoir en leur sein des ressources humaines de qualité. Les associations peuvent jouer un rôle non négligeable dans la réalisation des objectifs à condition qu'elles ne soient pas de groupements d'amis ou de copains qui ne sont mus que par des intérêts bassement matériels et ayant des ambitions à la petite semaine.

B/ De la nécessité de ressources humaines pour la formation des membres des associations

Du fait de l'importance du rôle qu'elles auront à jouer, il importe de former les membres desdites associations. Tant les services du ministère de la jeunesse et que ceux des sports doivent élaborer des plans de formation financés par les partenaires du Sénégal supposant l'identification des besoins de formation des bénéficiaires, la connaissance des tâches à effectuer et les missions qui leur sont dévolues. Par ces programmes, il s'agira, entre autres, de renforcer leur capacité dans les domaines de l'informatique et techniques de l'information et de la communication. Au-delà de cet aspect, par ces formations, il sera question de faire comprendre aux habitants que les missions confiées à eux sont plus citoyennes que politiques. Ainsi, ils pourront comprendre qu'il est de leur intérêt de mettre momentanément une sourdine à leurs dissensions et se retrouver autour de l'essentiel. Cette union est non seulement le préalable incontournable pour réaliser les objectifs ainsi déclamés mais aussi le prix à payer pour que notre nation puisse retrouver son souffle, regagner la terre ferme et remonter la pente d'un pas assuré.

On ne saurait terminer sans souligner également qu'il serait pertinent de mettre en place une direction de recherche concernant les objectifs du Millénaire. Cette direction sera à l'origine de recherches et d'idées nouvelles grâce à la mobilisation de réseaux de spécialistes de pays développés et de pays en développement, qui travailleront avec des experts du système des Nations Unies. Cette structure permettra de déterminer ce dont les associations auront besoin (politique, amélioration des capacités, investissements, financement) pour atteindre tous les objectifs.

Conclusion

Au regard des idées développées, il ne fait l'ombre d'aucun doute que les associations sportives et culturelles peuvent jouer un rôle pouvant contribuer à la réalisation de ces objectifs pour peu que des moyens tant humains que financiers soient mis à leur disposition.

Les personnes mises à leur disposition doivent être non seulement outillées mais conscientes de leurs responsabilités. S'y ajoute que la destination des moyens mis à leur disposition doit

faire l'objet d'un contrôle strict. Que les deniers gérés dans la plus grande transparence et que les coupables aux manquements soient punis avec rigueur et fermeté.

Les dirigeants d'associations sportives doivent être élus par les membres de l'association et être soumis à un contrôle strict. Les deniers gérés dans la plus grande transparence et que les coupables aux manquements soient punis avec rigueur et fermeté.

Les dirigeants d'associations sportives doivent être élus par les membres de l'association et être soumis à un contrôle strict. Les deniers gérés dans la plus grande transparence et que les coupables aux manquements soient punis avec rigueur et fermeté.

Les dirigeants d'associations sportives doivent être élus par les membres de l'association et être soumis à un contrôle strict. Les deniers gérés dans la plus grande transparence et que les coupables aux manquements soient punis avec rigueur et fermeté.

En De la nécessité de ressources humaines pour la formation des entraîneurs

Le rôle de l'entraîneur est primordial pour la réussite d'un athlète. Il doit être formé de manière adéquate et avoir accès à des ressources humaines de qualité. Les associations sportives doivent investir dans la formation des entraîneurs et leur offrir des conditions de travail favorables.

La formation des entraîneurs doit être continue et adaptée aux évolutions du sport. Les associations sportives doivent offrir des programmes de formation et des stages pour leurs entraîneurs.

Conclusion

Le sport est un vecteur de développement et de progrès. Les associations sportives doivent investir dans la formation des entraîneurs et leur offrir des conditions de travail favorables.

Les dirigeants d'associations sportives doivent être élus par les membres de l'association et être soumis à un contrôle strict. Les deniers gérés dans la plus grande transparence et que les coupables aux manquements soient punis avec rigueur et fermeté.

Thème : Sport et violence

Sujet : Depuis un certain temps, la violence domine les activités sportives au Sénégal, après avoir souligné les causes, dégager les solutions susceptibles d'éradiquer le phénomène.

Introduction

« Donner, recevoir, partager : ces vertus fondamentales du sport sont de toutes les modes, de toutes les époques ». Ces propos attribués à Aimé Jacquet, ancien sélectionneur de l'équipe nationale française, prouve, si besoin en est que le sport doit favoriser le développement des capacités physiques, comme la force, la souplesse et la vivacité des réflexes mais encore celui des qualités morales, telles que la confiance en soi, la volonté, la discipline, le goût de l'effort, la maîtrise de soi, la tolérance et l'altruisme.

Autant dire le sport défini comme un ensemble d'exercices physiques se présentant sous forme de jeux individuels ou collectifs donnant généralement à compétition tout en respectant certaines règles ne saurait aller de pair avec la violence perçue comme une extrême véhémence, une grande agressivité ou brutalité dans les propos ou actes exercée sur des personnes en vue de les inciter à réaliser un acte déterminé.

Pourtant, les stades sénégalais sont souvent théâtre de graves excès de violence, de débordements d'équipes conduisant à des scènes de heurts et d'agressions occasionnant des morts et de blessés.

Il s'avère plus que légitime, sur la base de ce constat, de se poser un certain nombre de questions : le sport est-il indissociable avec la violence ? Est-il possible de pratiquer le sport sans recourir à la violence ? La violence, tant des joueurs que des supporters, est-elle le simple reflet de notre société ou des changements qui l'affectent ? Ou a-t-elle des causes propres ?

Existe-il de mesures susceptibles de prévenir la violence voire la réduire à sa plus expression et, partant renforcer la sportivité des rencontres ?

Autant de questions ne se prêtant guère à l'improvisation sous peine d'aboutir à des réponses biaisées, impertinentes et incohérentes. C'est pourquoi, avons-nous considéré que pour la clarté du propos, il semble souhaitable, de faire, d'abord l'analyse des différentes causes du phénomène (I) et de dégager, ensuite les solutions pouvant la réduire à sa plus simple expression. (II)

I/ La violence dans les activités sportives : un phénomène aux multiples causes

Il s'agit d'emblée de préciser qu'il n'existe pas une cause principale de nature à expliquer de façon pertinente la violence dans les stades au Sénégal mais une série d'éléments dont la conjonction fortuite ou voulue pouvant la déclencher. De ce point de vue, sans prétendre à l'exhaustivité, on peut citer, entre autres, les facteurs liés aux attitudes des acteurs des supporters dans leur milieu de vie (A). Egalement, la nature du sport n'est pas étrangère à la violence (B)

A/ La violence dans le sport : un phénomène lié aux comportements et à la jeunesse des acteurs du milieu sportif

D'emblée, il faut faire observer que les acteurs sont ceux qui, de près ou de loin, sont impliqués dans le milieu sportif. Il s'agit, entre autres, des mouvements sportifs, des dirigeants, joueurs, supporters, pouvoirs publics, associations, entreprises...).

Ces précisions étant faites, il faut dire que la mauvaise gestion des clubs par les instances dirigeantes qui, par certaines de leurs décisions, favorisent certains par rapport à d'autres. La méconnaissance des règles ou lois du jeu par des arbitres inexpérimentés peut-être prise en compte pour expliquer le déclenchement de la violence lors des matches de football. Il arrive, en effet, souvent compte tenu de l'enjeu du match et de sa sur médiatisation que des arbitres soient dépassés au point de commettre des erreurs lourdes de conséquences.

Le refus des résultats ou les préjugés de certains fanatiques sur les décisions de l'arbitre lors des matches de football entraînent souvent la violence dans les stades surtout lors des rencontres des grands clubs de football ou grands combats de lutte. Par-là, il ne serait pas inexact de dire que le fanatisme de certains supporters n'est pas étranger à l'ampleur du phénomène. Il est clairement établi que plus on souhaite la victoire de son équipe ou de son athlète plus on est enclin à recourir à la violence en cas de défaite. Cela se comprend aisément car le supporter déçu cherche toujours à obtenir la victoire par d'autres moyens. Et celui le plus indiqué semble être le recours à la violence.

On ne saurait perdre de vue que la jeunesse des supporters peut, en partie, justifier certains comportements agressifs. Au Sénégal, en raison de l'exacerbation du phénomène du chômage qui touche une partie importante de sa jeunesse, de l'absence de perspectives d'avenir et l'effritement des liens sociaux, beaucoup de jeunes, pour combattre le désespoir et l'oisiveté dans lesquels ils sont englués, consomment de la drogue. Or on n'est pas sans savoir que celle-ci entraîne chez ses usagers des penchants violents car transformant l'individu en animal.

Des facteurs tels que le désespoir de la jeunesse et sa vulnérabilité du fait des nombreuses démissions dans l'éducation et l'encadrement de la jeunesse, surtout en milieu urbain. L'effritement du rôle de la famille, l'influence de divers groupes extérieurs, mais aussi des raisons socio- économiques (caïds de la drogue) expliquent en grande partie le développement fulgurant de la consommation et la vente de drogues dans le pays.

Ainsi, si tous les jeunes faisant usage de la drogue ou ceux victimes du chômage, ne sont pas forcément violents, la plupart d'entre eux trouvent ces lieux dits stades, comme des cadres propices pour perpétrer des menaces qui aboutissent le plus souvent à la violence. D'autant plus que leur présence dans les stades est aujourd'hui assurée la plus part du temps par les collectivités locales qui fournissent le transport et le prix du billet d'entrée

B/ La violence : un phénomène lié à la nature du sport

La violence dans le sport, que ce soit sur le terrain (et les jeux de gladiateurs n'avaient rien à envier aux matches de football d'aujourd'hui !) ou parmi les spectateurs, semble être née avec les grandes manifestations sportives.

Bien que le contexte sportif soit souvent présenté comme un lieu de socialisation et d'apprentissage des valeurs morales, telles que le fair-play, la coopération, l'entraide, le respect d'autrui ou le respect des règles, les médias se font régulièrement l'écho de phénomènes de violence sur les terrains ou dans les tribunes, voire de plus en plus souvent à

l'extérieur des enceintes sportives. Autant dire que le sport entretient avec la violence qui se manifeste sur les terrains et dans les tribunes des relations complexes. Pour désigner la violence des terrains, les psychologues utilisent généralement le terme d'agression, qui désigne tout comportement – verbal ou non – qui transgresse le règlement de l'activité considérée et qui est émis avec l'intention de causer un dommage – physique ou psychologique – à autrui.

Par-là, nous voulons faire observer que la nature du sport peut être un facteur explicatif de la violence. En effet, le sport est un espace où on assiste à l'anéantissement des espoirs de certains et à l'expression du bonheur d'autres. Il s'agit, par-là, d'un espace paradoxal car réunissant des gens sur un lieu pour mieux les opposer. Tout sport suppose compétition. Or qu'est-ce que la compétition si ce n'est l'anéantissement de son adversaire. C'est dire que le sport, de par son essence, est lié à la violence, Georges Orwell n'a pas tout à fait tort lorsqu'il fait remarquer que « ...le sport, c'est la guerre, avec les fusils en moins ».

Un simple regard sur la façon dont la lutte est pratiquée au Sénégal permet de se faire une exacte idée de la pertinence de cette citation. La violence est perceptible déjà lors des signatures de combats où parfois des obscénités que la décence interdit de restituer sont prononcées et des menaces et harcèlements proférés sans que personne ne trouve à redire. A y regarder ce sont ces propos qui font le charme de ces signatures. Peut-on concevoir la boxe sans violence. Certes, elle est encadrée mais si encadrée soit-elle elle demeure et reste de la violence ? Mieux, les équipes de football ou d'écuries de lutte les plus violentes sont aussi celles qui gagnent le plus souvent.

Les comportements agressifs et violents notés dans les jeux collectifs tels que le football ou le basket ou individuels comme la lutte peuvent s'expliquer par leur popularité. Plus un sport est populaire, plus il est de nature à charrier les germes de la violence. En effet, il est rare pour ne pas inexistant de voir des comportements violents dans des activités sportives comme le tennis, le golf ou le cyclisme.

Affirmer que le sport est lié à la violence veut-il dire qu'il n'est pas possible de l'en dissocier ? Absolument pas. Faute de l'éradiquer de façon absolue, il est plus que possible de la réduire dans sa plus simple expression dans le milieu sportif.

II/ La nécessaire prise de mesures pour une lutte efficace contre la violence

Apporter des solutions à la question de la violence est une mission qui, pour exaltante qu'elle soit n'en est pas moins rude, ardue et ingrate. Bien sûr, il ne sera guère question pour nous, de trouver ici et maintenant la panacée susceptible d'éradiquer la violence mais de proposer des mesures tant préventives (A) que répressives (B) de nature à la réduire à sa plus simple expression.

A/ L'adoption de mesures préventives

Avant de dégager les solutions, il faut souligner que face à l'ampleur du phénomène et la multiplication des incivilités et des violences dans l'enceinte même des arènes sportives ces dernières années ont démontré qu'un engagement renforcé des pouvoirs publics et des acteurs du sport, pour conserver à ce dernier son caractère festif et éducatif, était plus que jamais nécessaire. En effet, un conseil interministériel sur la violence dans le Navétane avait été présidé par Souleymane Ndéné Ndiaye du temps où il était premier ministre et des orientations

avaient été données pour que celui-ci soit avant tout envisagé comme un moyen privilégié d'éducation et de formation du sénégalais, de sa jeunesse en particulier.

A ce titre, il avait été demandé de faire du fair-play un cheval de bataille en lui octroyant une reconnaissance de haute portée dans l'attribution des sanctions positives mais aussi de renforcer la présence des forces de l'ordre tant pour protéger les participants que pour les non participants. De ce point de vue, il avait fait de la prévention l'une de ses principales priorités.

Les nouvelles autorités dans l'optique de prévenir la violence, de sensibiliser les supporters et les sportifs de tous âges aux valeurs fondamentales du sport et de redonner à ce dernier ses lettres de noblesse de respect et de fair-play, le ministère en charge du sport accompagne et promeut les actions menées sur le territoire en matière d'éducation aux valeurs du sport, en particulier à travers les fédérations et les associations locales, qu'il s'agisse de projets spécifiques, d'actions en matière d'arbitrage ou de formation de l'encadrement.

Ces mesures préventives que nous considérons pertinentes doivent être encouragées. Cependant, il faut se faire à l'idée qu'elles doivent être renforcées en ce sens que malgré les campagnes de sensibilisation initiées par les autorités, le phénomène continue de gagner du terrain. En 2017, lors de la coupe de la ligue, le stade Demba Diop a été le théâtre de graves violences qui avaient provoqué des dégâts matériels, des blessures dans les rangs du service d'ordre et morts d'hommes.

Autant dire le renforcement de la prévention suppose l'installation et la généralisation de la vidéo surveillance : installer des caméras à l'entrée et à l'intérieur des stades afin d'identifier les auteurs de troubles, placer des hauts parleurs pour communiquer avec le public. Si possible mettre les guichets de chaque équipe à part pour éviter toute altercation. La presse ne doit pas être en reste. Elle doit continuer à travailler dans le sens de la formation, de l'éducation et de l'information du public.

En tout état de cause, nous estimons que les sanctions préventives certes sont plus nécessaires mais elles ne pourront jamais résoudre ce problème tant qu'elles ne seront pas «accompagnées» par de mesures répressives.

B/ L'adoption de mesures répressives

La violence dans les stades est un phénomène qui nécessite un travail de proximité et de longue haleine pour la juguler. Il faut l'anticiper par des mesures dissuasives.

Toutefois, elles doivent être accompagnées par d'autres mesures plus contraignantes. Il faut aller dans le sens d'une criminalisation des insultes, des menaces et de tous actes qui n'honorent pas le sport.. La violence débute toujours par des insultes, obscénités, menaces pour aboutir aux images regrettables diffusées par les télévisions.

ACTE 3 DE LA DÉCENTRALISATION

INTRODUCTION

Dès son accession à la souveraineté internationale, le Sénégal a opté pour une politique de décentralisation prudente, progressive et irréversible. Cette option a été confirmée au cours des différentes phases qui ont marqué cette politique dont la dernière constitue l'acte III de la décentralisation, objet de notre étude.

Réfléchir un tel thème requiert de prime à bord la compréhension des notions. Alors qu'est-ce que la décentralisation ? Qu'est-ce que l'Acte III ?

La décentralisation est un système d'organisation administrative qui reconnaît une existence juridique à des collectivités secondaires qui sont dotées de la personnalité morale et qui sont appelées à gérer leurs propres affaires par l'intermédiaire d'organes issus d'elles-mêmes.

De cette définition, quatre (4) conditions cumulatives sont nécessaires pour qu'il y ait décentralisation. Il s'agit de la personnalité juridique, la notion d'affaires propres, un conseil élu et un contrôle a posteriori de principe de l'autorité centrale sur les collectivités décentralisées à travers les représentants de l'Etat.

Cependant la décentralisation ne doit pas être confondue avec la déconcentration qui est une notion voisine et très proche de la décentralisation. La déconcentration est le fait de confier le pouvoir de décision à une autorité compétente sur une portion du territoire nationale appelée circonscription administrative. Ainsi les deux notions sont très liées mais se différencient par leur technique juridique et leur signification...

Quant à l'Acte III, c'est l'appellation donnée à la troisième grande réforme de la décentralisation au Sénégal après celles de 1972, Acte précurseur ou Acte I et de 1996, Acte II

Mais la décentralisation ne se limite pas à ces trois(3) dates. C'est un long processus qui est enclenché depuis 1872 avec la création de la commune de Saint- Louis et qui continue toujours son progrès.

Déjà en 1960, le 13 Janvier 1960 a été créée sept (07) régions qui sont le Cap-Vert, la région du Fleuve, le Sine-Saloum, la Casamance, Diourbel, Sénégal Oriental et Thiès.

En 1964 le Cercle est transformé en Département et le décret du 03 Avril 1964 remplace le Commandant de cercle par le Préfet.

En 1966, ont été créées les communes chefs-lieux de région et le Code de l'Administration Coloniale fut adopté. C'est qu'on appelle aujourd'hui Code des Collectivités Locales.

En 1972, la première grande réforme intervient. La loi 72-25 du 29 Avril 1972 crée la communauté rurale dont l'effectivité se fera sur l'ensemble du territoire en 1982.

En 1976, la région de Diourbel est scindée en deux (Diourbel et Louga) et la région du Sine-Saloum aussi en donnant naissance à Kaolack et Fatick. Ce qui porte le nombre de région à dix sur l'ensemble du pays.

En 1996 la deuxième grande réforme apparaît avec l'érection de la région en collectivité locale, la création de la commune d'arrondissement dans les cinq villes (Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque et Thiès), la consécration de la libre administration des collectivités locales, le transfert de compétence dans neuf domaines et l'institution d'un contrôle de légalité à posteriori.

En 2002, la région de Matam fut créée et en 2008 les régions de Kafferine, Kédougou et Sédhiou voient le jour. A ce stade, le pays comptait 14 régions, 45 départements, 172 communes dont cinq villes et 385 communautés rurales.

A la pratique, cette politique de décentralisation au Sénégal a permis d'enregistrer des avancées administratives et institutionnelles indéniables, mais beaucoup de limites pèsent encore sur sa mise en œuvre, d'où la récente réforme de la décentralisation appelée Acte III, objet de notre rencontre.

1 Pourquoi réformer la décentralisation ?

2 Quel est le contenu de cette réforme ?

3 Quelle est sa portée vis-à-vis des nouvelles ?

La réponse à ces trois questions nous permettra de remonter aux origines de l'Acte III de la décentralisation (I) avant d'analyser les nouveaux défis des collectivités face aux exigences de la réforme (II).

I- AUX ORIGINES DE L'ACTE DE LA DÉCENTRALISATION

Retourner aux origines de l'Acte III, nous permettra de connaître les raisons d'une telle réforme (A) et son contenu (B)

LES RAISONS DE LA RÉFORME DE LA DÉCENTRALISATION

Les motifs qui sous-tendent la réforme sont polymorphes. Mais nous en retiendrons essentiellement trois (03).

Il y a d'abord les raisons économiques : celles-ci sont marquées par l'incohérence et l'inefficacité des mécanismes de financements du développement local accentuées par l'insuffisance des moyens eu égard aux compétences jusqu'ici transférées. Il s'y ajoute la faiblesse des ressources financières des collectivités locales, ce qui ne favorise pas la valorisation des potentialités de développement de ces territoires.

Ensuite nous avons les raisons administratives : le de la décentralisation est de rapprocher l'administration des administrés à travers des conseils élus par eux-mêmes. Si la Communauté Rurale d'alors répondait à cette exigence, la Région l'est moins que le Département.

Aussi la multiplicité des acteurs locaux et parfois le dédoublement fonctionnel de leurs agents rendit –elle l'administration locale complexe et peu lisible vis-à-vis des populations locales.

En fin il y a les raisons politiques : il faut signaler qu'en Afrique, particulièrement au Sénégal, chaque régime qui en place a tendance à marquer ses empreintes sur les institutions nationales ou sur l'administration. Ainsi a-t-on vu que Senghor à initier la réforme de 1972 après la création de la région en 1960, Abdou DIOUF celle de 1996, WADE crée certains régions en 2002 et 2008 marquée par la recrudescence des délégations spéciales et Macky vient l'Acte III dont l'analyse de son contenu s'avère nécessaire.

LE CONTENU DE LA RÉFORME

Il faut comprendre que l'acte III comporte deux phases. La deuxième n'étant pas encore mise en œuvre, nous nous limiterons à la première qui comporte trois points fondamentaux.

Le premier point consiste à la communalisation intégrale. Les communautés rurales et les communes d'arrondissement deviennent des communes de plein droit. La dénomination de la Ville demeure et il est projeté d'en créer d'autres pour la mutualisation de la coopération entre les collectivités mais ces Villes ont un statut de commune comme tous les autres. Cette communalisation universelle permettra aux collectivités de base d'améliorer, par des équipements la plateforme minimale des infrastructures socio-économiques dignes d'une commune, de recruter un personnel qualifié dans la mise en œuvre des organes de la commune, d'accéder facilement aux financements des partenaires au développement. En outre cette politique permettra un meilleur aménagement de l'espace rural par la planification et le développement des partenariats publics-privés.

Le deuxième point est l'érection du Département en collectivité locale qui reste en même temps circonscription administrative. L'idée de départementalisation renvoie à la proximité par rapport à la Région. Elle répond aussi à un vécu comptant une homogénéité socio-culturelle. Le découpage des départements recoupe, dans bien des cas, le tracé des anciens royaumes ou provinces du Sénégal avant les indépendances.

Le troisième et le dernier point innovateur de l'Acte III de la décentralisation est la suppression de la région en tant que collectivité locale. Il faut signaler que la région demeure une circonscription administrative et ces régions seront probablement regroupées en provinces ou pôles de développement (06 pôles) dans la phase 2 de la réforme.

II- LES NOUVEAUX DÉFIS DES COLLECTIVITÉS FACE AUX EXIGENCES DE LA RÉFORME

La territorialisation des politiques publiques veut dire que le développement doit venir des collectivités. Ainsi un défi de viabilité économique se pose (A). Du point de vue de la configuration actuelle de certaines communes, des difficultés de mise en œuvre de la réforme se profilent à l'Horizon (B).

DES TERRITOIRES VIABLES, COMPLÉTIFS ET PORTEURS DE DÉVELOPPEMENT

A la lecture de la réforme, nous notons que l'Etat n'aura plus un grand rôle à jouer dans le développement des terroirs si ce n'est ses missions régaliennes qu'il assure. Tout doit venir des collectivités locales. Cela veut dire que les neuf domaines de compétences, qui ont été précisés et réattribués aux communes et aux départements doivent être exécutés de manière précise et sans souci des collectivités avant de se projeter sur les éventuelles compétences qui seront attribuées à ces organes. C'est pour cette raison que la commune doit être en mesure de déceler de nouvelles matières imposables ou jusqu'à présent inexploitées pour assoir les finances locales.

Les collectivités, par un conseil dynamique et apte à répondre aux exigences de la réforme, doivent aussi développer des partenariats avec les autres collectivités du pays par la technique de l'intercommunalité mais aussi avec des collectivités territoriales du nord.

Bien vrai que les fonds de dotation et de Concours vont augmenter et la distribution se fera de manière rationnelle, la véritable politique de développement doit venir des collectivités pour permettre à la mise en œuvre des services publics locaux et la contractualisation avec une personne privée (partenariat public-privé) pour la promotion de l'emploi et la création d'infrastructures.

Cependant comme toutes réformes nouvelles, l'acte III connaît des complexités ce qui pose des difficultés dans sa mise en œuvre.

LES DIFFICULTÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME

La première difficulté que nous avons relevées est que la réforme n'est pas assez discutée avec les populations ce qui atteste l'incompréhension de la réforme par les acteurs locaux. D'ailleurs cela s'est manifesté dans le cadre de l'élaboration du budget additionnel trimestriel presque dans toute l'étendue du territoire.

La deuxième difficulté relève de l'impréparation de certaines communautés rurales commune d'arrondissement à devenir des communes talonnée par des difficultés économiques et socio-culturelles.

Difficultés économiques parce que dans certaines communes la seule ressource fiscale recouvrée est l'Impôt du Minimum Fiscal(IMF), et parfois le recouvrement est très faible pour la simple raison que la population, à tort ou à raison ne s'acquitte pas de leur obligation fiscale. En ce qui concerne l'exploitation foncière, le domaine public est dégarni, le domaine privé de l'Etat est négligeables dans ces collectivités et l'exploitation du domaine national ne génère pas de revenue puisque régie par des lois traditionnelles de naguère.

Difficultés socio-culturelles qui s'attachent au vécu de la population qui se heurte aux exigences de la réforme telle que le recouvrement de certaine niche fiscale. Le souci d'une cohésion social porte à croire que certaines exigences de la réforme ne pourront être mises en œuvre dans certaine commune.

Pour les départements la plus impotente difficulté est l'étendue des pouvoirs du conseil département et ceux du conseil communal dans les communes chefs-lieux de département ou de région mais aussi l'inégalité de développement des départements d'une même région posent problème dans la mesure où l'un des objectifs de la réforme est de corriger les disparités économiques entre les collectivités.

CONCLUSION

En définitive, la réforme de la décentralisation regorge des ambitions majeures et doit aboutir à des zones de développement adéquates aux exigences de la population locale.

Au demeurant, il faut souligner que les problèmes soulevés sont dus à l'instantanéité de la réforme, ce qui est l'origine des quiproquos notés çà et là.

IL faut signaler que difficile ne signifie pas irréalisable. Il suffit que les nouvelles collectivités territoriales adoptent une démarche inclusive et participative de toutes les acteurs locaux, privilégient le dialogue et la concertation pour mener à bon port les politiques de développement afin d'être une collectivité économiquement viable.

Autre plan possible

Le contenu de la réforme

nouveaux ordre des CL
compétence et ressources

La portée de la réforme

territorialisation des politiques publiques
difficultés de mise en œuvre

LA CITOYENNETÉ DE JEUNES POUR UN SÉNÉGAL ÉMERGENT

Depuis plus de cinquante ans après l'accession à la souveraineté internationale, la plupart des Etats africains, y compris le Sénégal, continuent de croupir sous le seuil de la pauvreté malgré les multiples projets et programmes de développement entrepris par les bailleurs de fonds et les dirigeants qui se sont succédé à la tête de ces nations durant cette période.

Cette situation de morosité économique qui doit interpeller la conscience de tout jeune imbu de valeurs citoyennes, a amené les nouvelles autorités issues de la seconde alternance en 2012, à adopter un nouveau modèle de développement pour accélérer la marche du pays vers l'émergence.

C'est toute la pertinence et l'actualité de la thématique proposée à la jeunesse sénégalaise d'y réfléchir à l'occasion de cette semaine départementale de la jeunesse édition 2016 et qui s'intitule : «La citoyenneté des jeunes pour un Sénégal émergent.»

Vous conviendrez avec moi que pour une meilleure exploitation du sujet, il importe de le décortiquer en commençant par définir ses termes en présence.

Par citoyenneté, il faut entendre l'ensemble des qualités morales, des devoirs civiques considérés comme nécessaires à la bonne marche de la cité, lieu où chaque personne doit accepter la règle commune.

Pour ce qui est des jeunes, ils constituent la catégorie sociale la plus représentative du point de vue démographique et la couche la plus sensible. Ils sont, en effet, souvent confrontés à la crise de l'adolescence qui est une étape décisive de la vie d'une personne marquée par des phases de contestation et de réclamation d'une certaine identité souvent en contradiction avec l'idéal citoyen.

Quant à un Sénégal émergent, on ne peut en parler sans évoquer le programme plan Sénégal émergent. Selon le texte officiel publié par le Gouvernement du Sénégal, le programme plan Sénégal émergent, «référentiel de la politique économique et social de notre pays sur le moyen et long terme, est une vision prospective d'un Sénégal émergent à l'horizon 2035 avec une société solidaire dans un Etat de droit.»

L'analyse de ce thème serait dépourvue de toute pertinence si l'on faisait fi au projet de réformes constitutionnelles récemment adopté par le Peuple souverain le 20 mars 2016 dans lequel la question de la citoyenneté est au cœur des débats comme en atteste son cinquième point intitulé «le renforcement de la citoyenneté par la consécration des devoirs citoyens».

Sur le plan pratique, l'étude de la citoyenneté des jeunes pour un Sénégal émergent est d'une importance particulière. En effet, elle renseigne sur le fait que le salut du programme plan Sénégal émergent dépend indéniablement de l'implication citoyenne des jeunes qui en sont d'ailleurs les plus grands bénéficiaires.

Dès lors, la problématique fondamentale que pose cette thématique qui est d'une actualité brûlante a trait aux rapports entre les jeunes et la réalisation de l'émergence du Sénégal à l'aune de leur culture citoyenne.

Autrement dit, quel est l'impact du niveau d'instruction citoyenne des jeunes dans le succès du plan Sénégal émergent ?

A l'analyse, il s'avère que l'apport des jeunes façonnés de devoirs citoyens dans la transformation structurelle de l'économie et de la croissance (A) doublée de leur fonction dans la promotion du capital humain, de la protection sociale et du développement durable (B) plaide en faveur d'un rôle inéluctable des jeunes dans le processus d'un Sénégal émergent.

Aussi, faudrait-il au préalable aborder avec fermeté la question de l'instruction citoyenne des jeunes, mission dévolue aux pouvoirs publics (A) et à d'autres institutions de socialisation (B), avant d'analyser le rôle qu'ils peuvent probablement jouer dans l'exécution des objectifs du programme plan Sénégal émergent.

De telles considérations justifient aisément que l'on souligne d'abord l'instruction citoyenne

obligatoire des jeunes pour le salut des politiques d'émergence (I) avant de montrer le rôle incontournable des jeunes dans la réussite du programme plan Sénégal émergent (II).

I/L'instruction

citoyenne obligatoire des jeunes pour le salut des politiques d'émergence du Sénégal
Il apparaît fondamental que le développement socio-économique du Sénégal est tributaire du degré de conscience citoyenne de ses jeunes qui constituent l'essentiel de ses bras utiles du fait de leur importance démographique.

Aussi, l'instruction citoyenne de sa jeunesse apparaît-elle comme un défi à relever non seulement par les pouvoirs publics (A) mais également par d'autres institutions de socialisation (B).

A. Le rôle des pouvoirs publics dans la construction d'une conscience citoyenne des jeunes

Il appartient à l'Etat, à travers ses moyens institutionnels, juridiques et matériels, d'inculquer aux citoyens, notamment les plus jeunes, les valeurs morales et républicaines nécessaires à la bonne marche de la cité.

Heureusement qu'au Sénégal les exemples d'instruction citoyenne des jeunes sont légion.

D'abord au plan institutionnel, l'attelage gouvernemental tient compte de l'importance de la citoyenneté dans le développement socio-économique en prévoyant un ministère chargé de la Jeunesse et de la construction citoyenne dirigé par MameMbayeNiang.

Ensuite, pour renforcer l'instruction citoyenne par des habitudes citoyennes, une cérémonie de levée des couleurs a été instituée tous les premiers lundis de chaque mois au palais de la République en présence du chef de l'Etat et de l'ensemble du Gouvernement et sur toute l'étendue du territoire national.

En outre, sur le plan juridique, on a assisté récemment à un processus hautement significatif de constitutionnalisation des devoirs citoyens à travers la réforme constitutionnelle adoptée par le Peuple sénégalais au Référendum du 20 mars 2016.

Enfin, hormis ces innovations majeures instituées par les nouvelles autorités dans la construction d'une conscience citoyenne, le rôle de former des citoyens modèles a toujours été dévolu à l'Education nationale.

Ainsi, de par sa fonction éducative, l'école soumet le jeune apprenant à une discipline par le respect des normes et valeurs que l'Etat a pour mission de transmettre à tous les citoyens.

Par ailleurs, en tant qu'espace d'instruction, l'école permet l'élévation, le perfectionnement et le raffinement du niveau culturel de l'individu, qualités sans lesquelles, «l'homme est un être brut, inculte» pour reprendre le philosophe Emmanuel Kant.

En outre, en tant que cadre de formation, l'école permet au jeune citoyen d'acquérir le savoir-faire nécessaire pour s'insérer dans la vie en société et par conséquent participer à l'émergence du Sénégal.

Toutefois, force est de constater que cette honorable fonction n'est pas l'apanage exclusif des pouvoirs publics car d'autres institutions de socialisation se voient aussi l'attribuer.

B. Les autres institutions de socialisation des jeunes

L'éducation citoyenne est l'affaire de tous !

La citoyenneté s'apprend au sein de la famille, dans les lieux de culte, au sein de l'entreprise et des partis politiques, à travers les médias, etc. avant de s'exercer dans la vie de tout citoyen.

Nous prendrons juste trois exemples pour illustrer un tel propos.

D'abord, la cellule familiale est le lieu par excellence où l'enfant, dès son plus jeune âge, apprend à assimiler les règles de vie en société.

En effet, l'individu se trouve confronté dans la famille, à un ensemble de mécanismes d'apprentissage social par lesquels il acquiert des connaissances,

des rôles, des devoirs et intériorise des valeurs, des normes, des représentations et des pratiques responsables à travers l'éducation familiale.

La famille étant la cellule de base de l'apprentissage des vertus sociales, il revient ainsi aux parents d'assumer ce devoir de communication envers leurs enfants.

Ensuite, les médias eux aussi doivent participer à l'éducation à la citoyenneté des jeunes à travers des écrits et des émissions.

Ils constituent un tremplin à partir des acteurs qui les animent pour développer la réflexion et favoriser l'évolution des mentalités et des représentations.

Les médias constituent des canaux privilégiés pour divulguer des informations qui contribuent à la prise de conscience et à un changement positif de comportement des citoyens.

Enfin, dans un Etat démocratique comme le Sénégal, les partis politiques constituent d'importants agents de socialisation.

Il est assigné aux instances politiques une responsabilité en ce qui concerne la formation civique et politique des citoyens.

Cette éducation civique et politique aide à approfondir les rouages de la vie nationale et permet aux jeunes d'exercer pleinement leur citoyenneté.

La problématique de l'instruction citoyenne des jeunes ainsi résolue, il convient de s'attaquer au rôle que ces bras utiles peuvent réellement jouer dans l'exécution des points dégagés par le programme Pse.

II/Le rôle

Incontournable des jeunes pour le succès du programme plan Sénégal émergent

S'ils sont armés de valeurs citoyennes nécessaires, les jeunes pourront contribuer de manière drastique au succès du programme plan Sénégal émergent.

Pour démontrer une telle conviction, nous allons analyser leur apport dans la transformation structurelle de l'économie et de la croissance (A) avant d'examiner le rôle qu'ils peuvent jouer dans la promotion du capital humain, de la protection sociale et du développement durable (B).

A. Le rôle des jeunes dans la transformation de l'économie et de la croissance

La contribution des jeunes à l'atteinte des objectifs du pilier n° 1 du Pse peut avoir une valeur ajoutée considérable dans l'émergence du Sénégal.

D'abord, dans le volet agricole qui est considéré comme le fer de lance de la transformation de la structure de l'économie, la main d'œuvre des jeunes y est très sollicitée.

En effet, dans les domaines agricoles communautaires, des milliers de jeunes se sont mobilisés pour cultiver la terre et booster ainsi l'agriculture, moteur de la croissance.

Il en est de même dans les secteurs de la pêche et de l'agro-alimentaire en vue de renforcer la sécurité alimentaire et de rééquilibrer la balance commerciale qui est connue déficitaire.

Ensuite, dans les domaines des mines, de la logistique industrielle et des multiservices, l'expertise des jeunes diplômés permettra de faire du Sénégal, un hub logistique industriel régional et l'un des trois pôles offshoring les plus importants en Afrique francophone.

En outre, les jeunes peuvent contribuer copieusement à la promotion du sport et de ses activités connexes qui demeurent une priorité dans le programme plan Sénégal émergent.

Enfin, la participation des jeunes dans le secteur de la culture à travers la danse, le théâtre et la musique permettra de valoriser les potentialités du Sénégal.

Toutefois, en dehors de la transformation structurelle de l'économie et de la croissance, les jeunes peuvent aussi apporter leur tribut à la promotion du capital humain, de la protection sociale et du développement durable.

B. Le rôle des jeunes dans la promotion du capital humain, de la protection sociale et du développement durable.

La hausse de la productivité souhaitée pour une émergence économique est tributaire de la qualité de la main d'œuvre employée.

Ainsi, parallèlement à la mise à profit du dividende démographique, le programme Pse mise également sur la promotion du capital humain, sur la protection sociale et le développement durable.

Pour s'en convaincre, examinons quelques objectifs visés par le pilier n° 3 du Pse.

D'abord, la promotion de l'éducation qui repose entre autres sur la mise en place d'un cycle fondamental d'éducation de base de 10 ans, l'amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages, la promotion de la formation professionnelle orientée vers la marché de l'emploi ainsi que le développement d'une gouvernance efficace, efficiente et inclusive du système éducatif a pour cible principal les jeunes.

Ensuite, dans le domaine de la protection sociale, les jeunes peuvent sensibiliser les populations à travers les Asc sur la prévention et la réduction des risques majeures de catastrophes et l'amélioration de la gestion des catastrophes naturelles.

Enfin, en ce qui concerne le développement durable et la protection de l'environnement, les jeunes peuvent contribuer dans la sensibilisation des populations pour le renforcement de leurs capacités dans la gestion des ressources naturelles, à la promotion de l'économie verte ainsi que la réduction de la vulnérabilité des écosystèmes par rapport aux changements climatiques.

Conclusion

En résumé, nous pouvons retenir que l'émergence du Sénégal est dépendante de l'implication des jeunes dans les divers secteurs de l'économie et de la croissance.

Mais encore faudrait-il que ces jeunes reçoivent une bonne formation citoyenne indispensable à l'accomplissement d'actes patriotiques et la prise de décision politique favorable au développement socio-économique du pays.

Toutefois, il y a lieu de s'inquiéter si on constate avec regret, la crise de la citoyenneté prendre de plus en plus de l'ampleur au risque de compromettre le devenir de notre cher Sénégal !

AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

comme tous les pays africains, le Sénégal a été frappé de plein fouet par la hausse vertigineuse des prix des denrées de base. Si celle-ci a entraîné une détérioration des conditions de vie des populations, elle s'est également traduite par une résistance sociale multiforme et une percée des partisans de la souveraineté alimentaire.

La crise alimentaire qui frappe le Sénégal et une bonne partie de la planète est loin d'être un phénomène naturel, comme les inondations. Elle est le résultat de politiques délibérées, inspirées de l'idéologie néolibérale et véhiculées, entre autres, par la Banque mondiale, le FMI et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). C'est pourquoi au Sénégal, comme ailleurs en Afrique, ces institutions portent une grande part de responsabilité dans la genèse et l'aggravation de la crise en cours (Destrait, 2007 ; BrettonWoods Update, 2008). Au nom de l'idéologie du marché, elles ont démantelé les politiques d'assistance aux producteurs et d'appui à la production vivrière. A partir de 1985, le FMI et la Banque mondiale ont imposé à l'Etat sénégalais une nouvelle politique agricole, caractérisée par une forte réduction du soutien aux producteurs et la dissolution de nombre de sociétés publiques chargées de leur apporter des conseils (PNUD, 2001).

Délabrement des campagnes et hausse des prix

Au nom de la théorie surannée de « l'avantage comparatif », ces institutions ont donné la priorité aux cultures d'exportation – pour rembourser la dette extérieure illégitime – au détriment des cultures vivrières. La petite paysannerie s'est trouvée sans perspective, ce qui a conduit à un exode rural massif qui vide progressivement les campagnes de ses bras valides. A ces politiques imposées par les IFI se sont ajoutées les subventions massives des pays du Nord et des barrières tarifaires et techniques qui empêchent les exportations africaines d'accéder à leurs marchés. Au Sénégal, suite à la libéralisation forcée du commerce extérieur, plusieurs filières, comme celles de la volaille, de la tomate, de l'oignon ou du lait, ont été durement affectées par l'invasion de produits alimentaires subventionnés [1].

Toutefois, on ne peut occulter la responsabilité du gouvernement sénégalais, comme des autres gouvernements africains, qui a négligé l'agriculture en dépit du fait que plus de 60% de la population vit de ce secteur. Les investissements dans l'agriculture n'ont pas été à la hauteur de son rôle stratégique et de son importance dans le développement du pays. Si elle est sans doute due au recul imposé à l'Etat par la Banque mondiale et le FMI, comme une des conditions de leur soutien, cette négligence est aussi le résultat du manque de volonté politique et surtout de vision à long terme des pouvoirs publics sénégalais [2].

Les conséquences de la crise de l'agriculture sénégalaise peuvent être observées à plusieurs niveaux. Déjà en 2002, le Sénégal avait frôlé la famine dans le bassin arachidier (Dembélé, 2003). La migration rurale, déjà évoquée, est en grande partie le terreau de la migration dite « clandestine », avec ses drames quasi quotidiens. La crise de l'agriculture a accru la dépendance du Sénégal à l'égard des importations de produits alimentaires. Selon des sources officielles, le Sénégal produit moins de la moitié de ses besoins en céréales. En moyenne, le Sénégal importe quelque 600 000 tonnes de riz par an pour une valeur estimée à plus de 200

millions de dollars. A cela il faut ajouter les importations de lait et de produits laitiers, celles de maïs, de blé, de tomates, etc. Les importations de lait en poudre et de volaille ont asphyxié les filières correspondantes alors que le pays pourrait être autosuffisant dans celles-ci.

Dans ce contexte, la hausse brutale des prix internationaux des produits alimentaires s'est traduite par le doublement du prix du lait en poudre, l'augmentation de plus de 50% du prix du riz, une hausse vertigineuse du prix du mil, du maïs, de la viande, de celui de l'oignon, de la tomate et du poisson. La dépendance alimentaire du Sénégal résultant des politiques néolibérales a surtout de très graves conséquences sociales. Selon les organisations de producteurs, plus de deux millions de personnes sont menacées par l'insécurité alimentaire du fait de la hausse des prix (*Walfadjri*, 18 août). La levée des subventions de la part de l'Etat, confronté à une crise financière aiguë du fait d'une gestion laxiste des finances publiques aggrave la situation (*Le Populaire*, 19 août 2008).

Mobilisations et résistances

Les organisations de producteurs ont été les premières à tirer la sonnette d'alarme et à mobiliser contre la crise alimentaire, car le monde rural est le plus durement affecté par celle-ci. Dès le début d'avril 2008, le Conseil national de concertation des ruraux (CNCR), principale organisation de défense des intérêts des producteurs agricoles, attirait l'attention des pouvoirs publics sur les conséquences dramatiques de la hausse des prix des produits alimentaires. Suite à sa déclaration, les organisations de producteurs sont montées au créneau pour obliger le gouvernement à prendre des mesures d'assistance au monde rural. La somme débloquée – 10 milliards de francs cfa, soit environ 15,3 millions d'euros – a cependant été jugée insuffisante.

La mobilisation des producteurs a entraîné celle d'autres mouvements sociaux. Une marche des associations de consommateurs contre la vie chère a été durement réprimée et suivie d'arrestations. Après avoir organisé plusieurs marches de protestation à travers tout le pays entre le dernier trimestre 2007 et le premier trimestre 2008, les principales centrales syndicales ont décrété une grève générale de 24 heures contre la dégradation des conditions de vie, grève largement suivie qui a paralysé l'activité économique du pays durant la journée du 22 mai 2008.

Les partis politiques ne sont pas en reste. Les principaux partis d'opposition ont organisé une grande marche dans les principales artères de la capitale pour dénoncer à la fois la dégradation des conditions de vie et l'échec du gouvernement à faire face à la crise alimentaire (*Le Quotidien*, 9 juillet 2008). Toutes ces ripostes ont mis le régime libéral sur la défensive, obligeant le Président et le Premier ministre à annoncer un train de mesures visant à améliorer le pouvoir d'achat des ménages. Parmi ces mesures figurent la suspension des droits et taxes sur certains produits et même une ponction sur les salaires des ministres et députés sous la forme d'un « impôt de solidarité » (*Le Populaire*, 23 juillet 2008). Mais ces mesures ont suscité un grand scepticisme au sein de l'opinion.

Vers l'autosuffisance alimentaire ?

Les solutions durables à la crise alimentaire au Sénégal et ailleurs passent nécessairement par un rejet des formules imposées par les institutions financières internationales et la promotion de politiques menant vers la souveraineté alimentaire. A cet égard, la crise semble avoir favorisé un début de prise de conscience, de la part des dirigeants du Sénégal, de la nécessité de s'engager dans la voie de l'autosuffisance alimentaire. Cette stratégie est d'autant plus pertinente que des études ont démontré les immenses potentialités du pays dans ce domaine.

Le gouvernement sénégalais a donc pris la décision de mettre en œuvre des politiques visant à atteindre l'autosuffisance alimentaire à l'horizon 2015. Déjà en 2008, les investissements publics dans l'agriculture ont été estimés à 106 millions de dollars, contre 59 millions l'année précédente (Walfadjri, 18 août).

Par delà le Sénégal, une prise de conscience est en train de s'opérer sur la nécessité de promouvoir la souveraineté alimentaire à l'échelle sous-régionale. Le Comité de lutte contre la sécheresse au Sahel, plus connu sous son sigle CILSS, appelle à une coordination au niveau des pays de la CEDEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) afin d'organiser la production, de réguler les marchés de la sous-région et de les protéger au profit des producteurs locaux. Autrement dit, le CILSS appelle à un changement radical de politique pour que les pays du Sahel produisent eux-mêmes leur propre nourriture et permettent à leurs producteurs de contrôler leurs propres marchés.

C'est ce que le Réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles (ROPPA) a toujours préconisé. Lors d'un Forum sur la souveraineté alimentaire organisé à Niamey (Niger) en novembre 2006, le ROPPA exhortait les dirigeants et décideurs africains à coopérer avec les associations de producteurs pour réussir le pari de la souveraineté alimentaire. Le Forum avait lancé un Appel pour « *l'élaboration et la mise en œuvre participatives d'une Charte sous-régionale de souveraineté alimentaire sous l'égide de la CEDEAO* ». Il appelait également à « *la définition et à la mise en œuvre de politiques commerciales et de mesures de protection conformes aux objectifs de la souveraineté alimentaire* » (ROPPA, 2006).

La réalisation d'un tel objectif repose également sur le changement des habitudes de consommation des populations du Sénégal et de la sous-région. Une prise de conscience à ce niveau semble également s'opérer, du moins pour certaines couches de la population.

En conclusion, la crise alimentaire en cours est un coup terrible porté aux politiques néolibérales. Elle donne entièrement raison aux organisations membres de Via Campesina et à toutes celles qui ont toujours combattu la marchandisation des produits agricoles et leur inclusion dans les négociations au sein de l'OMC. Il reste à espérer que les dirigeants du Sénégal et ceux des autres pays africains auront retenu la leçon et compris que des politiques menant à une véritable souveraineté alimentaire constituent la seule solution à long terme à la vulnérabilité du continent.

ONG ET DÉVELOPPEMENT

Introduction

Au courant de la décennie 80-90, les politiques de coopération au développement ont connu d'importantes réformes qui en ont modifié la configuration de façon décisive. De la forme classique de l'aide publique au développement, le système international de l'aide est, en effet, passé à une tout autre forme de coopération essentiellement basée sur la filière non gouvernementale (ONG)^{1(*)}. Il peut paraître évident, à première vue, que si les ONG ont progressivement joué les « premiers rôles » dans le système de l'aide au développement c'est dû au fait que le système classique de coopération avait montré ses limites. Mais, le fait reste aussi que pour bien comprendre l'importance sans cesse grandissante acquise par ces organisations dans le système de l'aide au développement il faut, comme le suggère Moussa BA, se référer « aux différentes politiques de développement économique et social adoptées par les Etats et aux dures réalités vécues par les populations dans les années 70 »^{2(*)}. C'est dire que les raisons profondes de la montée en puissance des ONG dans le champ de la coopération au développement sont bien plus à chercher dans les crises multiformes des années 70 (crise des théories et modèles, crise des Etats, crise du monde rural et des activités agricoles, sécheresses, famines...) et dans les réponses que les pouvoirs publics et leurs partenaires au développement ont essayé d'y apporter.

En s'appropriant les théories et approches sur l'auto développement^{3(*)} et le développement participatif, et en se déclinant d'emblée comme des institutions d'appui à l'auto développement (IAAD) les ONG ont vite fait d'attirer l'intérêt, la convoitise et la confiance du public, des bailleurs, des Etats et des agences internationales de coopération. Etant d'avis avec Jean Paul DELER que « l'importance croissante des ONG dans le processus du développement de nos pays ainsi que sur les mécanismes de l'aide (...) justifie assez largement que s'engage une réflexion d'ensemble et un bilan collectif autour d'un phénomène contemporain mais encore obscur »^{4(*)}, nous avons choisi, dans le cadre du présent mémoire de maîtrise, de travailler sur la thématique générale de la coopération au développement et plus spécifiquement sur la question des marges d'autonomie dévolues aux acteurs à la base dans le cadre des interventions des ONG. La pertinence d'un tel sujet nous est parue d'autant plus grande qu'à l'heure où d'aucuns émettent des réserves sur la capacité des ONG de prendre en charge les défis d'un développement auto centré et durable, il est clair que l'enjeu d'action et de réflexion sur la nature réelle des rapports que ces organisations entretiennent avec les populations à la base n'en est que plus important. Ainsi notre objectif principal a été de nous interroger sur deux aspects de l'intervention des ONG:

1. Quelle est la nature réelle des rapports que les ONG entretiennent avec les populations à la base ?
2. Est-ce que ces rapports sont conformes aux dimensions endogènes, participatives et humaines du développement?

Conscient qu'aucune ONG ne ressemble « traits pour traits » à une autre, nous avons fait le choix de mener cette étude auprès de deux ONG nationales. Il s'agit du Groupe d'Action pour le Développement Communautaire (GADEC) et de DIAPANTE^{5(*)}. Les enquêtes de terrain ont été menées auprès de trois organisations communautaires de base (OCB) avec lesquelles ces ONG travaillent respectivement dans les régions de Tambacounda et de Saint Louis. La

méthodologie utilisée repose sur deux piliers que sont la recherche documentaire et les enquêtes de terrain.

Le plan du mémoire est établi autour de trois parties. Dans la première intitulée cadres théoriques et méthodologiques de la recherche nous exposons la problématique de recherche, faisons l'état de la question, déclinons les objectifs et hypothèses de recherche, construisons nos concepts clés, établissons le cadre opératoire de la recherche, précisons et justifions nos outils de collecte de données ainsi que les techniques d'échantillonnage pour enfin revenir sur l'histoire de la collecte des données et sur les difficultés rencontrées.

Dans la seconde partie titrée présentation du cadre de l'étude, nous présentons à la fois les ONG étudiées, les organisations communautaires de base auprès desquels les enquêtes de terrain se sont menées de même que les cadres géographiques et humains qui ont vu se dérouler nos enquêtes.

La troisième et dernière partie du mémoire est quand à elle consacrée à la présentation, à l'analyse et à l'interprétation des données de nos enquêtes. Il s'agit aussi bien des données de l'analyse de contenu que des données obtenues grâce aux enquêtes de terrain.

Rédigée en deux chapitres, cette première partie du mémoire nous permet d'exposer, à la fois, les cadres théoriques et méthodologiques de référence. Par cadre théorique de référence nous entendons la problématique de recherche, l'état de la question, les objectifs de recherche, les hypothèses ainsi que la construction (définition) des concepts sur lesquels repose la recherche. Dans la problématique nous revenons, après une brève définition du concept de coopération au développement, sur l'historique des différentes politiques qui, dans ce domaine, ont marqués les rapports Nord Sud notamment depuis les années 50. Cette revue historique nous permet par la même occasion de mettre un accent particulier sur les ONG, leur définition, leur typologie, le contexte historique de leur émergence, leur philosophie..... L'objectif visé étant, d'une part, de mieux comprendre les différents tournants qui ont marqué ces politiques et, d'autre part, d'aider à mieux cerner le contexte à la faveur duquel les ONG se sont vues propulsées au devant de la scène internationale de la coopération au développement.

L'état de la question se présente sous la forme d'une revue de la littérature sur les ONG et leurs interventions. Il s'agit en effet, d'une restitution synthétique de ceux d'entre les éléments de connaissance auxquels nous avons eu accès au cours de nos recherches bibliographiques et qui traitent de la problématique générale de la coopération au développement et plus spécifiquement de la question du renforcement des capacités locales dans le cadre des interventions des ONG. Nous nous efforçons ainsi d'y rendre compte aussi bien des points de vue laudatifs que des analyses critiques sur les ONG et leurs interventions. Les objectifs de l'étude sont exposés à la section 3, alors qu'à la section 4 nous procédons à la formulation des hypothèses de recherche ainsi qu'à la construction des concepts de l'étude.

Le cadre méthodologique qui constitue le second et dernier chapitre de cette première partie, recoupe quatre (4) sections. Il s'agit, après avoir défini et précisé le cadre théorique de notre recherche ; d'exposer et de justifier nos principaux choix méthodologiques (le modèle d'analyse, les techniques et outils de recueil de données utilisés, la technique d'échantillonnage, le choix des personnes ressources). Nous en profitons aussi pour faire l'historique de la collecte des données en exposant les différentes étapes par lesquelles nous sommes passés et les principales difficultés que nous avons eu à rencontrer à chacune de ces étapes.

Chapitre (1) : Cadre théorique de la recherche

Section (1) : Problématique

Contrairement à une conception assez répandue, l'histoire de la coopération au développement remonte bien avant la période des indépendances nationales. Cette histoire reflète, à y regarder de plus près, les différentes conceptions et approches du développement qui se sont succédées dans les pays en développement.

Selon une approche classique, le concept de Coopération au développement désigne les transferts des pays développés vers les pays en voie de développement (PVD) de ressources financières, techniques et humaines d'origine publique (agences d'aide bilatérales ou multilatérales) ou privée (Organisations Non Gouvernementales). Le motif de ces transferts étant le rattrapage du développement économique, la recherche d'une plus grande justice sociale et la diminution des disparités. Le principe est donc de favoriser le développement économique et social des régions les moins avancées par des transferts de moyens du Nord vers le Sud à des conditions plus favorables que celles des marchés financiers. Même s'il est rare de rencontrer des auteurs qui établissent la distinction entre ce concept et ceux d'*aide publique au développement* ou de *système d'aide*, il reste toujours important de garder en tête que le concept de coopération au développement « *peut revêtir bien des formes de collaboration différentes de l'aide financière et/ou technique tels les programmes culturels, les accords commerciaux, les conventions sur les migrations...* »^{6(*)}.

Pour de nombreux auteurs, l'idée même d'instaurer un système de coopération au développement remonte aux années 50. Cette thèse repose sur le fait que les pratiques de coopération au développement ont fortement été inspirées par les expériences initiées dans les pays industrialisés au lendemain de la seconde guerre mondiale (Plan Marshall) et par les mesures appliquées ensuite dans les relations entre pays industrialisés et pays décolonisés.

Claude FREUD^{7(*)} montre bien, cependant, qu'il est tout à fait possible de retrouver dès la période coloniale déjà des tentatives métropolitaines de promouvoir le développement économique et social des colonies. Il va même jusqu'à faire remonter la naissance de la coopération au développement aux années vingt (20) « *Un bref point d'histoire s'impose donc : sous la colonisation, à partir de quel moment les pouvoirs publics vont-ils s'engager dans la mise en valeur des possessions d'outre-mer ? En fait, très tardivement, à partir des années vingt ; jusque-là les rapports économiques relèvent de ce que l'on a appelé le pacte colonial*

La signature des accords de Yaoundé dans les années 1965-1967 constitue de la même sorte un tournant dans l'histoire de la coopération au développement puisqu'elle consacre l'association des ex- colonies à la Communauté Economique Européenne (CEE).

En tout état de cause, ce qu'il nous paraît essentiel de retenir de ce débat d'experts sur la date de naissance de la coopération au développement c'est qu'en définitive le contexte dans lequel est née celle-ci à savoir la volonté des autorités coloniales de promouvoir le développement économique et social des colonies, a très fortement conditionné son modèle pendant de nombreuses décennies. Des indépendances nationales jusqu'au début des années 80, en effet, l'essentiel des efforts de coopération bilatérale et/ou multilatérale s'est fait sous la houlette des Etats et des agences publiques de coopération. Autrement dit ce que l'on nomme communément la coopération au développement «classique» ou «publique» a été pendant près de trois décennies l'apanage exclusif des Etats et, dans une moindre mesure, celle des agences et institutions internationales de coopération « *elle s'est établi suivant un axe*

gouvernemental qui mettait en rapport des organisations bureaucratiques de grande taille»^{10(*)}.

L'hypothèse de base de la coopération publique telle que posée par l'économiste ROSTOW était que le progrès économique et social suit un parcours linéaire, identique pour toutes les nations. Dès lors l'idée était qu'un apport massif de ressources financières, d'assistance technique ou d'assistance en marchandises allait permettre aux économies du Sud de se lancer vers la voie de la croissance et du développement. On comprendra dès lors que les options étaient claires ; il s'agissait pour les pays du Nord de combattre la pauvreté, de soutenir la croissance économique et de développer les échanges internationaux par des approches globales consistant notamment à recourir à de grands projets et à promouvoir des types de productions (cultures de rente) ne tenant souvent pas compte des contextes locaux, des traditions ou même des besoins réels.

Comme le souligne CASSEN, il est difficile de faire une analyse détaillée des réussites et des échecs de la coopération au développement classique «*car malheureusement, on manque d'analyses sérieuses de cette période de la coopération au développement*»^{11(*)}. Néanmoins et même s'il faut reconnaître que grâce aux transferts opérés des souffrances ont été apaisées, le niveau d'instruction relevé et beaucoup de cadres formés ; le fait reste que globalement il est à déplorer l'existence de problèmes de fond qui ont profondément remis en cause la contribution effective et efficace de cette forme de coopération à la solution de situations économiques et sociales difficiles. D'une part, les acteurs extérieurs (agences d'aide, bailleurs de fonds, Etats du Nord...) ont toujours voulu jouer un rôle prépondérant dans l'identification, la conception, la négociation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions de coopération.... Dans toutes ces étapes, l'implication des acteurs locaux est restée faible ; Alain PIVETEAU note que dans un tel contexte «*les motivations réelles des politiques publiques qu'elles soient bilatérales ou multilatérales s'avèrent incompatibles avec la nature profonde d'une aide au développement*»^{12(*)}. D'autre part, en voulant mettre l'accent sur la réalisation d'objectifs à court terme (ce qui est inhérent à l'approche projet qui a caractérisé la coopération publique), la dimension institutionnelle du développement a généralement été négligée. Au milieu des années quatre-vingt (80), trois organismes de poids dans le domaine de la coopération au développement avaient soulevé cette question récurrente dans l'analyse du système d'aide publique et avaient proposé à l'appui de publications sérieuses des réformes du système. Il s'agissait d'un document de l'OCDE, d'un ouvrage rédigé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et d'une publication de l'*European Center for Development Policy Management (ECDPM)*. Pour Daniel FINO ces trois documents critiquaient assez clairement et assez radicalement aussi le système de coopération classique dans la mesure où leurs auteurs estimaient que «*les aspects institutionnels ont été fortement négligés et ce, malgré qu'il ne puisse y avoir de développement durable sans institutions bien structurées à l'intérieur du pays récepteur. (...), la coopération n'aurait pas atteint l'un de ses objectifs principaux à savoir renforcer l'autonomie des institutions locales et nationales*»^{13(*)}. Il est, par ailleurs, souvent posé la question de l'importante disproportion entre les résultats obtenus et le coût exorbitant de la Coopération^{14(*)}.

Dans son ouvrage consacré à l'analyse des politiques de coopération au développement; Sylvie BRUNEL écrit que «*la façon dont l'aide a été affectée aux différentes époques reflète assez fidèlement les différentes conceptions du développement qui se sont succédées*»^{15(*)}. C'est dans cet ordre d'idée qu'elle soutient, s'inspirant des *grands courants mobilisateurs de l'aide* mis en évidence par l'économiste Jean-Jacques GABAS^{16(*)}, que d'une approche quantitative qui partait du postulat que seul un apport massif de capitaux dans les secteurs dits lourds pouvait engendrer le décollage, on est passé progressivement à une nouvelle approche qualitative insistant sur l'importance de la ressource humaine. Inspirée des théories émergentes de l'époque, la nouvelle approche mise sur d'autres types d'interventions en mesure de prendre en charge les nouvelles préoccupations que sont la participation populaire

et la responsabilisation des groupes humains. Les ONG vont se présenter comme les porteurs de cette nouvelle approche.

En tant que formations sociales, les ONG ne sont, en aucune façon, un produit des années 70 ou 80. De telles organisations existent en effet, depuis plus longtemps que la majeure partie des gouvernements bien que leur dénomination ait été initialement différente. Jean Pierre LEWIS^{17(c)} rappelle que durant le 17^{ème} et les 18^{ème} siècles les britanniques œuvraient déjà en faveur de groupes sociaux et de minorités opprimés en fournissant une aide philanthropique aux missionnaires et aux écoles pour les indiens, les esclaves et pauvres blancs d'Amérique du Nord. En France, le 17^{ème} siècle qualifié de *grand siècle* eu égard à l'influence politique, diplomatique et culturelle de l'Etat monarchique, voit apparaître au même moment au sein de la haute bourgeoisie et d'une partie de la noblesse un vaste mouvement de charité privée qui ne cessera de se développer au cours des siècles suivants. Alexis De TOCQUEVILLE^{18(c)} mettait à jour, dès 1840 déjà, la pierre angulaire de la démocratie en Amérique en pointant du doigt le fait associatif. Ces initiatives collectives ou communautaires tournées ou non vers la satisfaction de leurs auteurs rendent compte selon RYFMAN d'une véritable tradition pluraliste d'auto assistance dont les ONG sont l'expression contemporaine. Des études très sérieuses ont montrées en ce sens que les ONG contemporaines sont fortement marquées du sceau de deux empreintes culturelles datant du 19^{ème} siècle. Il s'agit tout d'abord de l'idéale démocratique et des valeurs libérales portées par la bourgeoisie occidentale, et ensuite, de la projection outre-mer de la charité chrétienne traditionnellement axée vers le territoire d'origine. Il faut reconnaître concernant cette seconde empreinte culturelle que les églises ont été parmi les premiers à tracer la voie d'une coopération que J.TENDLER qualifie de *People to people*^{19(c)}.

Ainsi une approche historique des ONG, permet de se rendre compte de l'indépendance et de la primauté d'une aide internationale privée par rapport à l'engagement des gouvernements. C'est dire qu'il est difficile de ne percevoir dans l'émergence des organisations non gouvernementale qu'une simple remise en cause de la légitimité et de l'efficacité du traditionnel «tête à tête» des Etats dans la coopération Nord Sud. L'antériorité d'actions collectives d'assistance issues de la société civile tant dans les pays d'origine (Nord) que sur la scène internationale conduit à rejeter toute analyse confinant à la réaction un mouvement social dont l'histoire révèle qu'il procède initialement de l'action indépendante et autonome. Cependant même si la présence et l'émergence des ONG ne jettent pas l'anathème sur le rôle et l'efficacité des Etats dans les rapports Nord Sud, la réalité reste que la montée en puissance des ONG de développement au cours des années 70-80 s'appuie quant à elle sur une critique souvent virulente du rôle de la coopération publique durant les deux précédentes décennies.

RELIGION ET CONSOLIDATION DE LA NATION AU SÉNÉGAL

Niveau religieux : les « croyances » comme facteur d'unité

C'est Amadou Hampathé Ba qui disait justement à ce propos : « essayer de comprendre l'Afrique et l'Africain sans l'apport des religions traditionnelles serait ouvrir une gigantesque armoire vide de son contenu le plus précieux »^{325(*)}.

Qu'est-ce à dire sinon qu'on ne saurait comprendre la société africaine dans tenir compte du spirituel car les sociétés africaines sont profondément attachées aux mythes qui pour Bernard Durand « commandent l'ensemble de leur comportement »^{326(*)}. Il n'y a pas d'ailleurs pense-t-il de séparation entre le régulier (ou sacré) et le séculier : « entre le spirituel et le matériel de l'existence »^{327(*)}.

C'est un fait patent que la religion occupe dans l'ensemble, une place importante dans la société africaine.

Mais il serait aussi dangereux de tout relier au « mythe ». Il faut tout simplement donner à la « croyance », la place qu'elle mérite dans la pensée et les structures socio-politiques africaines. Car même dans les sociétés occidentales la religion a joué un rôle unificateur l'objet de la religion étant de relier (ou religare en latin). C'est pourquoi même dans la France du Moyen-Age la dépendance était d'abord vis-à-vis de la chrétienté^{328(*)}.

Il est vrai aussi que dans le monde traditionnel africain, la religion s'adresse à l'individu à travers la communauté, c'est-à-dire, la vie collective. Les rites collectifs liés aux croyances et partant à la religion^{329(*)}.

Du point de vue de l'histoire institutionnelle, il faut aussi une connaissance de la pensée morale et juridique traditionnelle. Le roi se veut d'abord « juste » dans l'Afrique noire d'hier.

C'est pourquoi un roi ne pouvait exercer un pouvoir « arbitraire » donc injuste. Nous avons aussi longuement démontré^{330(*)}, qu'il n'y avait pas vraiment de rapport « gouvernants-gouvernés », mais plutôt des rapports en terme de « charge » ou de responsabilité morale du groupe. Cette charge est liée à l'harmonie du groupe et même à son vecteur naturel ; l'ordre de l'univers.

A - Le roi comme « symbole vivant » de la prospérité du pays

Ainsi même dans les sociétés « étatiques » africaines marquées par l'existence d'un pouvoir central, le roi n'est pas vraiment une « tête politique, mais plutôt un centre de gravité : un « pôle ». A ce pôle étaient rattachées des croyances en ce sens que le roi devait d'abord assurer « la prospérité » du peuple considéré comme la communauté.

Ceci est traduit dans le cadre des royaumes sénégalais par les cérémonies d'intronisation du Grand Roi du Jolof : le Buurba ; qui tenait des graines en symbole de la prospérité du pays^{331(*)}. Même dans les autres dynasties le roi était une sorte de magicien^{332(*)}, détenant une force sur la pluie ... pour dire que les souverains étaient considérés d'abord comme « des symboles divins de la santé et de la prospérité de leur peuple »^{333(*)}. Autrement dit le roi devait avoir une maîtrise ou une influence « positive » s'entend, sur les forces de la Nature.

Une fois sa mission réussie, le roi est considéré comme un « intercesseur » entre les hommes qu'il dirigeait alors et la divinité qu'il représentait. A côté de cette mission d'abondance le roi avait un rôle d'arbitre.

B - Le souverain comme guide « ou arbitre suprême » du pays

Dans l'Afrique d'hier la religion était très fortement liée à la coutume et même de nos jours la distinction entre les règles religieuses et coutumières n'est pas si évidente.

Dans le Sénégal traditionnel à côté de la religion, il y avait la coutume et comme le fait justement remarquer Bernard Durand : « le poids des traditions impose aux individus des attitudes et des normes à

suivre »^{334(*)}.

La liaison entre le pouvoir et la religion apparaît à partir, du moment où dans les sociétés wolof traditionnelles ; le roi est présenté comme « un arbitre »^{335(*)}, alors que les règles en vigueur avaient pour seul fondement la Tradition mais quelle tradition ? La coutume est ici en tout cas très liée à la religion, à la croyance. On peut à partir de là dire qu'il y avait une confusion ou une assimilation des deux sous forme de « tradition ». Et selon que le roi était « animiste » ou « musulman » il est évident que les sanctions n'étaient pas les mêmes ; l'Islam ayant des prescriptions particulières ...

C'est dire que le Roi dans la société wolof traditionnelle n'avait pas la fonction de « législateur » : les « lois » n'émanaient pas de lui mais de la Tradition, c'est-à-dire en définitive des croyances.

En sommes si l'aspect mythique ou tout simplement religieux est important dans la compréhension des institutions africaines traditionnelles, il est non moins évident que dans la recherche de la définition de la « Nation » elle « ne saurait plus offrir une base suffisante à l'établissement d'une nationalité moderne »^{336(*)}. Même si dans l'Afrique traditionnelle elle se traduisait par des rites communs, le développement des villes, des cités modernes, fera en sorte que le religion devienne d'une façon générale une « chose individuelle »^{337(*)}.

Mais nonobstant cela, des doutes subsistent car cette attitude religieuse marquée par « l'individualisme » concerne l'occident et les occidentalisés. L'Afrique nous l'avons dit est un « carrefour culturel » entre l'Occident (accompagné des moeurs chrétiennes), l'Orient (accompagné de l'Islam) et la Tradition africaine propre (basée essentiellement sur l'animisme). C'est en raison de cette distinction que le problème religieux dans l'Afrique moderne devient « épineux » en quelque sorte.

En effet avec l'émergence des « nationalistes » musulmans, on a vu apparaître l'idée d'un État qui ne serait plus basé sur l'Aristocratie ni sur la démocratie mais sur la Théocratie. Nationalisme qui s'est manifesté dans le XV^e siècle avec AmariNgoné au Sénégal, et qui a pour vocation d'unifier.

Nous avons aussi vu se développer des résistances africaines jusqu'au XIX^e siècle et même au delà de cette date ... Nous verrons qu'il y a eu des « résistances » à la forme de gouvernement occidental moderne (française en l'occurrence) et cette fois basées sur l'Islam. Lesquelles se traduisaient par une sorte de « nationalisme »^{338(*)}.

Remarquez que si la « nationalité moderne » au sens où l'utilise Renan est toute différente du « nationalisme » (au sens large), il y a cependant une idée qui les font étymologiquement se

regrouper c'est : la « nation » et pratiquement avec un même objectif : l'unité^{339(*)}. Il convient maintenant d'essayer de définir le « peuple » et de résoudre du même coup l'équation « peuple = ethnie = nation ».

Paragraphe 5 : Essai de définition du « peuple » ou l'équation : « ethnie = peuple = nation »^{340(*)}

Les réalités historiques que nous venons d'évoquer dans ce chapitre consacré, rappelons-le, à l'analyse de la notion de « peuple » dans le Sénégal traditionnel, nous appellent à nous interroger finalement sur l'acceptation qu'il convient de donner au mot « peuple ».

Étymologiquement « peuple » vient du mot « populus » qui dans la civilisation gréco-romaine renvoyait certes à un corps constitué d'individus, mais surtout à l'élément de la société la moins favorisée : « la plèbe ». En effet dans l'Antiquité romaine, on parlait de « la Plèbe » qui correspondait au dernier ordre de la population après les praticiens et les chevaliers c'est-à-dire après l'aristocratie^{341(*)}. Donc à Rome était plébécien celui qui n'appartenait pas à la noblesse.^{342(*)}

D'ailleurs dans la conception du dirigeant africain moderne, le peuple est l'élément le moins favorisé. C'est ainsi qu'on a pu souvent entendre dans les discours des cadres africains modernes, l'expression : « nous allons voir ce que nous pouvons faire pour notre peuple »^{343(*)}.

Mais ici c'est plutôt la définition ethnologique du peuple qui nous intéresse en ce sens que le peuple est à cet endroit, considéré comme un ensemble structuré et localisé d'êtres humains se considérant comme formant un « groupe culturel spécifique »^{344(*)}.

Cette définition ethnologique renvoie à l'étymologie du mot « Ethnie » qui du Grec « ethnos » signifie « peuple ou « nation »^{345(*)}.

Il s'agit là tout simplement « d'un groupement humain caractérisé par des traits culturels communs »^{346(*)}. Cette définition ethnologique ne précise pas de façon exhaustive ou même complète, les éléments culturels qui entrent ici en ligne de compte. On nous dit seulement qu'il s'agit « d'un groupement d'individus appartenant à la même culture (même langue, même coutume etc...) et se reconnaissent comme tels »^{347(*)}.

Notons qu'ici la dépendance vis-à-vis d'un État ou d'un gouvernement n'est pas réellement prise en compte, car même les habitants d'une même ville peuvent être considérés comme un peuple^{348(*)}.

Le « peuple » peut aussi renvoyer à une race^{349(*)}. Mais qu'est-ce alors qu'un race ?^{350(*)}

Le peuple renvoie donc étymologiquement à l'Ethnie et à la nation. D'où l'équation peuple = ethnie = nation.

Seulement il y a le « groupe ethnique » qui prend des sens différents selon les auteurs et qui dépend des traits que ces derniers utilisent pour le caractériser. Il y a aussi « l'unité ethnique » qui peut être « l'un quelconque des groupes auxquels appartient un individu (famille nucléaire, famille étendue, village, tribu etc.) »^{351(*)}.

Il y a donc ici une dynamique qu'il faut montrer avec précision, ainsi que les éléments de définition du peuple considéré comme « ethnos » dans son sens large.

Si le « peuple » est lié à « l'ethnie » qui est elle aussi liée à la « nation » ; on, revient par conséquent à la définition de la « nation » qui vient de « nascere » c'est-à-dire là où on est né et là où on est né c'est d'abord la famille, avons nous dit. Et là, la notion de famille « élargie » ou « étendue » retrouve tout son sens dans la mesure où dans la société traditionnelle africaine, d'une façon générale, dans le Sénégal traditionnel en particulier, la communauté est dirigée par un « pater » un patriarche^{352(*)}.

Donc dans la conception africaine, le peuple pour nous correspond d'abord à une « Grande famille » : en effet dans le droit négro-africain, comme nous le fait remarquer Bernard Durand^{353(*)}, la « consanguinité n'est pas une donnée essentielle de la parenté ». C'est dire que la parenté est d'abord psychique ou morale, plutôt que physique ou basée sur le « lien du sang » ; en effet celle-ci est davantage sociale et religieuse ; parce qu'être parent c'est avant tout appartenir au groupe sociale et cette appartenance suppose, a n'en pas douter, « une participation à tous les préceptes religieux ou moraux du groupe »^{354(*)}.

Par ce fait on retrouve donc le concept de « famille élargie » qui fait que des hommes qui n'ont aucun lien physiologique avec le « père-fondateur » ou l'ancêtre du groupe, participent à la « Grande famille ». En raison des activités que le groupe est amené à assurer, des activités vont naître autour de certaines professions (pêcheurs, agriculteurs, forgerons, tisserands, griots etc.) pour assurer la survie et l'éducation du groupe ; il y aura une nécessaire « spécialisation » des fonctions et ce sera une des raisons de l'apparition des « castes » tout comme des « classes ». Tel est aussi le cas des esclaves, des clients ou des travailleurs qui ont témoigné de leur volonté de participer aux activités de la communauté.

En Afrique en général, au Sénégal en particulier, ce processus « d'extension » de la famille, entraînera du même coup un processus de « parentalisation ». Laquelle se traduit par les parentés « par plaisanterie » et qui constituent une sorte « d'alliance » basée sur la solidarité.

La « famille élargie » est d'abord un regroupement de personnes, le plus souvent autour d'un village avec un « père fondateur » mais pas toujours autour d'une « ethnie » au sens de « race commune », quoique la langue ait eu souvent à être considérée comme le critère de la race ; ce qui n'est pas toujours vrai puisque des hommes venus de très loin peuvent s'installer autour d'un village et emprunter la langue qui reste l'outil principal de la communication entre les hommes.

Le groupe exigera une sorte d'abnégation et un dévouement total à l'intérêt du groupe : « servir » sera le maître-mot du groupe. Cette pensée sera à l'évidence, l'outil de la cohésion même du groupe ...

Naîtront ainsi des pratiques communes, des rites communs, la manifestation d'unité naît et se perpétue, notamment par le biais de

l'éducation^{355(*)} ..

Le groupe s'organisera en occupant la terre avec des « cercles concentriques »^{356(*)} et il deviendra « un » et « indivisible » ou alors il devra disparaître avec les risques de conflits. Chaque cercle représente une génération avec des droits et des devoirs.

De là naît « peuple » dans sa manifestation aussi bien spirituelle que temporelle !

On retrouve par là les trois principales qu'Alain Touraine définit comme indispensable à un « mouvement social complet »^{357(*)} : il s'agit du « principe d'identité », du « principe

d'opposition » (à un adversaire) et du « principe de totalité », c'est-à-dire une adhésion à des références ou valeurs, à une philosophie et des idéaux admis par tous.

Ce qui conduit une fois que des liens concrets se tissent, une fois qu'il existe une « âme » collective à une conscience du groupe qui se forge lentement mais sûrement. C'est la « paix » du groupe qui devient l'élément moteur de l'organisation sociale. De là l'idée que le « peuple » est : « la partie saine de la nation »^{358(*)} ; c'est-à-dire cette frange sociale débarrassée de l'égoïsme, de la volonté d'exploitation ou d'asservissement de l'autre, et qui est mue par cette « conscience » ; cette « volonté de vivre ensemble ».

Notons qu'ici « la nation » s'emploie dans un sens plus large que l'Ethnie parce que dans l'Afrique moderne, comme dans les sociétés modernes, la nation n'est plus utilisée au sens restreint de : « ethnie ». Il y aura comme dans les sociétés modernes une confusion sous le nom de « nation » entre des sociétés très différentes par soi-disant « leur rang d'intégration »^{359(*)} : en effet il y aura confusion dans l'idée de nation entre ce qu'Aristote appelait peuple ou « ethne » et d'autre part ce qu'il appelait « polis »^{360(*)} qui signifie cité ou État. C'est la raison pour laquelle nous avons dit plus haut que si les États modernes ont pour base : le « peuple » ; « l'ethnie » qu'on appelle aussi « nation » ne correspond pas à l'État^{361(*)}

Et que si nation signifie « nascere » (ou naître pour former une nation moderne il faudrait nécessairement une re-naissance

(ou-re-naître)^{362(*)}.

C'est pourquoi Renan dira d'un point de vue géopolitique que « ce n'est pas la terre pas plus que la race qui fait une nation »^{363(*)}.

C'est pour les mêmes raisons que dans les empires pluri-ethniques il y avait le « mythe » du souverain^{364(*)} pour favoriser l'unité morale ou la cohésion du groupe.

C'est enfin convaincu de ce qui précède que nous pensons que l'existence d'un groupe est nécessaire mais pas suffisante pour l'édification d'une nation ; car la manifestation de l'unité, par delà les unités matérielles (notamment par la race, la langue, l'espace ...), doit avant tout être spirituelle, morale pour être prise en compte réellement dans la notion de « peuple et partant dans celle de « Nation ».

L'INTEGRATION REGIONALE ET SOUS REGIONALE

Sont des idées que personne n'ose plus remettre en cause car elles sont considérées depuis longtemps comme des vérités éprouvées : la coopération régionale, l'union économique entre pays voisins sont de celles là. Dans les pays africains l'étroitesse des marchés intérieurs nationaux les pousse (condamne) à devoir unir leurs efforts s'ils veulent développer les industries en bénéficiant des économies d'échelle, attirer les investisseurs étrangers par l'organisation d'un marché sans frontière avec sa masse critique de consommateurs potentiels et créer les emplois. Cette nécessité est reconnue et acceptée.

Ainsi en Afrique plus de 200 organisations ont vu le jour, car l'OUA avait fixé un objectif ambitieux d'un marché commun continental en 2000 vu les difficultés il a été repoussé en 2035.

Les Africains ont péché par excès d'optimisme en surestimant leur volonté d'union et ont sous-évalué les obstacles devant eux.

Certains ont avancé que l'Afrique n'a jamais réuni les trois conditions de base de la réussite.

l'Absence de fortes disparités économiques Sous Régionales.

Un engagement politique soutenu

Une croissance régulière des économies nationales.

Malheureusement beaucoup ont régressé et ont été obligé d'appliquer des politiques d'ajustements structurels ou c'est bien connu « en période de crise, les égoïsmes s'exacerbent, les Etats privilégient les solutions nationales.

Cependant pour les peuples cette intégration est faite depuis longtemps dans les domaines qui les intéressent de manière informelle comme le commerce transfrontalier, les mouvements de mains d'œuvre. Même si l'intégration par les institutions a échoué.

Lors des sommets de l'OUA en 1970 ; 73 ; 77 ; 79, la coopération économique en tant que stratégie fut entérinée et sa mise en œuvre fut formulée et l'objectif final devrait consister à établir une communauté économique africaine en 05 (cinq) phases successives.

zone d'échanges préférentiels

zone de libre-échange

union douanière

marché commun

communauté économique

Mais elle devrait commencer par les niveaux sous-régionaux : Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Afrique Orientale (COMESA), Afrique Australe (SADC), Afrique Centrale (CEMAC), Afrique Nord (UMA).

Pour sa mise en œuvre le Plan D'Action de LAGOS imposait à tous les pays africains d'établir des communautés économiques non régionales avant 1990.

Le but de la coopération consiste à promouvoir l'intégration des marchés nationaux en vue d'atteindre une croissance économique plus rapide et un niveau de vie plus élevé.

La libéralisation des échanges est un facteur essentiel.

Domaines à problème : Esprit de clocher, le manque de soutien à la base, la pénurie d'homme d'affaires privés, le manque de qualification au niveau local, la dépendance à l'extérieur, les problèmes d'infrastructures, les difficultés d'institutionnelles, l'environnement économique international, les difficultés politiques, la stagnation des économies africaines.

Passer de la théorie à la pratique 05 (cinq) aspects sont déterminants.

engagement politique réel et soutenu.

Renforcement des capacités institutionnelles.

Participation des principaux acteurs économiques et de l'ensemble de la société.

Le choix des modalités fonctionnelles de coopération.

Le soutien de la communauté internationale des donateurs.

Objectif du PAS : restaurer la croissance économique en augmentant la mobilité des facteurs de production et en réduisant les distorsions économiques.

A partir des sixième et septième congrès panafricain de Kumasi (1953) et d'Accra (1998), l'enjeu de la décolonisation donne naissance à deux formes de panafricanisme le Panafricanisme MAXIMALISTE (stratégie de recomposition de la géopolitique instantanée par la Conférence de Berlin (1884-1885) ; (balkanisation)

- le but de cette thèse : fondation des Etats-Unis d'Afrique susceptible de faire de l'Afrique un acteur sur la scène mondiale ; l'unité politique, économique et militaire était la condition majeure estime Kwamé KHRUMAH qui lance le mot d'ordre « l'Afrique doit s'unir » auquel se rallie en 1961 le groupe de Casablanca (Ghana, Egypte, Maroc, Tunisie, Ethiopie, Libye, Soudan, Guinée Conakry, Mali, GPRA Algérie). Mais oppositions des deux puissances colonisatrices ;

l'autre thèse le Panafricanisme MINIMALISTE qui génère l'OUA, fondée sur une stratégie de chaque Etat a une existence indépendante avec comme mot d'ordre « l'intégralité des frontières héritées de la colonisation ». (respect de la souveraineté et non ingérence dans les affaires), incarnée par ce groupe de « Monrovia » fondée en 1961 par Houphouët BOIGNY et Léopold Sédar SENGHOR.

- L' O.U.A qui voit le jour en 1963 a été la sanction de cette division.

L'U.A a été créée juillet 2001, son premier sommet a eu lieu en juillet 2002 en Afrique du Sud.

Les structures de l'U. A.

La Conférence de l'Union Africaine : représente les chefs d'Etats et de gouvernements. Elle définit les politiques communes, prend les décisions et veille à leur application par les Etats membres futurs exécutif de l'Union, nomme les commissaires, adopte le budget, nomme le président et vices présidents ;

La Commission Amara Essy (président) : organe opérationnel, elle assure la coordination et l'application des décisions prises par la Conférence dans tous les domaines (éducation, environnement, culture énergie),1 commissaire par Etat membre ;

Le Parlement Africain (monocaméral)

La Cour de Justice

La Commission de règlement des conflits (mis en place depuis 1993 par l'ONU)

Le Conseil économique et social

La Banque Africaine d'investissement (périn)

LA CEDEAO

Née à Lagos (Nigéria), le 28 Mai 1975. Elle regroupe 15 Etats : Bénin, Cap-vert, Côte d'Ivoire, Zambie, Ghana, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Burkina Faso, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Léone, Togo.

Elle occupe une superficie de 8 millions de km² avec un monde de 130 millions d'habitants.

Objectifs : - Intégration des économies de ses Etats : - réseau de communication

- chemin de fer à grand écartement

- intercommunication de l'électricité.

- Elimination des restrictions douanières

- Tarif douanier commun – libre circulation des personnes services capitaux.

Les institutions :

La Conférence des chefs d'Etats et de gouvernement

Le Conseil des ministres

Le Secrétariat exécutif (Siège à Lagos)

Le Tribunal de la Communauté

Les Commissions et Comités

En juin de cette année, le chef du gouvernement déclarait, au sortir d'un conseil interministériel sur le consommateur local, que «la promotion des produits locaux est une priorité du gouvernement du Sénégal et elle retient toute l'attention de Macky Sall, président de la République».

C'est une très bonne option parce qu'il appartient à l'Etat dans sa mission régalienne de protéger ses citoyens, et dans le cas d'espèce, ses agriculteurs, ses paysans. Il lui appartient surtout de promouvoir les produits «made in» Sénégal et faits par des Sénégalais. Cette option salutaire confirme que le volontarisme d'Etat, s'il est accompagné des moyens et mesures nécessaires, peut bien inverser le spontanéisme populaire. Nous parlons de spontanéisme populaire parce que l'ouverture des marchés, résultant de la libéralisation de l'économie, a contribué au changement des habitudes d'achat des consommateurs sénégalais, qui préfèrent les produits importés aux produits nationaux. Pourtant, avec le gel des importations d'oignon, les consommateurs sénégalais ont très bien consommé l'oignon local, permettant ainsi aux professionnels sénégalais de l'oignon de produire davantage, de vendre davantage et de gagner davantage financièrement. En effet, la régulation des importations a permis à la fois une hausse de la production locale, de 70 000 tonnes en 2003 à 120 000 tonnes en 2007, mais aussi des niveaux de prix aux producteurs, de 75-100 F Cfa/kg à 125-175 F Cfa/kg. Ce bel exemple sur l'oignon, même s'il reste à parfaire, devrait servir de socle pour bâtir des modèles performants et viables du système alimentaire sénégalais, ou bien de notre économie agricole.

Les économistes, les organisations de la société civile (Osc) et autres observateurs ont fini de montrer que sur le marché international, les produits de l'agriculture sénégalaise n'ont pas les moyens de concurrencer ceux provenant des produits occidentaux ou des pays dits développés. Par exemple, pour un produit importé vendu sur le marché sénégalais à 100 F Cfa l'unité, son producteur basé en Europe gagne peut être 200 F Cfa grâce au système de subvention mis en place par son pays. Il est donc globalement plus cher que celui du sénégalais vendu sans soutien à 125-140 F Cfa. Cette situation a découragé les acteurs nationaux, occasionnant ainsi la baisse et l'insuffisance de leur production.

Jusqu'aujourd'hui, le Sénégal ne produit que 52% de ses besoins nationaux en céréales. La facture des importations est lourde pour combler le déficit. Félicitations au Président de la République et à son gouvernement pour cette volonté d'inverser la tendance à travers l'initiative «zéro importation de riz à l'horizon 2017»: des sommes immenses sont annoncées pour permettre à ce rêve de devenir réalité. Des retombées positives indéniables sont attendues pour la balance commerciale du pays, pour les revenus des acteurs et aussi sur l'apaisement du climat social, pourvu que ces acteurs soient des nationaux, des agriculteurs, ou mieux, des paysans qui constituent quand même un effectif très important des actifs du pays.

En effet, c'est à ce niveau que se trouve la grande crainte pour de nombreux Sénégalais ayant un regard critique sur les orientations du pays. Est-ce que le programme de production de riz profitera aux Sénégalais autant que l'oignon l'a été ?

En novembre 2013, suite à la publication du classement Doing business qui nous classait 178ème sur 189 pays, nous avons alerté l'opinion pour dire : ce n'était que de la combine avec la Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (Nasan). Cette alliance également appelée Nouvelle alliance G8 (Nag8), où le Sénégal est signataire avec quelques autres pays africains, promeut l'ouverture de nos économies aux multinationales. On le sait, ces dernières ne sont motivées que par le gain : l'environnement et la stabilité sociale étant négligés et non considérés.

Nous disions aussi que l'autre face (revers) de l'Acte 3 de la décentralisation est la facilitation de l'accaparement des terres. En effet, à côté des systèmes traditionnels selon qu'il s'agisse de zone urbaine, rurale, pionnière ou classée, les systèmes de gestion foncière multiples ont constitué un grand obstacle pour les «investisseurs». La communalisation globale devra alors

uniformiser le système de gestion foncière. Ce qui conforte les réformes foncières dictées par la Nag8. A ce jour, l'Assemblée parlementaire francophone est l'organe par lequel ces réformes doivent passer partout et en même temps en Afrique francophone et ensuite sur le continent. Figurez-vous bien, une des propositions phare de cette Assemblée est la mise en place de Titres simplifiés sécurisés (Tss) pour mettre fin à la «nébuleuse» existante sur le droit foncier en Afrique, que ce soit à usage d'habitation ou agricole. Le Tss sera donc un titre de propriété foncier officiel, qui exclura l'Etat de l'administration des terres au profit des communes. Cette proposition est vieille de plus de 12 mois et permet donc de comprendre aisément certaines motivations de l'Acte 3 de la décentralisation qui a été accéléré. Ainsi, étant donné que les réformes foncières sont des engagements pris dans le partenariat avec la Nag8 et que la facilitation de création d'entreprises est un des critères phare du Doing business, ne serait-on pas tenté de dire que le «grand bond» du Sénégal, de la 178ème à la 161ème, est le résultat de manigances faites entre quatre murs ? La signature par l'Etat des Accords de partenariat économique (Ape) constitue un élément qui permet de répondre par l'affirmative. Pourtant ces mêmes Ape ont été rejetés il y a dix ans environ pour des motifs qui restent encore valables.

Il est évident que la plupart des communes, celles situées en milieu rural où il existe encore des terres cultivables, n'ont pas la force institutionnelle pour résister à l'offensive de l'agrobusiness. Elles deviennent alors très vulnérables face aux offres tentantes de ces multinationales. La société civile locale, également moins organisée et outillée, ne fera que constater les dégâts quelques années plus tard. Car au moment des accords entre leur collectivité et les multinationales, les élus brandiront tout haut le succès d'avoir attiré des «investisseurs» dans la localité. De tels actes se produisant presque simultanément dans diverses contrées du pays, les forces sociales nationales et les organisations paysannes (société civile), principalement concentrées à Dakar n'auront pas non plus les moyens de se présenter sur plusieurs fronts. Jusque-là, cette société civile a su défendre les communautés parce qu'il fallait directement s'adresser à un seul interlocuteur : l'Etat. Avec les Tss, il faudra qu'elle parle à plusieurs élus locaux. Mais quelle sera la légitimité de la société civile nationale dans des affaires locales ?

De toutes les façons, le Sénégal dispose de bras valides et d'esprits fertiles à revendre. Les orientations et engagements pris pour l'autosuffisance en riz doivent se faire en premier et en dernier avec les Sénégalais. Le consommateur sénégalais de son côté, doit acheter cette production de proximité par devoir de patriotisme, car en même temps, il soutient son parent qui travaille dans l'agriculture et limite ainsi l'exode rural tout en promouvant la production, qui n'a jamais été le faible des paysans sénégalais. Dans le Saloum et ses alentours, les paysans ont un professionnalisme enviable en matière de production d'arachide et de mil. Au niveau de la vallée du fleuve, les paysans n'ont plus rien à prouver dans la production de tomate et d'oignon et les rendements en production de riz ont atteint par endroits un record mondial. Dans l'Anambé et en Casamance des variétés spécifiques sont en train de faire leurs preuves dans un contexte spécifique plein de potentialités.

Par obligation et par devoir, le soutien de l'Etat doit être orienté vers les aménagements, la gestion de la fertilité et les technologies post-récoltes. Combien l'Etat dépense pour importer du lait ? Quel volume de lait est déversé chaque année dans la zone pastorale ? Quelles quantités de mangues, de tomates, d'oignons..., sont jetées chaque année faute de moyens de conservation/transformation ? Combien de Sénégalais évitent de manger les céréales locales parce qu'elles sont parfois mal transformées, mal conservées ou mal emballées ?

Pendant longtemps, des moulins sont remis aux groupements féminins dans le but d'alléger leurs travaux ou, récemment, pour améliorer leurs revenus mais avec un soubassement politique. Du fait des nouveaux enjeux alimentaires mondiaux, ces femmes devraient être un vrai levier pour faire face. Elles maîtrisent une bonne partie de la chaîne de valeur et la technique : il suffit juste de les renforcer en allant vers un palier supérieur du processus de transformation et de conditionnement, tout en mettant un dispositif normatif pour les questions d'hygiène applicable partout au Sénégal. Car les Sénégalaises et les Sénégalais doivent également consommer des produits de qualité comme ceux qui sont exportés, selon

un cahier des charges qualité bien clair.

Toutes ces potentialités et initiatives des braves et valeureux Sénégalais et Sénégalaises ne sauraient prospérer sans un accès adéquat à la terre. Personne d'autre, qui qu'il soit, ne mérite davantage de soutien et de facilitation pour exploiter la terre plus que les Sénégalaises et les Sénégalais.

Enfin, le consommateur local ne doit pas seulement se limiter à la promotion du riz local : le mil, le sorgho, le maïs, le niébé... sont autant d'autres cultures qui rentrent bien dans le registre culinaire sénégalais et qui doivent être aussi appuyées. La diversité alimentaire, surtout lorsqu'elle est basée sur des produits locaux, est une des meilleures issues de sécurité et de secours pour pallier les pénuries alimentaires, les aléas climatiques... Qu'est-ce qui empêche l'Etat sénégalais d'obliger les boulangers à intégrer les céréales locales (mil, maïs, sorgho,...) dans une certaine proportion dans la fabrication du pain. Cette décision va avoir des effets majeurs dans la balance des paiements. Elle va en plus booster notre agriculture, et réduire fortement le chômage des jeunes. Les Domaines agricoles communautaires peuvent être des partenaires stratégiques. L'Inde, un des quatre principaux pays émergents du monde, a intégré le mil, avec brio, dans son système alimentaire. Pourquoi pas le Sénégal émergent ?

REFONDATION DE L'ETAT : Quelle administration, quelles institutions ?

Les actes posés par MackySall démontrent une volonté d'aller de l'avant. De rectifier le passif marqué par des distorsions qui ont plombé la marche de l'Etat. Réforme de l'administration, mise en œuvre d'une nouvelle architecture des territoires, sont des jalons qui démontrent le volontarisme du chef de l'Etat. Il pousse, il pousse... mais que la machine est difficile à ébranler !

«Il faut écouter beaucoup et parler peu, pour bien agir au gouvernement d'un Etat.» Cette maxime de Richelieu semble guider la marche de MackySall. Elu pour refonder un Etat, le président de la République pose ses actes, dit l'essentiel, tout en recherchant les consensus. Les diagnostics qui sont faits sont révélateurs d'un mal vivre des Sénégalais sous l'ancien régime, avec notamment une Administration qui est le talon d'Achille de l'Etat au Sénégal. C'est en effet une Administration sénégalaise hypertrophiée, banalisée et démythifiée, avec des décrets portant répartition des services de l'Etat qui présentent des incohérences qui heurtent les esprits les moins avertis. Le nombre d'Agences avait largement dépassé celui des Ministères. Les attributions des Ministères avaient été vidées au profit de ces mêmes Agences, quand elles ne faisaient pas double emploi avec ceux-ci. La création et le développement de structures n'obéissaient presque plus à aucun critère de rationalité : le nombre de Ministères, l'érection des postes au rang de Secrétariat Général, de Direction Générale, de Direction, de DAGE ou de SAGE, de division ou de bureau, n'étaient plus conformes aux normes et principes de la rationalité administrative. A cela s'ajoute au plan de la Gestion des Ressources Humaines, des promotions accordées à des agents, sans corrélation avec le profil académique et le parcours professionnel des promus. Une lecture faite par Abdou Aziz Tall, ancien directeur du Bureau Organisation et Méthode et actuel Directeur de cabinet du président de la République.

Sous le règne libéral, cette administration s'était donc presque affaïssée. MackySall s'est attelé à redonner à l'Administration ses lettres de noblesse. C'est lors du Conseil des ministres du 11 avril 2013 qu'il a invité son Gouvernement à mettre au goût du jour le plan de réforme de l'Etat sous le format d'un Schéma directeur de modernisation de l'action publique. Il a également demandé l'actualisation, avec l'appui de la Délégation générale à la réforme de l'Etat et à l'assistance technique, du schéma directeur de la réforme de l'Etat sous le format d'un Schéma directeur de modernisation de l'action publique. C'est ce document d'orientation qui a fixé le cadre stratégique de la modernisation de l'Administration sénégalaise, en l'inscrivant sous l'angle de la simplification des procédures d'offres de services publics et de la déconcentration du processus décisionnel, pour les rapprocher de la demande. Le président de la République avait également instruit de la nécessité de finaliser la charte de la qualité du service public, avant d'insister sur «la nécessité impérieuse de rendre opérationnelle, la Commission d'évaluation des politiques et programmes publics». Une culture de performance dans le service public sénégalais, c'est donc le souhait de MackySall. C'est ainsi qu'un plan stratégique à moyen terme a été proposé et des contrats de performance adoptés sur la base d'indicateurs mesurables. Un chantier difficile qui s'avère pourtant nécessaire pour moderniser l'Etat et redonner confiance aux citoyens.

Les chemins de la refondation passent par la réforme des Institutions et une relecture de la Décentralisation. «L'option est prise de construire, dans le cadre d'un dialogue consensuel et

prospectif, le renouveau de la modernisation de l'Etat, à travers une décentralisation cohérente dans ses principes, et performante dans sa mise en œuvre. Aussi, le Gouvernement envisage-t-il la refondation majeure de l'action territoriale de l'Etat, à travers le projet de réforme de la décentralisation». Ses dispositions sont tirées de l'exposé des motifs de la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales. C'est l'Acte III de la Décentralisation et la mise en place des pôles de développement qui concrétisent la volonté du nouveau régime d'avancer résolument vers la refondation majeure de l'action territoriale. Autant concernant la mise en place des pôles que l'Acte III de la Décentralisation, le président de la République était très attendu parce qu'il s'agissait de promesses de campagne qu'il s'était engagé à satisfaire. La mise en œuvre n'en est pas moins difficile ; car si l'érection des pôles soulève peu de vagues, l'Acte III de la Décentralisation est, par contre, fortement remis en cause. On est loin du consensus qui devait accompagner sa mise œuvre.

La démarche adoptée par le comité de pilotage que dirige le professeur Ismaël Madior Fall est encore battue en brèche alors que l'Assemblée Nationale a voté la loi. Et certains textes de la loi retourneront à l'Assemblée. Un problème de communication. L'expert en Décentralisation, Pape Mor Ndiaye, membre du comité de pilotage de l'Acte III, le concède dans un entretien avec la Gazette : «Le débat est biaisé. La communication a posé plus de problèmes qu'elle n'en a résolus. Il fallait expliquer la vision du Président, dire ce qu'il veut faire des collectivités locales dans les caravanes, les médias. Dans les discours du comité de pilotage que les gens comprennent ce que veut faire l'acte III. Qu'apporte-t-il de meilleur ? L'acte III vaut-il la peine d'être voté ? C'était cela le débat et non de discuter d'un article, d'une suppression». Mamadou Diop, ancien maire de Dakar, considère pour sa part que : «L'acte III est opportun, mais avant de le concevoir, il fallait achever l'Acte II. Faire le bilan et aborder l'acte III, il fallait une troisième phase, un approfondissement de la démocratie du pouvoir local».

RÉSUMÉ DE TEXTE

METHODOLOGIE DU RESUME

La méthode pour réussir ses résumés

I Prologue

1. Qu'est-ce qu'un résumé ?

Les textes que l'on vous demande de résumer aux concours sont toujours extraits de livres, qui sont des documents dans lesquels l'auteur dispose d'autant de place qu'il le désire. Imaginez que l'on ait demandé à l'un d'eux d'exprimer la même idée que dans le texte sélectionné pour l'énoncé, mais dans un espace contraint, façon Twitter. L'auteur aurait condensé son raisonnement, éliminé des exemples (pas forcément tous), mais préservé l'esprit du texte et son ton. Cette deuxième version hypothétique est celle que l'on vous demande d'écrire. Un résumé, c'est un texte réécrit dans un espace limité.

De cette expérience de pensée découlent les propriétés du résumé. Pour écrire comme l'auteur l'aurait fait s'il avait dû s'exprimer en un nombre limité de mots, vous devez être fidèle à la pensée qu'il exprime dans le texte. Reprenez les mêmes idées, dans le même ordre, sans les modifier ni les atténuer, même si vous n'êtes pas d'accord. N'utilisez que les arguments du texte. Éliminez ce qui est accessoire, illustratif et anecdotique, et conservez la totalité de ce qui compte.

Après le fond, la forme : il vous est demandé d'écrire à la façon de l'auteur. Ne transformez pas un style flamboyant en rapport de technocrate, ni un passage prophétique en plaisanterie de bistrot. N'introduisez pas de distance (« selon l'auteur ») avec le propos. Utilisez « je » si (et seulement si) l'auteur écrit « je ». Imaginez que l'auteur regarde par-dessus votre épaule et qu'il sera déçu si vous le trahissez.

2. Ce que n'est pas un résumé

Un résumé est un texte rédigé. Il ne peut en aucun cas se limiter à une énumération. Tout style télégraphique est en outre proscrit.

Un résumé n'est pas un complément. Il s'agit d'un document autonome pouvant être compris sans avoir lu le texte d'origine, qu'il remplace et dont il rend compte le plus exactement possible.

Un résumé n'est pas un commentaire composé. D'abord ce n'est pas un commentaire, puisque l'on s'exprime comme si l'auteur du texte écrivait le résumé, ensuite il n'est pas composé car les idées doivent être présentées dans le même ordre que dans le texte.

Un résumé n'est pas un *best of* de citations du texte. Il ne suffit pas de sélectionner des phrases ici et là et de les enchaîner, même si on les reformule. Cette approche étant un défaut très commun, il faut souligner que même dans le meilleur des cas, lorsqu'elle est appliquée avec intelligence dans la sélection des passages et tact dans la rédaction, elle donne au mieux la moitié des points. Il faut rendre compte de l'ensemble du texte et non de morceaux choisis ; vous devez condenser et non couper. Le rapport CCP 2004 dénonce ainsi « *le "calque", la reprise de formules et de phrases entières, le montage ou la mosaïque de citations* ».

Un résumé n'est pas une version pour les enfants. Ce n'est pas parce qu'un passage est complexe qu'il faut l'élaguer. Il peut tout à fait s'agir d'un argument crucial sans lequel le propos deviendrait bancal.

3. La forme des épreuves aux concours

Les épreuves de Centrale se composent d'un texte à résumer en 250 mots et d'une dissertation en moins de 1200 mots ; les deux exercices sont notés sur 10. Aux CCP, le texte est à résumer en 100 mots (pour 6 points), la dissertation est notée sur 12, et l'ensemble est complété par deux questions de compréhension du texte (2 points). Enfin, dans la Banque PT, un résumé en 180 mots (pour 8 points) est complété par une dissertation (12 points). Quel que soit le concours, l'épreuve dure toujours quatre heures.

Le libellé de la dissertation est toujours constitué d'une phrase extraite du texte à résumer. Résumé et dissertation sont donc liés dans la mesure où le travail effectué sur le texte en vue du résumé constitue un bon point de départ pour la construction d'une problématique. Selon le rapport CCP 2005, « *l'épreuve devrait être un tout et les deux heures de résumé – c'est un grand maximum, une heure et demie étant un idéal – ne sont pas perdues pour la dissertation* ».

Le nombre de mots doit être indiqué ; il doit se trouver dans une fourchette de $\pm 10\%$ de l'objectif. Le comptage doit être exact (voir *Comment compter les mots* page 16) : les dépassements sont sanctionnés par des correcteurs « *aussi épris sur ce point de rigueur arithmétique que leurs collègues scientifiques* » (rapport Centrale 2008). Un comptage défaillant ou mensonger entraîne soit une lourde pénalité, soit un zéro.

4. Survol de la méthode

Le jury teste d'une part votre compréhension du texte et de son dispositif argumentatif, de l'autre vos capacités de synthèse et d'expression. N'essayez pas de tout faire d'un seul trait, c'est impossible. Chacun de ces points fait l'objet d'une étape de la méthode. Aucune ne peut être éliminée sans faire vaciller les suivantes : étape sautée, erreur assurée.

La première étape est une lecture approfondie du texte, ligne à ligne, pour en comprendre tous les éléments et dégager son sens exact. Cette étude locale, consacrée à suivre la pensée de l'auteur, est suivie dans un deuxième temps par une étude globale du texte qui détermine comment l'auteur l'a construit. Elle s'attache au texte dans son ensemble pour identifier les moments clefs, séparer les arguments des exemples et retrouver le plan suivi par l'auteur, que vous écrivez noir sur blanc sur une feuille à part. Après ces deux étapes, le travail préliminaire est terminé.

La rédaction commence. Vous condensez d'abord chaque partie du plan détaillé pour obtenir un unique paragraphe, sans chercher encore le bon nombre de mots ni une écriture élégante. Lors de cette étape cruciale, vous écarterez ce qui doit être éliminé et vous reformulez le reste. Enfin, il reste à réécrire entièrement les paragraphes de l'étape précédente en portant une attention soutenue au nombre de mots et à la qualité de la langue.

Cette méthode est la plus efficace car chacune de ses étapes fait appel à une capacité distincte ; on a, en quelque sorte, séparé les variables. Les rapports du jury la confortent point par point. En enchaînant des tâches aux fonctions bien délimitées, elle permet en outre d'aller plus vite, sur le principe du taylorisme. Au lieu de consacrer deux heures au résumé, vous pourrez viser une heure et demie et réinvestir dans la dissertation le temps économisé.

Comment compter les mots ?

Les concours demandent de résumer un texte en 100 mots (CCP) ou 250 mots (Centrale/Supélec), avec une tolérance systématique de $\pm 10\%$. Un écart supérieur à 10% peut se traduire par une pénalité, ou par un zéro. Le comptage des mots est une tâche triviale mais qui ne laisse pas droit à l'erreur, même si elle est de bonne foi. Il faut en connaître les règles.

Le principe général est simple : tout ce qui est isolable typographiquement et qui fait sens seul compte pour un mot. Par exemple, cette phrase comporte sept mots. En outre, tous les symboles qui ne sont pas des lettres ou des chiffres comptent pour rien. Il en est ainsi des signes de ponctuation (virgule, point, deux-points, point-virgule, point d'exclamation, point d'interrogation), traits d'union, tirets, apostrophes, guillemets, parenthèses et crochets.

Mais comme d'habitude, le diable est dans les détails.

Mots courts : le, la, les, un, une, des, du, à, de, par, en, y, leur, mon

Tous ces mots comptent pour 1.

Mots élidés : c', d', j', l', m', n', s', t'

L'apostrophe indique qu'avec l'usage, un mot a été raboté pour condenser deux sonorités en une. On dit bien « c'est ainsi » et non « ce est ainsi ». Mais « c'est » n'est pas devenu pour autant un mot autonome, il reste composé de deux termes indépendants. Le mot élidé, ici « c' », compte donc pour un mot entier, et « c'est ainsi » compte pour trois mots.

Traits d'union : après-midi, cerf-volant, c'est-à-dire, socio-économique, a-t-il

Chaque élément d'un mot composé compte pour un mot, à condition que cet élément constitue un mot en lui-même. Ainsi, « après-midi », « cerf-volant » et « grand-mère » comptent chacun pour deux mots, et « c'est-à-dire » compte pour quatre mots, comme « tout-à-l'égout ».

En revanche, puisque « socio » n'existe jamais seul (son emploi comme abrégé de « sociologie » dans le langage courant ne compte pas), « socio-économique » compte pour un seul mot.

Le « t » présent dans « a-t-il » est purement euphonique, il ne sert qu'à rendre compte de la prononciation sans représenter un mot réel. Il n'est qu'une notation.

La méthodologie du résumé

1/ Le résumé n'est pas un commentaire

Il s'agit avant tout d'une image fidèle au texte proposé. On ne doit ni préciser, ni expliquer, encore moins ajouter des idées au texte.

2/ Le résumé n'est pas une dissertation

Il peut arriver que l'auteur exprime des opinions différentes de la votre. En pareille occurrence, vous devez traduire fidèlement son point de vue.

3/ Le résumé n'est pas une caricature du texte

Par le résumé, l'objectif recherché est de voir si vous êtes capables de transmettre un message véhiculé par un autre.

L'EXEMPLE PAR LA PRATIQUE : RÉSUMEZ LE TEXTE SUIVANT EN 60 MOTS

Que les affaires soient florissantes, le chômage inexistant, que le souci du lendemain n'opprime plus les classes laborieuses, et les affiches couvriront les palissades, les annonces meubleront les colonnes des journaux, les enseignes lumineuses s'allumeront, les entreprises se disputeront le temps nécessaire aux concerts radiophoniques. Pendant la dernière guerre, la publicité a disparu à peu près totalement des pays souffrant de la disette, tandis que la propagande aux exigences cruelles la remplaçait : mais les nations qui résistaient encore à l'asphyxie économique gardaient une certaine activité publicitaire et les Etats Unis, à qui l'immensité de leurs moyens permettait de mener à bien parallèlement un effort de guerre considérable et le service des particuliers, voyaient leur publicité à peine réduite. La publicité ne crée pas l'euphorie, elle y participe, elle en témoigne. Elle est le pavillon de la prospérité.

Aussi bien ne s'agit-il pas de prendre l'effet pour la cause, mais de souligner qu'en raison d'une imbrication étroite si la prospérité encourage la publicité, celle-ci à son tour ne peut que développer celle-là. La publicité est un indispensable facteur d'optimisme, l'image qu'elle offre des possibilités humaines- sur un plan strictement matériel il est vrai- est après tout réconfortante. Rêves trop au dessus de la condition du plus grand nombre ? Il n'y parait pas quand on voit la façon dont se sont répandus, au temps de la grande publicité, tant de luxes et de comforts simples.

Plas de Verdier

CORRECTION PROPOSÉE

Regroupement des idées

Idée 1/ La publicité est signe de prospérité (1 à 13)

Active quand l'économie est saine (1 à 6)

Disparaît en période de guerre sauf pour les pays non occupés ou qui sont en dehors du conflit (6 à 14)

Idée 2/ La publicité entretient la prospérité

Elle ne crée pas l'euphorie.

Elle contribue à répandre les bienfaits du progrès

Elle est un facteur d'optimisme, favorise la confiance

Partout présente en période de prospérité, la publicité disparaît en temps de guerre, sauf dans les pays restés en dehors du conflit ou dans ceux qui ont des possibilités exceptionnelles.

La publicité ne peut suffire à créer la prospérité dont elle est un effet visible mais elle entretient celle-ci, favorise la confiance et contribue à l'expansion du progrès matériel. (61 mots)

Entraînements corrigés

Sujet n° 1 : Le résumé suivi de questions

Durée ⌚ 3 heures

Énoncé

■ Résumez le texte ci-dessous en 140 mots avec une tolérance de plus ou moins 10 % ; soit environ une douzaine de lignes.

■ Répondez aux questions suivantes :

1. Que peut apporter l'immigration à un pays ?
2. Comment définissez-vous l'intégration ? Quelle différence faites-vous avec l'assimilation ? Illustrez.

3. Exprimez votre point de vue sur cet énoncé en vous appuyant sur votre expérience et votre connaissance du sujet : « L'opinion publique associe souvent immigration, insécurité et délinquance. »

Conseil

Vous pouvez répartir votre temps ainsi : 1 h 30 pour le résumé et 1 h 30 pour les questions.

Avis adopté par le Conseil économique et social
au cours de sa séance du mercredi 29 octobre 2003

Pour réussir l'intégration, une autre image de l'immigration

Un enseignement majeur est à tirer de l'Histoire : il est nécessaire d'aider, d'accélérer, d'organiser et de réussir le processus d'intégration pour tous ceux qui choisissent de vivre et travailler au sein de la société française. La volonté politique, clairement proclamée, est essentielle. Doit lui répondre l'engagement de toutes les forces vives du pays, refusant d'entretenir ou d'amplifier les craintes de l'opinion dès lors qu'elles sont infondées. Un tel engagement suppose l'émergence d'une nouvelle image de l'immigration dans l'opinion publique, la détermination claire des obligations de l'étranger désireux de s'installer dans notre pays, la mise en place des moyens et des conditions équitables de vie au sein de notre pays, l'engagement des dispositifs permettant de construire et de réussir l'intégration.

Il serait illusoire de taire les craintes d'une part importante de nos concitoyens face à la montée du chômage, de la délinquance et des dérives communautaristes, et l'influence des idées et mouvements xénophobes qui l'a conduite à en attribuer une grande part des responsabilités à la seule immigration. Ces mouvements ont su alimenter et exploiter ces craintes, et par l'amalgame

entre insécurité, délinquance et immigration, ont cherché à faire oublier les enseignements de l'Histoire à ce sujet.

Force est de constater qu'ils y ont réussi au moins partiellement puisqu'une partie de l'opinion publique associe souvent immigration, insécurité et délinquance. Pourtant, la Commission européenne, dans un rapport du 14 mars 2003, a conclu, d'après une étude faisant la synthèse de dix-sept projets de recherche, qu'« *il n'y a aucun rapport de cause à effet entre immigration, criminalité et chômage* ». Cette conclusion n'est pas vraiment une surprise dans la mesure où, de même que les problèmes de chômage ou de travail illégal, les problèmes d'insécurité et de délinquance concernent l'ensemble de nos sociétés et dépassent très largement le cadre de l'immigration. Il en est de même des réseaux criminels qui se sont développés dans le monde entier, exploitant la détresse d'hommes et de femmes que la misère ou les conflits armés chassent de leur pays : ils ne doivent être ni ignorés, ni tolérés, encore moins entretenus, mais fermement combattus.

Ceci a été pris en compte par notre Conseil par l'adoption des propositions exprimées dans l'avis et le rapport sur « *L'Esclavage contemporain et ses réseaux* », présentés par Mme Michèle Monrique (CES, février 2003), qui ont démontré comment les grands déséquilibres politiques et économiques planétaires s'accompagnent d'une criminalité exploitant le marché de la drogue, celui de la prostitution et les formes contemporaines de l'esclavage. Cette criminalité a créé des réseaux qui représentent une grave menace politique, mais aussi éthique et économique pour les équilibres du monde futur et pour la démocratie. Ils doivent être recherchés, poursuivis, mis hors d'état de nuire.

Cette politique doit être renforcée sur notre territoire et dans le cadre des nécessaires coopérations européennes et internationales.

La réussite de toute politique future de l'immigration et de l'intégration repose donc pour une part conséquente sur la sensibilisation de l'opinion publique, l'évolution de son regard sur l'immigration et les immigrés, une meilleure connaissance de ce que nous devons ou non à l'immigration d'hier et d'aujourd'hui et de ce qu'elle peut nous apporter, historiquement, socialement, culturellement, économiquement. Au niveau gouvernemental, le regroupement des moyens et des lieux de décision sous une autorité unique apparaît comme une nécessité.

Transformer l'image de l'immigration passe aussi par la lutte déterminée contre les organisations et les employeurs qui, en France comme ailleurs, profitent du besoin de travailler des immigrés en situation irrégulière.

La sensibilisation de l'opinion publique à l'octroi de droits économiques et sociaux égaux pour toutes les composantes de la population et à l'intégration sociale de la population légalement immigrée est un défi important que les sociétés européennes doivent relever. Le Conseil économique et social souligne la nécessité de faire des efforts significatifs en ce sens en France.

La population doit aussi être mieux informée des effets néfastes du travail non déclaré, qui ne concerne que minoritairement les immigrés, *a fortiori* ceux en situation irrégulière (en 2002, seulement 7% des verbalisations pour travail non déclaré les ont concernés), et des avantages qu'apporterait à l'État et à la Sécurité sociale, donc à la collectivité nationale, la disparition de ces situations.

Le traitement de ces situations après examen attentif de chaque cas individuel doit faire partie intégrante d'un processus incluant l'ouverture de voies légales à l'immigration et le renforcement déjà souligné de la lutte contre les organisations criminelles pratiquant la traite d'êtres humains. Il faut expliquer à l'opinion publique qu'organisée de la sorte, la régularisation constitue un moyen efficace de faire baisser sensiblement l'immigration clandestine dès lors que cette régularisation, non automatique, doit être refusée si le candidat ne satisfait pas aux conditions fixées. Ceci sera facilité par le renforcement des dispositifs de lutte contre ces formes d'immigration et leurs exploités au niveau communautaire.

Les institutions publiques, européennes et nationales doivent renforcer leurs actions et accroître leurs ressources en matière de sensibilisation visant à favoriser l'intégration sociale républicaine et à lutter contre les discriminations, le racisme et la xénophobie. Toutes les institutions éducatives doivent se mobiliser en ce sens.

Le Conseil économique et social propose, au-delà du présent avis, l'élargissement du débat public en France sur l'immigration future, s'appuyant sur l'ensemble des problématiques, les échanges culturels, les enrichissements réciproques potentiels, et mettant en valeur l'importance et la nécessité du codéveloppement.

Le Conseil souligne dans cette perspective la complémentarité des rôles des pouvoirs publics, notamment territoriaux, des médias, de l'éducation à toutes les étapes de la vie et des acteurs économiques et sociaux, les associations en particulier.

Lutter contre les discriminations, le racisme, les xénophobies, c'est aussi prendre la mesure du chemin à parcourir lorsque, comme l'expose la contribution de notre délégation aux droits des femmes, cette lutte se conjugue avec le sexisme dont nombre de femmes immigrées demeurent, dans la société d'origine comme quelquefois dans notre société d'accueil, des victimes et réagissent souvent en conséquence, comme immigrées et comme femmes immigrées.

(70 lignes = 987 mots)

Corrigé

Résumé

L'intégration réussie des immigrés résulte d'une volonté politique partagée, d'une image renouvelée de l'immigration et d'une définition claire des obligations des étrangers. **(25 mots)**

L'opinion publique et certains mouvements xénophobes associent immigration à délinquance et insécurité, affirmation que la commission européenne réfute, la criminalité concernant toute la société. **(25 mots)**

La politique d'intégration doit donc améliorer l'image de l'immigration, en valorisant ses atouts, pour tendre vers l'idée de droits égaux pour tous et d'intégration. Pour cela il convient de fusionner toutes les instances nationales en une seule. Il faut à la fois permettre la régularisation sous condition, et renforcer la lutte contre la traite des êtres humains, en France comme en Europe. **(67 mots)**

Le Conseil économique et social souhaite anticiper l'immigration à venir par une réflexion globale des acteurs sur des questions aussi diverses que la culture ou le codéveloppement. **(33 mots)**

Total = 150 mots (inclus les « l' » ou « d' »...).

Question 1

L'immigration est source d'apports positifs pour un pays et, à la fois, nécessite des ajustements, afin que le pays d'accueil et les immigrés se rencontrent sans tension.

Si l'on prend l'exemple de la France, qui est un pays vieillissant actuellement, l'immigration est un atout démographique : en effet, on constate que les populations immigrantes sont souvent assez jeunes. Cela permet donc de rajeunir la population globale, de fait, mais également sur du plus long terme, puisque cette population jeune est amenée à favoriser un taux de fécondation supérieur à celui d'un pays vieillissant.

Cet atout démographique engendre directement un intérêt économique : la population

immigrante est en âge de travailler, elle favorise donc l'économie du pays et contribue aussi, par le biais de ses cotisations sociales notamment, à améliorer les finances publiques. On peut imaginer des répercussions sur la question du financement des retraites, ou de la Sécurité sociale.

En complément de cette dynamique, l'immigration s'envisage également sous l'aspect culturel : l'arrivée sur le sol national de populations venues d'ailleurs est une manière d'enrichir la connaissance de l'autre, de s'ouvrir à l'altérité, la différence, et donc d'accéder à la connaissance de modes de vie, de croyances, de façons de penser, différents. Pour autant, on peut imaginer que cela n'est pas si simple, car l'autre peut être source de peurs, voire de discriminations. Il semble donc important de mettre en œuvre des moyens permettant une rencontre réciproque.

Enfin, de façon transversale, l'immigration peut être un apport en terme de compétences : on parle souvent de la « fuite des cerveaux », ou encore de l'immigration choisie, avec la carte de séjour « compétences et talents ». L'immigration peut donc être un apport positif en beaucoup de domaines, si l'on prend la peine d'accompagner l'intégration des immigrés dans la société d'accueil, en considérant l'ensemble de ses aspects : démographiques, économiques, sociaux et culturels.

Question 2

Les termes d'intégration et d'assimilation font tous deux référence à la façon dont la population immigrée prend sa place dans la société d'accueil. Pour autant, les deux phénomènes sont bien distincts.

L'assimilation renvoie à l'idée que la personne qui arrive doit gommer toutes ses différences afin de devenir semblable à la société d'accueil, de telle sorte qu'elle ne s'en distingue plus, elle devient identique. Cela semble impliquer un abandon de certains traits identitaires, au profit de la norme dominante du pays d'accueil. Par exemple, le port d'une tenue traditionnelle qu'un immigré

abandonne au profit d'un costume trois pièces très occidental. Cela peut également concerner l'alimentation, la façon de s'exprimer. Le mouvement est donc unilatéral : c'est la personne immigrée qui doit aller vers la société d'accueil.

Or dans l'intégration, on peut envisager que la personne immigrée et la société d'accueil font chacune une partie du chemin, pour construire un ensemble cohérent, où les différences ont leur place. L'idée serait plutôt de partager, reconnaître à l'autre la différence comme une richesse, comme un droit identitaire. Pour autant, il semble important qu'un certain nombre de codes et de valeurs soient partagés par tous, afin de maintenir la paix ou la cohésion sociale.

Ainsi, dans les deux cas, il s'agit de donner une place à l'immigré, mais ce qui varie est peut-être le respect ou la tolérance vis-à-vis de la différence identitaire.

Question 3

On peut se demander pourquoi l'immigration est associée à la délinquance et l'insécurité. Pour cela, il est intéressant d'envisager la question sous plusieurs angles : Que sous-tend l'immigration ? Comment son image est-elle véhiculée et par qui ? Par rapport à ma future profession de **travailleur social**, il est probable que je sois confronté à cette question, il est important de réfléchir préalablement à la position que je dois adopter face à cela.

L'immigré, c'est l'autre, la personne différente, qui vient d'ailleurs, qui ne vit pas comme nous, ne croit pas en la même religion, ne parle pas la même langue, ne s'habille pas de la même façon. En tous points, il semble différent, échappe à nos repères habituels. Et il est humain d'avoir peur de ce que l'on ne connaît pas.

Pour autant, cela ne suffit pas à justifier le lien entre immigré et délinquance ou insécurité. Pourtant, si l'on regarde les médias, l'amalgame est souvent mis en avant, notamment lorsque des sujets sur les banlieues sont traités. Cela renvoie à

l'histoire de l'immigration : en effet, l'immigration a été un recours suite aux guerres pour repeupler le pays, et après la Seconde Guerre mondiale, le pays détruit s'est empressé de construire de grands ensembles. Lorsque les populations immigrées sont arrivées, elles ont été installées dans ces banlieues.

Ce qui aujourd'hui peut être une problématique liée à la concentration de la population précaire dans ces banlieues, est mis en lien avec la population immigrée, car elle est plus représentée dans ces lieux. La population immigrée semble donc être une sorte de bouc émissaire d'un problème social lié à une concentration de personnes précaires dans des ensembles aujourd'hui vétustes, voire indécents.

On peut aussi s'interroger sur le rapport de la classe politique à l'immigration, qui aborde souvent le sujet sous l'angle de la répression, de la clandestinité et de la délinquance, alors que l'immigration est une mécanique initiée par la classe politique elle-même. Pourtant le sujet semble tabou, en tout cas quand il s'agit des immigrés qui arrivent en France.

À l'inverse, les Français qui immigreront à l'étranger ne sont pas associés à des délinquants. Ils sont souvent appelés « cerveaux », ou alors « émigrés fiscaux », mais en aucun cas ne sont considérés comme des délinquants source d'insécurité.

Face à cette idée reçue, comment un travailleur social compose-t-il dans son travail auprès des personnes ?

Le travail social a pour souci la paix ou la cohésion sociale, dans le respect de chacun. De plus, le travailleur social se doit de rester neutre lors de ses interventions, même s'il agit dans un cadre déontologique qui renvoie à des valeurs humanistes. Respecter chacun, encore faut-il savoir qui est ce chacun.

Il semble donc important, en tant que travailleur social, de connaître son public. Cela passe à la fois par des connaissances théoriques, mais également par les échanges qui ont lieu avec les

usagers. Cela permet de les considérer dans leur singularité, et également d'entendre leurs craintes éventuelles, représentations vis-à-vis des autres. Ainsi, une fois que l'on a pu recueillir des données qualifiées sur le public auprès duquel on intervient, il est alors envisageable de mettre en place des actions qui permettent de dépasser des craintes mutuelles, pour que chacun puisse faire évoluer ses représentations et sa connaissance de l'autre. Pour cela, je pense notamment aux travailleurs sociaux de quartiers ou banlieues, les associations sont certainement un soutien précieux, vers qui on peut accompagner les personnes, ou avec qui on peut envisager des projets permettant de mieux vivre ensemble.

En conclusion, on peut dire que le travailleur social, face à cette idée reçue de l'opinion publique, doit pouvoir faire preuve d'une écoute empathique, afin de comprendre ce qui se joue dans l'opinion publique à ce moment-là, les enjeux sous-jacents, sans imposer son propre point de vue, mais dans le respect des valeurs professionnelles. C'est par la prise en compte et l'acceptation de cette réalité première qu'il est peut-être envisageable de faire évoluer la situation, afin d'améliorer l'image de l'immigration, et de fait les relations entre immigrés et non immigrés.

